

Fernand DOUCET

Retranscrit par Jacques Nicolas

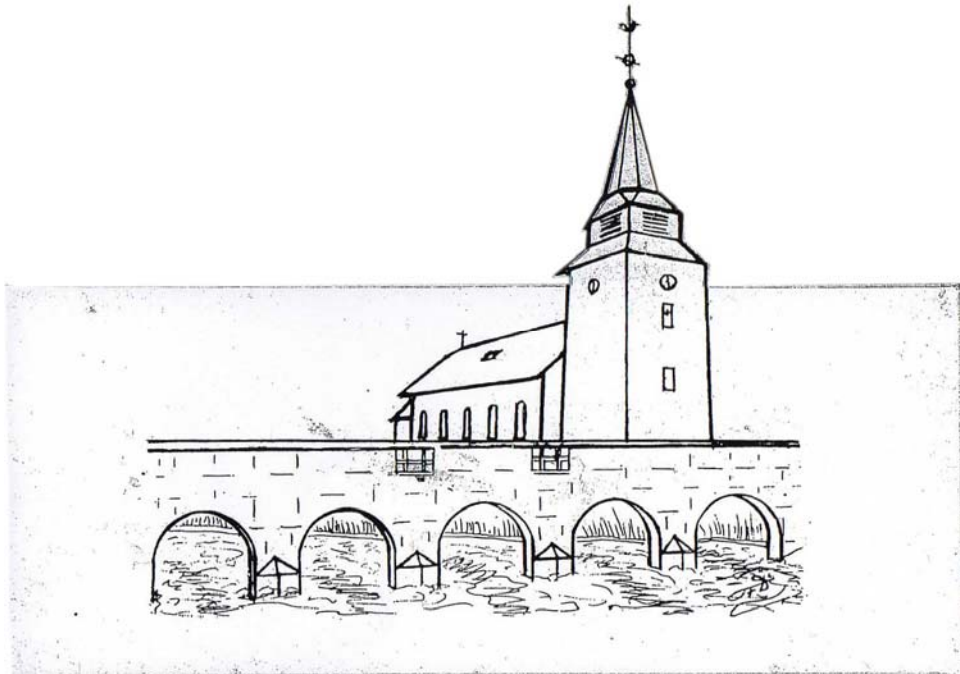
à partir du document original

Dédié à M. Maurice Grevisse

RULLES – MARBEHAN

ET LES ALENTOURS

AU COURS DU TEMPS



Edition du musée gaumais 1969

Préface

La curiosité des archéologues et des historiens passe par des phases diverses. Après les découvertes du siècle dernier où l'on s'extasiait devant des ruines, que l'on baptisait volontiers de « romaines » ; après les fouilles des cimetières et des villas des premiers siècles, où il était relativement facile de faire moisson d'objets destinés à meubler les musées naissants; après l'exploration des mardelles, parmi lesquelles celle de Rulles tient une place honorable, l'attention se porte actuellement, avec de grands espoirs et quelques succès, sur l'histoire paroissiale primitive.

Dans le Luxembourg même, plusieurs fouilles ont permis de découvrir des phases insoupçonnées de la « préhistoire paroissiale ».

A vrai dire, les chercheurs de l'ancienne école avaient déjà remarqué tout l'intérêt que peuvent présenter ces églises « régionales », si mal connues dans leurs fonctions et généralement situées au milieu des campagnes désertes, loin de toute agglomération.

A Rulles, Monsieur l'abbé Doucet et les plus lettrés de ses paroissiens ont, depuis longtemps, les yeux fixés sur cette énigmatique « église des Gaules » qui, isolée sur son plateau de Chaumont, dominait toute la contrée.

C'est d'elle, peut-être, que sont descendues - dans les deux sens du mot - les églises de Rulles : celle du vieux cimetière qui connut tout l'ancien régime et celle de 1819, qui donne au village son cachet si pittoresque.

La légende, sans doute un peu dorée, a fait descendre d'elle encore le patron de la paroisse, saint Maximin, que M. l'abbé Doucet, par ses études, a bien fait connaître et que l'on n'est pas - Dieu merci - sur le point de reléguer dans l'ombre.

L'ancien pasteur de Rulles, retraité à Bouillon-sur-Semois, n'a pas voulu que se perde le résultat de ses recherches sur l'histoire paroissiale. Son vœu le plus cher se réalisera le jour, que nous espérons prochain, où les archéologues, munis de ses notes, reprendront le chemin de Chaumont et tenteront d'éclaircir le mystère qui plane encore sur ces ruines plusieurs fois ... ruinées.

A. GEUBEL, Neufchâteau.

Avant-Propos

La paroisse de Rulles a-t-elle été paroisse autonome au Moyen Age

Cette question demande une réponse, car il y a eu une longue controverse à ce sujet entre les curés de Villers-sur-Semois d'une part et les habitants de Rulles d'autre part, secondés par leurs vicaires, depuis la moitié du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Or, malgré des travaux sérieux entrepris depuis le début de ce XX^e siècle pour être fixé là-dessus, soit par M. l'abbé Nicolas Lenoir, dans son histoire de la Prévôté d'Etalle, soit par M. Godefroid Kurth, N. van Werveke, L. Roger, Kaiser, etc.¹ et Tandel, on en est toujours à des suppositions. Et pour que tout soit vraiment tiré au clair, il faudra ou qu'on découvre de nouvelles archives qui éventuellement en témoigneront ou que de nouvelles fouilles au lieu-dit « la Vieille église de Chaumont-Rulles », qui sont d'ailleurs envisagées sérieusement², soient reprises par des compétences.

Notre but dans ce modeste travail, qui doit seulement contribuer à aider de futurs chercheurs, ou à attirer l'attention des responsables de la Commission nationale des Fouilles, n'est vraiment pas de présenter l'histoire de la paroisse de Rulles³ mais, à proprement parler, d'exposer les raisons qui militent pour la thèse que Rulles non seulement fut autonome en tant que paroisse, mais même une des plus anciennes paroisses du pays.

Comme les archives de Rulles remontent vers la fin du XVII^e siècle, nous croyons bien faire d'en donner occasionnellement des extraits qui ne sont pas sans intérêt concernant la discipline ecclésiastique, les mœurs et coutumes d'une époque révolue. Revêt une importance primordiale dans notre travail le fait que, parce qu'inédites, les pièces d'archives conservées au presbytère de Rulles sont livrées pour la première fois à la publicité et rapportent en détail la fameuse controverse entre Rulles et Villers-sur-Semois qui dura un siècle et demi.

¹ Lenoir, *Histoire de Villers-sur-Semois*, pp. 16, 51 et 52 ; *Histoire de la prévôté d'Etalle*, pp. 135 et 138, suivant extraits du cartulaire de Marienthal (Luxembourg). - Godefroid Kurth, cfr. *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, pp. 24 et 610. - N. Van Werveke, cfr. pp 2, 75, n. 394 du cartulaire de Marienthal. - H. Goffinet, cartulaire d'Orval 494 N. 173 et cart. de Clairefontaine 129 n. 128. - Tandel, *Communes luxembourgeoises*, 3, 429, et H. Goffinet, *Les comtes de Chiny : V^e comte, Arnulphe II*. - Chan. Roland, arch. belges 1907, n° 75. - Kurth, *La frontière linguistique*, t. 1, p. 441. - Kaiser, *Das Archidiaconat Longuyon, am An fang des 17. Jahrhunderts. Band 1, Seite 26-34 und Band 2, Seite 88-89* (aux archives diocésaines de Trèves, rue des Jésuites).

² Le propriétaire actuel du terrain « La vieille église », qui n'est autre que M. l'abbé Joseph Robinet, curé d'Hatrival, non seulement autorise toutes fouilles jugées nécessaires, mais veut faire donation de cette parcelle à la fabrique d'église de Rulles, à certaines conditions, afin qu'il n'y ait plus d'opposition de la part de propriétaires éventuels, comme ce fut le cas malencontreusement du temps de M. le curé Kenler, au milieu du XIX^e siècle. - M. Fr. Bourgeois, l'éminent archéologue, qui avait été mon élève à l'Institut Saint-Pierre à Bouillon, m'avait promis son concours dans le cas où des fouilles auraient été entreprises à Rulles. Malheureusement la mort vient de le ravir (6 juillet 1968) à l'archéologie luxembourgeoise à laquelle il aurait pu rendre encore d'éminents services.

³ M. Lucien Antoine de Rulles a publié cette histoire naguère, assez complète : voir *L'Avenir du Luxembourg* du 8 février 1948 au 17 mai 1953 (passim), travail soigné, fruit de patientes recherches.

I – Rulles, paroisse très ancienne⁴

S'en référant à la tradition, à quelques archives⁵, à des déductions d'archéologues⁶, et d'historiens⁷, on est en droit d'affirmer qu'il y eut à Rulles (canton d'Etalle, arr. de Virton) au lieu-dit « Vieille église » ou « Chaumont » une église importante avant l'an mille⁸. Comme son nom l'indique, Chaumont ou Mont-Chauve est un petit plateau dénudé, se détachant nettement, devant la forêt « de Rulles », des coteaux qui l'environnent ; situé à un bon kilomètre au N.-E. du village il attire infailliblement le regard du passant venant de la direction d'Etalle ou de Villers-sur-Semois. L'église qui couronnait le sommet de cette colline⁹ s'appelait au haut Moyen Age « l'église des Gaules »¹⁰.

Dans le registre aux délibérations du conseil de fabrique de l'église de Rulles¹¹ on lit : « Cette séance est autorisée pour délibérer sur l'urgente nécessité qu'il y a de veiller à conserver intacts les biens-fonds lui appartenant. Considérant que sire N ... de Rulles a essarté un morceau de terre situé à Chaumont, lieu-dit « Vieille église », ban de Rulles; considérant que ce terrain appartient comme il a toujours appartenu, à la fabrique ... vu le grand intérêt que représentent les anciennes ruines ; il autorise le trésorier à faire toutes les poursuites nécessaires pour sauvegarder les droits de la

⁴ Cfr revue diocésaine de Namur, t. VIII, n° 5 et n° 6, 1952. - La documentation manque pour faire, selon les critères qu'exigent de nos jours les historiens, l'histoire complète de la paroisse de Rulles. Les archives de Villers-sur-Semois sont rares. Il y a peu de choses là-dessus aux archives d'Arlon et de Luxembourg, nous avons eu une documentation assez copieuse à Trèves (archives diocésaine-Bistumsarchiv 55, Trier, Jesuitenstr. n° 13) et à Metz (archives du palais épiscopal et archives de la préfecture). Selon M. Henri Jacob, ancien gardien des archives d'Arlon, il faudrait consulter aussi les archives de Coblenz, ce qui nous a effectivement été confirmé par l'archiviste de Trèves et par le Père prieur du couvent Saint-Mathias de Trèves. Il en va de même pour bien des archives de Belgique, par exemple celles de la principauté de Stavelot sont à Bonn-sur-Rhin, celles du cadastre, par exemple d'Arlon, sont en Hollande ... Selon M. Rossignon, contrôleur du cadastre à Arlon.

⁵ Trèves, archives paroissiales de Rulles.

⁶ Annales de l'Inst. arch. du Luxembourg ; 1913, t. XLVIII•, p. 438, de F. Loes.

⁷ Prat, *Histoire d'Arlon* ; le P. bénédict, de Saint-Mathias, à Trèves, *Vie de Saint-Maximin*, impr. à Sarrebrück, savant religieux décédé à Trèves en juin 1952. Ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé F. Doucet, avec la collaboration de l'auteur.

⁸ François Bourgeois, qui s'intéressait à cette église, supposait que si réellement il y eut une église dans les temps anciens en ce lieu, ce qu'il n'admettait pas volontiers, ce ne fut vraisemblablement qu'un sanctuaire (« Cella », cfr. Hector Bertrix, p. 71), servant à des rassemblements de fidèles venant faire leurs dévotions, à de rares intervalles ... et s'il fut érigé sous le vocable de saint Maximin, ce fut sans doute au temps où eut lieu le transfert solennel des reliques de saint Maximin, après que les moines bénédictins de Trèves (abbaye Saint-Maximin) eurent retrouvé son corps, en 902. Cependant il y avait déjà eu un transfert solennel de ses reliques vers 670, sous le pontificat de l'archevêque Hidulphe dans la crypte de l'église Saint-Maximin que l'on venait de construire. Ensevelies lors de la destruction de cette église par les Normands, elles ne furent retrouvées qu'en 902, d'où deuxième transfert solennel. On pourrait donc retenir soit la fin du VII^e siècle soit le début du X^e siècle comme date de la construction de ce sanctuaire.

⁹ Autrefois les églises étaient en général construites sur une butte.

¹⁰ Jacquemin, ancien curé de Rulles, qui devint dans la suite président du grand séminaire de Namur, puis vicaire général, dans une notice de 1888 (*Les communes luxembourgeoises*, 3, 647, n° 1, Tandel) situe, à la suite de recherches sérieuses qu'il fit à cette époque, la construction de l'ancienne église de Chaumont au IX^e ou X^e siècle. On l'appelait, dit-il, « l'église des Gaules » et c'était l'unique du pays.

¹¹ Séances du 1^{er} janvier et du 8 janvier 1854.

fabrique, il autorise également de faire clore le terrain et d'y faire des fouilles et recherches nécessaires pour constater l'ancienneté et l'importance archéologique de ces ruines. »¹² Jean-Baptiste Foret, instituteur à Rulles en 1877, a laissé une étude intéressante en la matière : « Dans un terrain inculte, au lieu-dit « Chaumont », on trouve des fragments de pierres à bâtir, de tuiles, de briques et de mortiers, dont les amas rendent le terrain inégal. Le propriétaire de ce lieu y a détruit, il n'y a pas longtemps, un pavé formé de cailloux, de chaux, de morceaux de briques ou de tuiles. Parmi ces débris, j'en ai recueilli plusieurs portant des lettres et des dessins. On croit généralement que ce sont les restes de l'ancienne « église des Gaules ». Un peu plus bas dans les champs, on a trouvé des débris de murailles et d'une ancienne conduite d'eau. Enfin à 400 mètres environ vers l'E., on a trouvé aussi des ossements humains. » (Vraisemblablement à proximité du lieu-dit « Mainveau », où depuis un temps immémorial la fabrique d'église possédait deux parcelles, échangées en 1960.).

F. Loes a fait rapport sur les fouilles effectuées pendant l'octave de Pâques 1913, sous la direction du secrétaire de l'Inst. Arch. du Lux. et l'abbé Dubois, professeur au collège Saint-Joseph de Virton, à la mardelle de Rulles¹³ et à la « vieille église », à l'instigation de son élève, l'abbé Paulin Foret de Rulles¹⁴. Il écrit : « Cette vieille église dont on ne retrouve aucune trace dans les archives, que la tradition s'obstine à regarder comme le centre d'une ancienne chrétienté, et qui se trouve parfaitement dans les conditions de semblables églises, établie sur une butte élevée, à proximité de la grande forêt, dans une vallée aux nombreux villages, fort peuplée sous les Romains, ne serait-elle pas antérieure à nos archives¹⁵ ou une de ces « cellae » romaines décrites par l'abbé Sulbout dans nos annales arch. du Lux., ou une basilique comme celle de Misbour (Vlessart), dont j'ai encore vu les fouilles ? Cette question mériterait d'être étudiée. Le travail des fouilles fut rendu ardu à cause des ronces et des épines qui avaient envahi les ruines¹⁶. Le champ où elles se trouvent est un champ vague de la forme d'un triangle. La base au midi a 40 m, le côté ouest 65 m et le côté est 60 m. Le point principal des ruines est au centre et à l'ouest. Un talus assez élevé longe la base du triangle. Le résultat des fouilles fut décevant : tout avait été saccagé et arraché jusque dans les fondations ; pas un pan de mur n'était resté debout ; mais partout, on trouva les vestiges de la construction romaine. Ce n'est qu'en attaquant un point plus élevé, contre le côté ouest et à 12 m 60 de la base, qu'on trouva de la maçonnerie. C'était les restes d'un hypocauste romain ... hypocauste reconstitué par

¹²) Il faut croire que le conseil de fabrique ne put faire reconnaître ses droits de propriété sur ce terrain, car dans la suite les travaux de fouilles entrepris sous la direction du curé Kenler (dont la thèse était aussi qu'à Chaumont, il y eut la plus vieille église du pays), vers 1855, au lieu-dit Chaumont furent interdits, sur l'ordre du soi-disant propriétaire. Pour notre part, jusqu'à ce jour au moins, nous n'avons nulle part trouvé trace du résultat de ces poursuites judiciaires projetées ... Ont-elles même eu lieu ?

¹³ Cette mardelle de Rulles se trouve au lieu-dit « Sur le Haut », non loin d'un diverticulum d'une voie romaine (Reims-Trèves). Ce terme « sur le haut », suivant Geubel, *Histoire du pays de Neufchâteau*, et Léon Hector, Bertrix, fait penser à la « Haute voie » ou « Strée » (chaussée romaine).

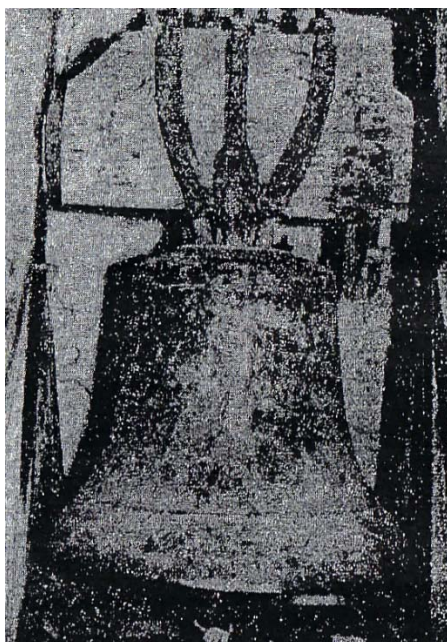
¹⁴) Cfr. Annales de l'Inst. arch. du Lux., 1913, t. 48, pp. 424 à 438, très beau travail de F. Loes. Ces travaux purent être poursuivis pendant un certain temps, grâce à la générosité de M. van den Corput, dont le régisseur au château d'Assenois était précisément un Rulot, M. Parisse, avec le concours d'une équipe d'excellents ouvriers à la tête desquels se trouvaient Jacques Bodeux et Jean Colback, et avec les encouragements du curé Lemaire.

¹⁵ Cfr. de Moreau, au T. complémentaire de l'histoire de l'Eglise en Belgique, où il écrit que ni les archives proprement dites, ni les registres paroissiaux n'existaient avant le XIV^e siècle.

¹⁶ Actuellement de forts buissons d'épines (prunelliers) recouvrent ces ruines, et le propriétaire n'a pas réussi il y a quelques années à y planter des sapins, car ils y périrent.

les soins de Jules Forêt, instituteur, et remis au-dessus de sa classe, au grenier¹⁷. C'est tout ce qui reste de l'ancienne construction, le curé Kenler, vers 1854, avait tout renversé pour retrouver les restes de l'ancienne église¹⁸. Vers 1900, au témoignage de plusieurs personnes parfaitement au courant des traditions de l'endroit, on a détruit plusieurs tombes pour inhumation, un cimetière, disaient les autres, qui se trouvait à une centaine de mètres vers le S.-E., au penchant de la colline vers la Rulles ? Serait-ce peut-être ces tombes découvertes dans un temps plus reculé, qui auront fait donner à ces ruines le nom de « vieille église » ? C'est possible, mais il faut regretter que ces tombes soient détruites. On aurait pu peut-être y trouver des indices. Dans les ruines on n'a rien trouvé qui puisse se rapporter au culte chrétien. »

Quoi qu'il en soit, nous avons lu dans l'ouvrage de don Johannès Hau, moine bénédictin de l'abbaye St-Mathias de Trèves : « Les églises Saint-Maximin qui suivent devaient tenir leur origine de l'influence de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves¹⁹ : Bettingen, Thionville, etc. et de citer toutes les églises dont Saint-Maximin était le titulaire, environ 75 églises, parmi lesquelles Rulles, faisant partie de l'archidiaconté de Longuyon, dépendant de l'archidiocèse de Trèves ; et l'auteur fait remarquer en parlant de Rulles : « à Chaumont, il y avait une statue de saint Maximin. »



*La cloche Sainte-Marie datant de l'époque gothique
Du XIII^e ou XIV^e siècle (cfr note 21)*

¹⁷ Il est fort probable d'ailleurs que depuis les temps les plus reculés, les gens de Rulles et de Houdemont avaient « charrié aux pierres » pour la construction de maisons, comme ils le firent en 1819, lors de la construction de l'église paroissiale de Rulles, l'ancienne étant démolie.

¹⁸ Ces fouilles s'étaient effectuées sans les méthodes scientifiques de rigueur de nos jours. On souhaiterait qu'une vue prise de haut, d'avion ou d'hélicoptère, détermine le relief du sol, photo qui serait peut-être révélatrice ...

¹⁹ Sankt Maximinus, P. Hau, J., O.S.B., Trier, 1935, ouvrage qui n'est plus en librairie, mais nous en possédons un exemplaire, édité en allemand et une copie de traduction en français. De cette ancienne abbaye, de Saint-Maximin, il ne reste que des ruines et des bâtiments servant d'écoles ; car elle avait été sécularisée, cependant son église sert encore au culte, mais est délabrée.

L'occasion est belle pour nous de rapporter ici une légende colportée par la tradition²⁰ : l'église Saint-Maximin de Chaumont abritait une statue de Saint-Maximin de Trèves or il arriva Que la statue quitta sa niche et traversant la rivière vint se poser sur une éminence voisine. Des mains pieuses s'empressèrent de la rapporter à l'église de Chaumont, mais la statue émigra plusieurs fois de la même façon, tant et si bien que l'on crut deviner le secret dessein du saint.

On érigea donc une chapelle en ce lieu et on la dédia à saint Maximin. Elle devint l'église paroissiale de Rulles (dans la suite, mais on en ignore la date, annexe de Villers-sur-Semois) jusqu'en 1819, date de l'érection de l'église actuelle, au centre du village, toujours sous le même vocable, tandis que l'ancienne, située au cimetière actuel, était démolie et les pierres enlevées par les habitants (voir registre des comptes de fabr.) ; 30 ans plus tard, le curé Kenler bâtissait un oratoire en l'honneur de N.-D. du Mont-Carmel, au milieu du cimetière, à l'emplacement même de cette ancienne église Saint-Maximin (construite ou reconstruite en 1570, à trois autels). Il se peut que de la plus ancienne église de Chaumont nous vienne, comme vénérable témoin de ce lointain passé, la cloche « Sainte-Marie », datant de l'époque gothique (du XIII^e siècle ? suivant un guide touristique « la région de la Semois »), par conséquent une des plus vieille de l'Europe, et bien conservée ; quant aux vieux fonts baptismaux, relégués comme antiquité dans le jardin du presbytère et dont le pied est également gothique, leur origine paraît aussi très reculée²¹. Un objet très ancien doit à son tour retenir notre attention : il s'agit d'un cachet-tampon, servant de sceau, en laiton, portant gravé en creux la légende de Saint-Maximin, suivi de l'ours, effigie soignée artistement et en couronne, en caractères gothiques, le texte suivant : « Bitschaff-Der Grundt-Herschaff-Aresdorf-St Maximinus » (Arsdorf au G.-D. est une très ancienne église Saint-Maximin). Des numismates compétents n'ont pu nous donner l'explication de sa présence à Rulles, ni de sa provenance.

On se demande pourquoi la deuxième église (transférée de Chaumont au cimetière actuel) fut construite aussi près de la première (Chaumont) et avec le même titulaire, abstraction faite de la légende relatant le transfert de la statue. Vraisemblablement, l'ancienne qui avait servi longtemps d'église régionale, tombait en ruine ... Les églises paroissiales s'édifiaient toujours plus nombreuses dans les régions limitrophes... aux époques de peste ou de guerres des localités entières (comme Mande-Sainte-Marie (Sibret), Landin (Sainte-Marie) et tant d'autres) étaient déplacées et on reconstruisait aux alentours toute la communauté ... On ignore en tout cas quand se fit la construction de la nouvelle église Saint-Maximin sur le promontoire dominant la rivière au-dessus du « Petit molin », mais sûrement avant la fin du XVI^e siècle. Il est vrai que jadis les ponts sur les cours d'eau étaient rares et qu'une paroisse, souvent formée par un ensemble de nombreux villages et hameaux, s'étendait sur une seule rive de la rivière, celle-ci faisant la limite des diverses paroisses ; la configuration d'une communauté paroissiale pouvait donc aisément être modifiée, à la suite de formation de nouvelle paroisse. C'est ainsi que d'ailleurs pendant bien des siècles une partie de

²⁰ Cfr, Tandel, *Les communes Lux.* ; 3, 647, ann. I. ; Kurt.h, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, 25, 610; N.-J. Lenoir, *L'histoire de Villers-sur-Semois*, p. 45 ; Kaiser, cité plus haut, cfr. n. 1.

²¹ Cette cloche a aussi son histoire, qui à elle seule mériterait d'être contée (comment en effet a-t-elle échappé aux réquisitions des armées ennemies pendant plusieurs guerres ?). La tradition rapporte qu'elle a plus de cinq cents ans d'âge ... Et M. le chanoine Lanotte, membre de la commission archéologique du diocèse de Namur, qui a vu cette cloche et l'inscription en langue latine et en caractères gothiques « Ave Maria gratia plena » en relief, prétend qu'elle date d'avant Charles-Quint. Voir aussi Dictionnaire hist. et geogr. Les communes belges, Eug. de Seyn, t. II, 1946, « Rulles ».

Rulles ressortissait à la prévôté d'Etalle (dépendant de Chiny) et l'autre, la rive droite, à la prévôté de Bologne ou Habay (dépendant du comté de Luxembourg)²².



Les anciens fonts baptismaux relégués au fond du verger du presbytère de Rulles du temps de M. le Conrotte V^{er}, témoin de l'ancienneté de la paroisse de Rulles-Marbehan.

Au XVIII^e siècle la cure d'Etalle possédait encore des terres labourables et sartables au lieu-dit « La croix de Chaumont ». D'après une charte de 1267, la prévôté d'Etalle avait des droits sur le ban de « Rure » ; elle avait dans sa juridiction, suivant N.-J. Lenoir, dans *Prévôté d'Etalle*, la mairie de Mortinsart avec Rulles et Houdemont, en partie. Dans le dénombrement de 1601, la prévôté d'Etalle est renseignée comme ayant des droits à Rulles, moulin banal appartenant aux princes, droit de pêche dans la Rulles, droit d'usage et d'affouage dans le bois de Rulles ; il y a aussi à Rulles un four banal. Mais ce n'était qu'une partie de Rulles, rattachée vraisemblablement à Mortinsart pour le temporel et à Villers-sur-Semois pour le spirituel ; le reste de la localité, sur la rive droite de la Rulles qui constituait le gros de la population avec l'annexe de Marbehan ressortissait à la prévôté de Bologne. L'endroit où se trouve le cimetière, donc l'emplacement de la deuxième église Saint-Maximin démolie dans la suite, le four banal, le moulin banal et quelques maisons avec une population de 6 francs-hommes, vivant roturièrement, 11 bourgeois et 5 femmes veuves, faisaient partie de la prévôté d'Etalle (rive gauche). Houdemont, également pour la partie gauche de la rivière la Rulles, ressortissait à la prévôté d'Etalle et la partie droite à la prévôté de Bologne. La thèse généralement admise concernant l'ancienneté de la paroisse de Rulles, sans s'occuper de

²² Cfr. pour tous ces renseignements passim dans *l'Histoire de la Prévôté d'Etalle* de N.-J. Lenoir ; Le « protocole » aux archives de l'Etat à Arlon ; *Le cartulaire de Marienthal*, par N. Van Werveke.

l'emplacement de son église, écrit N.-J. Lenoir, dans l'histoire de la prévôté d'Etalle, est que cette paroisse subsistait de par elle-même en 1066, quand furent données la moitié des dîmes de Rulles, en même temps que la moitié des dîmes de l'église d'Etalle et de l'église de Villers-sur-Semois par une charte d'Arnould II, comte de Chiny, aux moines de l'abbaye de Saint-Hubert²³. En 1193, elle avait encore toute son autonomie et était desservie par Vericus. Elle fut ensuite incorporée en 1236 au monastère de Marienthal par Ermesinde de Luxembourg. Ce qui est encore certain c'est qu'elle avait en 1273 un vicaire perpétuel (ou curé)²⁴. En 1350, les deux églises de Villers et de Rulles avaient chacune leur vicaire perpétuel, mais dans la suite, par esprit d'économie, peut-être aussi faute de prêtres ou faute d'un nombre suffisant de paroissiens (années de peste ou de guerre)²⁵, les dames de Marienthal²⁶ firent annexer l'église de Rulles à celle de Villers, pour ne former avec elle qu'une seule paroisse avec un seul vicaire perpétuel, qui fut chargé d'aller officier à Rulles les dimanches et fêtes. En 1570, d'après le procès-verbal des visites canoniques, la situation est la suivante : « La chapelle de Rulles dépend de Villers-sur-Semois. On peut y administrer tous les sacrements. Le patron est saint Maximin. Il y a deux autels et deux calices. La communauté fournit tout ce qui est nécessaire au culte. » Les visites décanales de 1612 et 1613 constatent la même situation encore et ajoutent : « Il est entendu que le curé de Villers célèbre alternativement dans son église paroissiale et dans la chapelle, à moins que les paroissiens ne veuillent se charger de l'entretien d'un vicaire ; les constructions incombent à la communauté ; celle-ci construira donc un cimetière²⁷, sous peine

²³ Kaiser, " o.c., voir ci-dessus (1), p. 27, n. 3, n'admet pas que G. Kurth puisse croire que Rulles ait été donné à l'abbaye de Saint-Hubert : « Vers 1066, le comte Arnould de Chiny donna à l'abbaye de Saint-Hubert de ecclesiae Ruræ medietatem », G. Kurth, *Les chartes de Saint-Hubert*, 25, 610, veut y reconnaître Rulles. Dans la suite cependant ce texte disparut des archives de l'abbaye ardennaise. Nous rencontrons ici presque toujours Marienthal, Orval et Clairefontaine. A mon avis il est question ici de Ruelle, où Saint-Hubert s'empara dès les premiers temps des biens d'église ; voir Heydinger, 1134, et Kurth, 143 et 589. Concernant la donation du droit de patronat à Marienthal en 1323 par Jean de Bohême, voir *Villers-sur-Semois*, p. 27, note 1, ci-dessus. « Au 22 septembre 1346, les moniales reçoivent du puissant empereur romain Charles (qui remettra le Luxembourg à Wenceslas en 1353), la pleine possession des grosses et petites dîmes qu'elles possédaient à Rulles, libres d'en disposer à leur aise. » Une charte de l'an 1277, nous citons toujours Kaiser, témoigne qu'Orval avait aussi à Rulles part à la dîme (cartul. d'Orval 494, n° 173, H. Goffinet). Le 26 juillet 1314, l'abbé Jean IV d'Orval vendit sa part à Clairefontaine 696, n. 589,- Pour ce qui a trait aux reliefs et dénombrement des localités qui ressortissaient soit à Bologne, soit à la prévôté d'Etalle, le procès-verbal dressé sur ordre de l'Archiduc Albert d'Autriche existe encore, suivant Lenoir, et le passage qu'il cite en est un extrait, repris dans *Les communes luxembourgeoises* de Tandel. Bologne dont il est question ici, se trouvait sur le territoire actuel de Habay-la-Neuve. Le vieux château de Bologne, dont on voit à peine encore quelques ruines, était bâti sur les bords de la Rulles, là où se trouvent les étangs, au pied de la colline où est bâtie la chapelle N.-D. des Grâces ; il fut détruit par Louis XIV à la fin du XVII^e siècle ; au XII^e siècle sa chapelle castrale servait d'église paroissiale pour la région. Notice d'Elisée Laguerre, curé d'Habay (Bulletin paroissial, 1956). Sous l'ancien régime, Habay dépendait d'Anlier, cfr. Kaiser; o.c., dekanat Longuion.

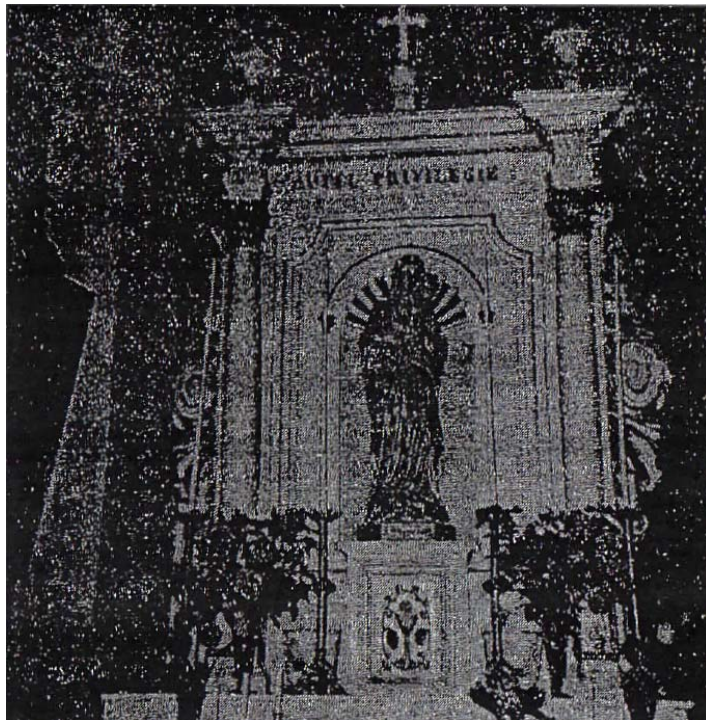
²⁴ Les bénéfices avec charges d'âmes, écrit de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, T. complémentaire, p. 8, s'appelaient paroisse ou annexes et « cura » ou personnat, attachée le plus souvent à une haute fonction ecclésiastique ; le titulaire du personnat s'appelait « persona », ou curé primitif ; le titre de vicaire perpétuel était décerné au remplaçant du curé primitif, appelé aussi parochus. Les chapellenies étaient des bénéfices simples, c'est-à-dire sans charges d'âmes (ne pas confondre avec les chapellenies modernes).

²⁵ On parle encore beaucoup en Gaume de la guerre des Croates ou Polaqes, si dévastatrice (au XVII^e. siècle).

²⁶ Marienthal, monastère de dominicaines, proche de Luxembourg : « Val-Marie, monastère de femmes nobles, situé dans un vallon étroit entre la rivière de l'Eischen et une montagne à 400 m. du château d'Hollenfeltz. Fondé en 1231 par Thiery de Merch, supprimé en 1783 par Joseph II Il n'en reste plus que les remises, écuries et la maison de ferme, qui sont très vastes, une partie du mur d'enceinte, une tourelle hexagonale et un pont d'une hardiesse et d'une légèreté remarquable. » Notice dans les arch. de Rulles, rédigée vers 1820, p. 20.

²⁷ Peut-être encore alors enterrait-on les morts au cimetière de Chaumont ?

d'une amende de 12 écus. La fabrique a pour revenu une voiture de foin. En 1629, les habitants de Rulles et de Marbehan demandèrent un vicaire, et sire Jacques Roussel, curé de Villers, leur nomma le sieur Jean-Henri, pour 5 ans, sans obligation toutefois d'y rester. » Peu de temps après, ce vicaire fut promu à la cure de Villers et à partir de ce moment, s'il y eut encore des vicaires, tel Jean Lemaire en 1664, ils ne résidaient plus à Rulles. Il y eut, à cause de cette situation imposée aux paroissiens de Rulles, de graves dissentiments et même des procès ruineux entre les curés de Villers et leurs paroissiens de Rulles et Marbehan, soit devant la haute cour de Bologne, soit devant le grand Conseil de Malines, soit devant l'archevêque de Trèves. Ce ne sera qu'en 1713 que les habitants de Rulles auront satisfaction ; cependant les archives paroissiales mentionnent le nom de plusieurs prêtres, se trouvant à Rulles, pour ainsi dire sans interruption (de 1664 à 1713). Etaient-ce des prêtres habitués, ou des prêtres vivant dans leur famille ?



L'autel de la vierge à l'église de Rulles provenant de l'ancienne église du cimetière. Son tabernacle du début de la renaissance est vraisemblablement du style Hi IV, tandis que celui de l'autel St-Roch est du style Louis XIV.

Ils eurent dès la Saint-Jean 1713 leur vicaire-résident, moyennant un traitement assuré par eux de 22 patacons argent fort, la construction d'une maison convenable, avec jardin²⁸, l'affranchissement pour la garde de 4 « bestes rouges », d'un cheval et de deux cochons, et de lui faire part comme à un autre bourgeois dans les bois et sartage de la communauté.

La paix régna à partir de ce moment entre les habitants de Rulles-Marbehan et les curés de Villers. Cependant, en 1769, il y eut encore un procès devant la cour féodale de Bologne, parce que le mambour de la chapelle de Rulles avait refusé de payer au curé de Villers l'écu qui lui revenait

²⁸) Cette maison solidement bâtie existe toujours, elle a servi de presbytère jusqu'en 1919. L'administration communale, à la demande de M. l'abbé Lemaire, ayant à cette époque aménagé deux immeubles anciens, l'un provenant de la famille Stevenot et l'autre de la famille de Jean-Baptiste Marant-Claude, derrière l'église, en fit le nouveau presbytère, l'ancien, à la rue de La Haize, ayant été acheté par Cyrille Lepage-Gonzail ; il a encore belle allure.

comme à ses prédécesseurs, pour avoir été célébrer la fête de Saint-Maximin (kermesse). Les habitants de Rulles perdirent leur procès en première instance, de même qu'en appel. Le même curé, sire André, voulut par la suite, pour affirmer ses droits de pasteur, imposer comme patron à Rulles saint Martin, titulaire de l'église de Villers, en lieu et place de saint Maximin²⁹ ; mais il faillit en résulter une émeute et peu s'en fallut que la statue du saint patron ne fût jetée à la rivière. Une sentence épiscopale de Mgr de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, en son château de Montquintm (Virton), en 1771, le 23 novembre³⁰, l'année même donc, assignait saint Maximin comme patron ou titulaire de l'église de Rulles. Les curés de Villers continuèrent néanmoins à aller bénir les mariages en la chapelle de Rulles, qu'ils considéraient comme une annexe de Villers. Mais la concorde ne régna pas de ce fait ; en 1773, d'après nos archives de Rulles, lors de la visite du doyen, alors curé de Saint-Mard, sire Claude Migeot « on se plaint de nouveau du curé de Villers, qui laisse la paroisse de Rulles dans une telle situation que beaucoup ne peuvent remplir leurs devoirs et qui refuse « à sire Monneau, notre marguillier et à autre prêtre natif de Rulles résidant chez sa mère, de célébrer au même Rulles, de sorte qu'ils ont été obligés ou de n'en pas dire (de messe), lesdits jours ou d'aller la dire dans un ermitage dite « le Biseux », terre de Neufchâteau, environ trois quart de lieue de distance³¹, ces prêtres ne souhaitant pas mieux néanmoins que de célébrer audit Rulles, étant au surplus très dignes et méritants ».

Les mêmes difficultés s'étaient déjà présentées 80 ans plus tôt et la situation redevenait aussi peu enviable pour Rulles-Marbehan que du temps de sire Roch Gillardin, si tant est qu'elle se fût jamais améliorée depuis cette époque abhorrée, car comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail, les curés qui lui succéderont s'arrangeront manifestement pour que les vicaires aussi bien à Rulles, qu'à Habay-la-Vieille et à Orsinaing ne puissent soit y demeurer, soit y exercer leurs fonctions pastorales tout en y résidant. Ce ne sera qu'après la Révolution Française, au temps du concordat que ces diverses dépendances ou annexes de Villers-sur-Semois obtiendront leur autonomie successivement, comme nous le verrons dans la IV^e partie.

²⁹ Cette fête Saint-Maximin tombe toujours, est-il dit dans l'Annuaire administratif du Luxembourg, le dimanche qui suit la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, mais en réalité elle tombe le dimanche le plus proche du 12 septembre, soit avant le 12, soit après ; en 1771, elle tombait le dimanche 10 septembre, en effet la fête du patron est le 12 septembre, jour de son décès (suivant Je P. Hau). Or c'était précisément en cette année 1771 que le curé de Villers avait voulu remplacer le patron titulaire de Rulles par saint Martin, le patron titulaire de l'église de Villers, « en vertu d'une bulle de N.S.P. le pape Clément XIV, du 22 juin 1771, où il était ordonné aux curés de ne plus admettre qu'un patron, celui de l'église principale de la paroisse », ce qu'avait fait notre curé de Villers, l'abbé André J.F. Cependant il était stipulé dans cette bulle qu'en cas où il se trouve des contestations au sujet des patrons principaux dans un même lieu, le rapport devait en être fait à l'archevêque de Trèves. Or il y eut graves contestations, au point que la veille de « la Saint Martin » de cette année, les habitants de Rulles « au lieu de se conformer à l'annonce de la fête, ils l'ont méprisée et ne l'ont pas gardée, et en sont même venus jusqu'au point de faire commander, « aux travaux publiques », des chemins le dimanche, veille de « Saint Martin », afin de ne pas chômer ladite fête, et pour marquer le mépris qu'ils en faisaient ». Lenoir dit qu'à cette occasion les habitants s'étaient vraiment révoltés, tellement ils tenaient à leur patron, et que par dépit ils voulaient jeter même cette statue du patron à la rivière. Cette statue, comme tant d'autres en bois, a disparu ... remplacées malencontreusement après la guerre de 1914-1918 par des statues en plâtre, sans grande valeur, mais au goût du jour, comme celles-ci disparurent également en 1966, aussi suivant les impératifs d'une époque dite « de renouveau », qui fera aussi son temps.

³⁰ Nos archives de Rulles possèdent l'acte authentique dont copie a été envoyée au Musée gaumais.

³¹ Consulter sur « l'ermitage du Biseux », comme sur « la vieille église de la Misbour », *l'Histoire du Pays de Neufchâteau*, de Gourdet et Geubel, ouvrage intéressant et érudit, dans lequel nous trouvons une description détaillée de l'ermitage du Biseux, situé sur la Mandebas, affluent de la Rulles, sous Thibessart, à trois quarts d'heure de Rulles.

II - L'église Saint-Maximin de Chaumont pourrait dater de la fin du VII^e siècle.

Il est généralement admis que, dans les premiers siècles de l'évangélisation de la Gaule, l'érection d'un sanctuaire dédié à un saint le fut à l'occasion ou à la suite du transfert des reliques du saint, surtout quand ces cérémonies revêtirent l'éclat d'événement sensationnel. Or selon le P. Hau, I.c., il y eut de grandes solennités trois fois lors de la découverte et le transfert du corps de saint Maximin, à trois époques différentes : fin IV^e siècle, de Poitiers à Trèves ; puis vers 670 transfert de l'église Saint-Jean à l'église Saint-Maximin à Trèves ; enfin en 902 procession solennelle à l'intérieur de l'église Saint-Maximin, quand on redécouvre le corps du saint, après le passage des Normands.

Ce sera vraisemblablement après le deuxième transfert que des églises en l'honneur du saint seront édifiées à divers endroits et peut-être celle de Chaumont. Johannès Hau rapporte ces trois transferts, dont le premier, fin IV^e siècle est sans doute légendaire. On nous permettra de donner un récit de ces trois transferts, que rapporte ce savant bénédictin, puisant sa documentation dans la *Vita Santi Maximini* de Servais Loup, abbé de Ferrières, formé à Fulda par Raban Maur, et tenant compte des travaux récents de critiques sérieux, comme don Chamard de Ligugé, Diel, Garenfeld et l'abbé Aigrain, qui étudièrent cette *Vita Santi Maximini*.

Premier transfert

Revenant de Constantinople, où il s'était rendu avec saint Servais de Tongres, à la demande de l'empereur Magnence, l'usurpateur qui avait détrôné l'empereur Constant, à Trèves, en conciliateur auprès de l'empereur Constance, il était repassé par Alexandrie chez son grand ami saint Athanase, naguère exilé à Trèves par les Ariens, et s'en était revenu, passant par Rome, au pays natal, Sillery-lez-Poitiers, avant de regagner Trèves. Mais il y mourut, à un âge très avancé, le 12 septembre 348 et il y fut inhumé « dans le cloître qui dans la suite prit le nom de Saint-Maximin »³². Peu de temps après, les habitants de Trèves ayant appris que le corps de leur saint évêque reposait dans un ermitage de ce pays éloigné, délèguèrent sur le conseil de saint Paulin, leur évêque, successeur de saint Maximin, un important groupe d'hommes, ayant à leur tête un saint prêtre de Trèves, Lubentius, avec mission stricte de ramener le corps de saint Maximin. Ils aboutirent sans trop de difficulté, visiblement inspirés par le ciel et guidés par une sainte hardiesse non dépourvue de ruse³³. Le parcours suivi par la chasse du saint est connu, selon Joh. Hau, et certaines localités où se produisirent des miracles

³² On ne peut certes pas parler d'un monastère, ni d'un cloître, bien que dans la suite, au dire de Joh. Hau, une abbaye Saint-Maximin se soit élevée au pays de Poitiers. Tout au plus s'agissait-il d'une « casa », ou groupes d'ascètes, qui vivaient ensemble. Le monachisme est postérieur, en Occident du moins, à 360 (cfr. L'histoire de l'Eglise, t. I, de Flicht et Martin).

³³ Ces gens de Trèves n'entrèrent pas en pourparlers avec les autorités de la ville pour obtenir le corps du saint évêque, ils ne se prêtèrent à aucune manœuvre pouvant éveiller l'attention sur leur dessein. Dans ce but, ils firent force démonstration de bonhomie et de piété. Les Aquitains leur ayant servi un repas copieux arrosé de quantité de vin, ils s'abstinrent d'y toucher, que du bout des lèvres, tandis que les bonnes gens de la ville de Poitiers s'étant soûlés, ne purent les empêcher d'enlever la précieuse relique, qu'ils emportèrent de grand matin à travers la France dans la direction de Trèves. Les Poitevins s'étant finalement aperçus de la fuite des Tréviriens emportant le corps du saint protecteur convoquèrent tous les hommes capables de porter les armes et se précipitèrent sur les talons des fuyards, qu'ils finirent par rejoindre le troisième jour ; mais rapporte la légende, voilà qu'au moment même où brille sur les Germains un ciel serein, sur les poursuivants ne cessent les éclairs de la foudre. Ceux-ci saisis de crainte et de frayeur retournent au plus tôt vers Poitiers, les autres pleins d'allégresse poursuivent leur chemin. En souvenir de cette translation, le calendrier porte le 29 mai, fête de saint Maximin au lieu du 12 septembre, jour de sa mort.

élevèrent dans la suite un sanctuaire au saint thaumaturge, tels Sens, Mouzon, Carignan (Yvoi...), Kehlen et Trèves (ancienne chaussée romaine Reims-Trèves).

A Mouzon-sur-Meuse (Sedan) où un paralytique avait été guéri au passage du corps du saint évêque, fut élevée une basilique Saint-Maximin³⁴ et une source miraculeuse lui est attribuée ; à Carignan, une femme, possédée du démon avait été guérie ; et près de la « ville forte d'Arlon » deux lépreux avaient été guéris à leur tour, toujours au passage du corps de saint Maximin. « Près de la ville forte d'Arlon », on ne cite pas le nom du village, ne serait-ce pas Rulles ? « Sur-le-Haut » se trouve un important diverticulum de la voie romaine, venant de Tintigny et gagnant Arlon directement, passant par Houdemont, Nantimont, etc., les malades étant sans doute amenés sur le passage de la châsse du saint. Serait-ce en mémoire de ce miracle que dans la suite l'église Saint-Maximin de Chaumont lui aurait été dédiée ? C'est en effet la seule paroisse, dans le diocèse de Namur avec Jehonville (Paliseul) et Gesves (Andenne)³⁵, qui a pour titulaire de date immémoriale saint Maximin de Trèves. D'autres miracles sont signalés par Joh. Rau, qui rapporte avec force détails tous ces événements depuis le départ de Poitiers jusqu'à l'arrivée triomphale des reliques à Trèves. « A Trèves même s'était massée une immense foule de peuple des alentours pour la réception des restes de leur ancien pasteur. Avec des cierges et des bouquets odoriférants, saint Paulin, aux accents des chants et des cantiques du clergé, menait la procession à travers la ville. C'est dans l'église de l'apôtre saint Jean que son corps fut inhumé avec tous les honneurs. En souvenir de cette translation des reliques, ce jour d'inhumation, le 29 mai, est célébré avec grande solennité. »

Il semble que ce serait téméraire de supposer que la fondation de l'église Saint-Maximin de Chaumont (Rulles), remonte à une époque proche de la date du premier transfert, soit à la fin du IV^e siècle, bien qu'une telle hypothèse puisse trouver une certaine créance : il est généralement admis par les historiens que les paroisses réputées les plus anciennes ont presque toujours eu pour titulaire soit N.-D., soit un apôtre, soit un des premiers évangélisateurs du pays : tels saint Materne, saint Servais, saint Martin, saint Remacle, saint Hadelin ... Or n'oublions pas que saint Maximin fut un des tout premiers apôtres du pays des Tréviriens. Il a vraisemblablement évangélisé (voir Prat, *Hist. d'Arlon*, et Kurth, *Clovis*, I, p. 132), à la suite de ses prédécesseurs, tel Agraecius, et sans doute déjà quand il était moine (ascète) à Trèves. La région de la Rulles, de la Sûre, de la haute et moyenne Semois, de la Vierre et de la Chiers relevait de l'archidiocèse de Trèves, à cette époque la deuxième capitale de l'empire Romain, d'Occident. Or la vallée de la Rulles alors était fort peuplée et par conséquent la question de son évangélisation se posait pour les âmes éprises d'apostolat. On admet, non sans raison, que saint Martin de Tour, contemporain de saint Maximin aurait œuvré avec le même zèle dans la région d'Etalle et Villers-sur-Semois comme saint Walfroid plus tard dans le pays de Montmédy.

Deuxième transfert

L'archevêque Hidulphe (666-671) procéda avec les évêques Clément et Lothbert à la translation des ossements de saint Maximin dans la crypte de la nouvelle église Saint-Maximin. Ils avaient séjourné jusqu'alors à l'église Saint-Jean. De grandes manifestations de piété avaient accompagné cette

³⁴ Joh. Hau; doit s'abuser quand il parle d'une basilique Saint-Maximin à Mouzon : il y en a une de basilique, mais elle est dédiée à N.-D., et aux dires de M. le doyen de Mouzon, il y a en effet une chapelle en l'honneur de Saint-Maximin et une source, mais aux confins de la ville et revendiquées aussi comme appartenant à la paroisse voisine.

³⁵ A Jehonville et à Gesves, la fête du titulaire tombe aussi, comme kermesse en septembre, et au dire de l'archiviste de Trèves (arch. dioc.), que nous avons consulté en 1951 à ce sujet, la fête aurait eu lieu autrefois, dans les toutes premières années également à Trèves le 12 septembre, ce ne serait que devant l'ampleur toujours grandissante des cérémonies de l'anniversaire de la translation des reliques, le 29 mai, que cette date aurait été retenue à Trèves.

procession, de nombreux miracles sont relatés par les auteurs de l'époque (voir Loup, abbé de Ferrières) et déjà auparavant de nombreux miracles au tombeau de l'église Saint-Jean récompensaient la grande confiance que les fidèles témoignaient à leur protecteur (voir Grégoire de Tours). Les maires du palais, à la fin du règne des Mérovingiens, descendants de la famille si chrétienne des Pépins de Landen et de sainte Begge d'Andenne, n'hésitèrent pas à l'invoquer et auraient visiblement profité de ses faveurs (selon le moine de Trèves Sigehard, leur contemporain, le continuateur de la *Vita Santi Maximini* de Loup). Il donne des détails intéressants. « On venait là de partout, particulièrement de Germanie, Alsace, Bénévent, Aquitaine (pays d'origine du saint et de son successeur saint Paulin) et même de la Frise, on accourt à saint Maximin pour toutes sortes de détresses. Rois et ducs lui juraient serment de fidélité. Le roi Théodebert, comme plus tard Charles Martel³⁶, alla l'invoquer sur son tombeau même ; Pépin le Bref envoya à Trèves des possédés du démon en vue de leur guérison ; le duc Méguingaud entreprit un pèlerinage d'expiation. On vit d'illustres Francs parmi les pèlerins à même la foule tels de simples et vulgaires manants, dansant la procession comme à Echternach. Charlemagne lui-même fit transporter le clerc Brunco par l'archidiacre Hellarius au tombeau du saint, comme y avait fait transporter aussi Pépin auparavant l'Aléman Erich, également pour qu'il soit délivré du démon ; enfant un petit fils de Pépin, Cunibert, que l'on avait présenté déjà, à plusieurs reprises dans divers sanctuaires, dut sa délivrance du mauvais esprit à saint Maximin. » Rejoignant la thèse du Chanoine Jacquemin (voir plus haut note 8) que Rulles, « Eglise des Gaules », aurait été dotée d'une église à Chaumont du temps de Charlemagne, il nous semble donc probable que ce serait grâce aux largesses des Maires du Palais, qui vénéraient beaucoup saint Maximin, que cet ancien sanctuaire aurait été érigé et déjà de leur temps. Faisons un rapprochement : Gesves et Jehonville³⁷, paroisses que l'on dit aussi très

³⁶ Loup donne force détails concernant Charles-Martel : « pris d'une violente fièvre, il était dégoûté de la nourriture et de la boisson, prêt à mourir il se fait conduire sur le tombeau de saint Maximin dans une chaise à porteurs, en arrivant il y tombe dans un profond sommeil ; à son réveil, il gagne la sacristie, demande à manger, chose qu'il n'avait plus fait depuis 30 jours et est guéri. En remerciement pour cette miraculeuse guérison, il fit donation au couvent de Weilerskirch avec Luxembourg, Steinfels et Künzig ». Le duc Méguingaud de son côté, après son pèlerinage d'expiation, fit don aux moines de son domaine royal de Rübenach.

³⁷ Voir les fouilles intéressantes de Fr. Bourgeois à Jehonville, où furent découvertes les fondations d'une très ancienne église, dédiée à saint Maximin. Cfr. *Secrets d'églises*, impr. Chauvaux, Libramont, 1964. - Jos. Mertens et Fr. Bourgeois, *Les fouilles de 1957*, dans la revue *Ardenne et Famenne*, n° 4, 1962.

Concernant la villa de Longlier, consulter la revue *Les annales de l'Inst. Arch. du Lux.*, t. 73, année 1942, *Longlier sous les Carolingiens*, la première église de Longlier probablement construite par Pépin-le-Bref. En 771 Charlemagne séjourne à Longlier, « en son château impérial » (extraits des arch. de l'abbaye de Lorsch).

Gesves aurait été aussi une paroisse très ancienne et suivant l'*Histoire de Gesves* (de 1000 à 1800), cfr. arch. paroiss., elle fut d'abord « terre Liégeoise », ensuite « Seigneurie Luxembourgeoise » et enfin « Dépendance du comté de Namur ». L'église (Saint-Maximin de Trèves) actuelle serait la quatrième reconstruite depuis l'origine du village. « Une puissante famille, « la Maison d'Ardenne » qu'on dit apparentée à la lignée carolingienne domina au cours du X^e siècle le Sud-Est de la Belgique. Herman, petit-fils de Godefroid-le-Captif, comte d'Ardenne et de Verdun, s'est vu attribuer la possession de Gesves. Peu de temps avant sa mort, Herman donna au monastère de Saint-Vanne de Verdun l'église de Gesves et trois manses, ainsi que le rapporte un diplôme de l'empereur Conrad II, du 28 avril 1031. » Cfr. Baron Houtart, *Le village de Gesves durant huit siècles*. Dans les annales archéol. de Namur, 1834, t. XLI, pp. 164-165, dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Vanne, il est écrit, qu'en 1050, il y a à la « villa » de Gesves, l'église mère en l'honneur de saint Lambert, dont dépend une chapelle dédiée à saint Maximin, une autre à Sorée, dédiée à saint Martin, et une troisième à Ohey, dédiée à saint Remy, aux limites de Gesves. « Il est possible, nous écrit le conservateur des arch. de l'Etat à Namur, J. Bovesse, qu'elle soit due aux Pépins (Andenne), mais aucun document ne le prouve. » C'est grâce à M. le professeur F. Jacques, 36, rue de Muzet à Namur, et à la sœur Marie Jean de Gesves, que j'ai eu la documentation. Léon Hector, dans *Le prieuré de Longlier*, ne fait nullement mention de travaux de fouilles, qui auraient pu reconstituer la succession des divers sanctuaires depuis Pépin-le-Bref jusqu'à nos jours ; cependant l'auteur dit qu'après la visite décanale de 1570, l'évêque de Trèves décide la reconstruction de l'église qui eut encore lieu en 1733 (c'est l'église actuelle). Fr. Bourgeois, lors des

anciennes, sises l'une et l'autre près de villas carolingiennes, ont pu avoir choisi comme patron un saint qui était fort en honneur dans la famille des Pépin. Gesves en effet se trouve dans le doyenné d'Andenne, où la fille de Pépin I avait fondé un monastère de moniales pour s'y réfugier après son veuvage. Jehonville est dans le voisinage de Paliseul, où exista aussi une villa carolingienne. Et d'autre part, Longlier possédait aussi une importante villa carolingienne, à l'entrée de la grande forêt Anlier-Rulles ; il se peut que ces Pépins aient aussi favorisé l'érection d'une paroisse en ces lieux, qu'ils parcoururent en tous sens lors de leurs parties de chasse, leur passion favorite.

N'est-ce pas de là qu'ils entreprirent leurs pèlerinages à Trèves ?

Troisième transfert

Comme partout ailleurs en Occident, les Normands, remontant les fleuves et rivières, vers le milieu du IX^e siècle et s'attaquant surtout aux riches abbayes, détruisirent la ville, l'abbaye Saint-Maximin et son église ; mais les moines comme à Stavelot-Malmédy, Saint-Hubert et ailleurs, emmurèrent la crypte où reposaient les reliques. Il se fit malheureusement que tous les moines bénédictins de Saint-Maximin furent massacrés, et en conséquence pendant 20 ans le lieu de sépulture du saint resta inconnu. Par un heureux hasard, lors de la reconstruction de l'église démolie, un des manœuvres portant une très lourde pierre, la laissa maladroitement choir et en tombant elle traversa une voûte. Par l'ouverture, montait un agréable parfum ; on venait de découvrir la sépulture du saint patron. Les moines Wénibo et Wambert appelèrent leurs confrères, qui en informèrent l'évêque Ratbold³⁸. La foule accourut de toute part et une procession solennelle clôtura les festivités. C'était en l'an 902.

Serait-ce seulement alors que l'église de Chaumont aurait été construite ? Rien ne le prouve et s'il avait été ainsi, les archives de Trèves en auraient vraisemblablement parlé, vu qu'après le passage des Normands, les documents du passé furent mieux épargnés, bien que l'époque soit encore si éloignée. Il est entendu qu'il n'y a rien d'établi concernant la construction de l'église de Chaumont, que nous ne faisons que des suppositions, sous bénéfice d'inventaire, attendu avec espoir quand même.

fouilles de l'église Saint-Maximin de Jehonville, qui dut être reconstruite après sa destruction par la foudre, lors de la kermesse Saint-Maximin, retrouve la première église de 11 mètres sur 6 mètres, plus un chœur de 4 mètres sur 4 mètres (fin du X^e siècle), succédant peut-être à un oratoire primitif en bois. Il trouve les vestiges des anciennes églises qui se succèdent après de multiples transformations et reconstructions au cours des siècles. Voir détails et plans intéressants, dans la revue *Ardenne et Famenne*, n° 4, 1962. Et voir aussi les fouilles de Tavigny, qui semblent rejoindre les anciennes fouilles de Chaumont (Rulles), ancienne villa romaine et cimetière (*Ardenne et Famenne*, 1964, nos 1 et 2, p: 72, et 1965, n° 2, p. 84).

³⁸Il pourrait, à première vue, paraître étrange qu'une pierre, même de forte dimension ait pu percer une voûte de crypte, mais à cette époque les voûtes étaient souvent un simple plancher fait de madriers et de grosses poutres (voir à ce sujet, Léon Hector, *Bertrix*, p. 78, la « Tour-Pépin-le-Bref de Longlier).

III – Les curés de Villers-sur-Semois contestent à Rulles le droit de prétendre à l'autonomie – Discussions et procès pendant un siècle et demi.

Nous avons eu la bonne fortune de tomber sur une liasse de vieux parchemins, conservés depuis bientôt trois siècles, du moins pour la moitié d'entre eux, dans les archives de la paroisse Saint-Maximin de Rulles, qui ne semblent guère avoir été remués précédemment, sinon les conclusions données par les auteurs cités dans notre avant-propos auraient sans doute varié. Ces vieux feuillets étaient renfermés pêle-mêle dans une caissette en vieux chêne, vraisemblablement de l'époque des manuscrits, à voir sa facture. Il a donc fallu procéder à un triage pour les mettre en ordre chronologique suivant l'année où ils ont été écrits ; ce qui n'est pas facile, vu que plusieurs ne sont pas datés : c'est souvent le contexte qui guidera notre classement, qui reste toujours susceptible de modification. On est tenté de les livrer tous en vrac, mais pour la bonne compréhension de la controverse en cause, les ayant étudiés scrupuleusement, nous est-il indiqué de faire une sélection, pour ne pas retomber dans des redites. Nous nous sommes permis de numéroter ces liasses de feuillets séparés, afin de faciliter des repérages éventuels de la part de l'un ou l'autre amateur d'archéologie dont notre travail éveillerait la curiosité ... Nous reproduisons le texte en orthographe moderne en général (voir ces liasses de feuillets dactylographiés, dans la même caisse que les manuscrits).

Charte de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, attribuant les dîmes et le patronage de l'église de Rure (Rulles) et Villers-sur-Semois aux Dames de Marienthal.

Comme ce document est la pièce maîtresse, dont le texte et contexte prêteront à interprétations contradictoires, suivant les besoins de la cause que défendront les protagonistes de thèses diamétralement opposées, aussi bien du temps des procès en cours que de nos jours chez les auteurs (voir plus haut, en notes 22, 23 et 24), nous le mettons sous les yeux des lecteurs.

Rédigé en latin aux archives de Trèves, Bistums arch. 55, Trier, Kaiser, o.c., p. 27, n° 2, nous en donnons la traduction : « *En juillet 1323, Jean, roi de Bohême, remettait au prieuré de Marienthal-lez-Luxembourg, pour le salut et le repos des âmes des très illustres et très honorés Henri, autrefois empereur des Romains, par la grâce de Dieu (Henri l'Aveugle), nos très aimés parents de regrettée mémoire, pour notre salut et celui de tous nos prédécesseurs et par respect et amour pour notre vénérée et pieuse sœur Marguerite de Luxembourg, notre très illustre tante, à présent la prieure, de votre susdit monastère, qui consacrée à Dieu comme vous, lui adresse ses prières dans de divines louanges, nous lui remettons le droit du patronat des églises paroissiales, à savoir de Saint-Michel de Luxembourg, de Rure, dans le doyenné de Longuyon, du diocèse de Trèves, et de Danvillers du diocèse de Verdun ... avec tous les droits et accessoires ... droit de patronat, qui nous revenait à nous et à nos prédécesseurs autrefois.* » (Allusion à l'obligation pour les patrons et par conséquent pour les détenteurs des grosses dîmes de fournir les titres d'authentiques décimateurs, comme l'exigeaient les lois) (cfr. *Les communes Lux.*, Tandel, 3, 849f ; N. van Werveke, *Cart. de Marienthal*, 2, 25 n°350) et Kaiser de poursuivre en allemand : « Rulles, annexe von Villers, ist in Rure wieder zu finden », c'est-à-dire : « Rulles est à retrouver sous le mot Rure ».

Qu'y a-t-il à première vue dans ce texte qui puisse prêter à telle confusion, que des procès sans fin vont naître, comme nous venons de le dire entre Villers-sur-Semois et Rulles. Et bien simplement du fait que Roch Gillardin et ses successeurs traduiront Rure par villa ruralis, ou Villers-sur-Semois, alors qu'auparavant, donc également du temps de la charte de Jean l'Aveugle, il ne semble pas qu'on n'ait jamais voulu donner à Rure que le nom de Rulles.

En relisant le début de ce travail, on admet facilement, et la chose fut d'ailleurs toujours admise, que Rulles fut autonome bien avant le règne de Jean l'Aveugle, d'Ermesinde, son aïeule et de son aïeul Henri l'Aveugle qui détenaient déjà le droit aux dîmes de Rure et sans doute déjà leurs prédécesseurs.

Tenons-nous-en donc à Rure = Rulles, jusqu'à preuve du contraire.

a) Autonomie certaine de l'église de Ruile ou Rure aux XI^e, XII^e, XIII^e et XIV^e siècles

1. *Une charte d'Arnoul II*, comte de Chiny, contient la donation au profit du prieuré de Prix en 1064, en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert, des revenus de plusieurs *églises*, notamment : la moitié de l'église d'Etalle (Stavelz), la moitié de l'église de Rure (église et pas capella, or ecclesia, dit église autonome), la moitié de Villers ... » (voir en détail, dans *Histoire de la prévôté d'Etalle*, p. 135 et pp. ss., la prise de position nette de Lenoir en faveur de l'autonomie de Rulles, citant les différentes thèses en présence et faisant une mise au point remarquable de clarté et de sincérité ; *Les chartes de Saint-Hubert*, Kurth, t. I, pp. 23 et 610).

2. *Une autre charte d'Arnoul II*, comte de Chiny, qui donne l'église Sainte-Walburge de Chiny, en 1097, à l'abbaye de Saint-Arnould à Metz. Il dote cette église pour y fonder un prieuré ... entre autre mansos 11 ad Longleir (Longlier), cum servis et ancillis illic pertinentibus, *inter Ruris (Rulles)* et Tintignacum I, ad Casampetrae (Chassepierre) I ... etc., quae omnia concedimus libera (cfr. Arch. départ. ; préfecture de Metz, n° 1325 ; Cartul. d'Orval, P. Goffinet, p. 3).

3. *Un curé à Rulles en 1193*. « Vericus clericus de Rure, signe un acte de session de biens à l'abbaye d'Orval » (cfr. arch. Metz, ibidem supra, p. 111) et Lenoir affirme qu'il était le curé de l'église autonome de Rulles.

4. *Un autre en 1273*. Th. de Kerschen, presbyter et *vicarius perpetuus* de Rulles-Marbehan, vend au couvent de Marienthal une rente en blé sur la dîme de Dahlem ... ex hereditate paterna (ce curé de Rulles provenait sans doute de Dahlem, G.-D.), Hugo, capellanus arlunensis, signe comme fidejussor, avec les curés de Elvengen, Arnoldus et le pastor de Lasse-brücke, Anselmus » (cfr. orig. sur parchemin, aux arch. de Lux., Cart. de Marienthal, vol. II, 1231-1317 ; Dr N. van Werveke, 132, pp. 107 et 108) acte signé le 21 avril 1273.

5. *Rulles a comme décimateurs d'une part les comtes de Luxembourg et d'autre part les comtes de Chiny*. Avril 1260.

Thibaut II, comte de Bar (apparenté à Ermesinde, dont le premier mari était Thibaut de Bar), Louis V, fils du comte de Looz et de Chiny, et sa femme Jeanne de Blâmont, concluent un traité d'accompagnement et déterminent que, au cas où certaines de ces localités (soit Etalle, Harinsart, Orsinfain, Sivry, le *ban de Rulles* et le ban d'Habay) seraient affranchies au droit de Beaumont, le comte de Bar obtiendrait un tiers des revenus et le comte de Chiny les deux autres tiers (cfr. *Les villes au pays de Lux.*, Cam. Joset, s.j., p. 47).

Villers-sur-Semois n'est pas mentionné dans ce traité, mais on sait par ailleurs, qu'il fut affranchi à la loi de Beaumont en 1290, tandis qu'Habay et Rulles le seront vers 1309.

Reprise des revenus de Rulles aux comtes de Bar et de Chiny, par le comte de Luxembourg, Henri II, le Blondel, fils d'Ermesinde, qui charge messire Thibaut de Semel de régler l'affaire ; retenant plusieurs familles de leurs hommes et femmes au *ban de Rure*, le 12 avril 1270 (suite à la défaite des troupes des comtes de Bar et Chiny, en guerre contre Henri II). Sept ans plus tard, en juillet 1277, le sort des armes fut favorable cette fois aux comtes de Bar et de Chiny ; aussi, la dîme de Rulles, en partie, retourne auxdits comtes : « Ponce, veuve de Thibaut de Semelle, chevalier (sans doute ancien avoué soit d'Orval soit de Saint-Hubert), avec l'assentiment de ses enfants, au nombre de 5, confirme la donation faite par son mari à l'abbaye d'Orval, d'une partie de la dîme de Rulles. »³⁹ (cfr. Ann. de l'Inst. Arch. du Lux., t. XLIV, année 1909 ; *Les avoués de Vannérus*).

³⁹ A propos de ces pièces insérées au cartulaire d'Orval et de Clairefontaine. N.-J. Lenoir dit qu'elles ne méritent pas créance (voir p. 52, *Histoire de Villers-sur-Semois*, 1906), elles seraient fausses et fabriquées au XVIII^e siècle - il insiste surtout sur « la prétendue donation de Thibaut de Semel, en 1277 " - cependant les autres auteurs, qui traitent de ce sujet, ne relèvent pas que ces pièces seraient l'œuvre de faussaires (cfr. Ann. arch. du Lux., et C. Joset, o.c. ci-dessus).

Orval revend à l'abbaye de Clairefontaine les dîmes de Rulles le 26 juillet 1314. Jean de Huy, abbé, son frère Alnulfus, abbé de Troisfontaines et son couvent d'Orval, vendent à l'abbaye de Clairefontaine les dîmes de Vieux-Virton, Bleid, Gomery, Ethe, Latour, *Rulles et Marbehan*, plus une rente de 4 muids vertenois de seigle sur la dîme de Meix-devant-Virton (Cart. d'Orval, par Goffinet, Bibl. départ. de Metz, p. 636) et le 26 septembre 1314, ratification de ces ventes par les abbés de Troisfontaines, de la Chalade et de Châtillon. Le même abbé donne à l'abbaye de Clairefontaine le *patronage* de ces églises, le 11 décembre 1314 (*Ibidem*, p.640). Le même abbé promet à la même abbaye de faire ratifier, par le futur chapitre général de l'ordre, la vente des dîmes de ces églises (grosses et menues). En 1315, Conrard, abbé de Cîteaux, approuve la vente des dîmes de ces églises et déclare excommuniés les religieux d'Orval qui tenteraient de faire annuler les actes qui précèdent. En février 1316, Louis VI, comte de Looz et de Chiny, notifie et approuve la vente que fait l'abbaye à celle de Clairefontaine de ces dîmes ... (*ibidem*, O.C., pp. 643 et SS.).

En 1323, Jean l'Aveugle donne le patronage de Rulles au couvent de Marienthal (voir la charte ci-dessus).

b) Autonomie douteuse de Rulles, comme paroisse, de 1350 à 1675 - Rulles annexe de Villers-sur-Semois de 1676 à 1806

Dans la charte de Jean l'Aveugle, il n'est fait mention de Villers-sur-Semois qu'en 1325, tandis que Rure ou Rulles figure dans la charte déjà en 1323.

Avignon 1325, 20 juillet, le pape Jean XXII ordonne à l'Archevêque de Trèves d'approuver, après due information, l'incorporation des églises de Saint-Michel de Luxembourg et de Villers-sur-Semois, faite au couvent de Marienthal... assignatis prius de proventibus dictarum ecclesiarum congruis portionibus perpetuis vicariis in eisdem ecclesiis instituendis inibi servituris (cfr. Arch. Lux., V, II, p. 31). Le 22 décembre 1341, Baudouin, arch. de Trèves, incorpore au couvent l'église de Villers-sur-Semois et détermine la portion congrue du vicaire (perpétuel)... (*Ibid.*, p. 384). Cependant ce ne sera qu'après le 6 février 1350, que Marienthal nommera un curé à Villers-sur-Semois, quand Henri de Habay, curé de Villers-sur-Semois renoncera à sa cure de Villers-sur-Semois et il ne fut pas curé de Rulles auparavant.

En 1317 d'ailleurs les comtes de Luxembourg n'avaient plus le droit de patronage sur la cure de Rulles, car « messire Jean, seigneur du Châtelet (Habay), dit « le vaillant chevalier », possédait à Nantimont, *Rulles*, Houdemont, etc., divers fiefs, censes, *dîmes* et terrages, que les *comtes de Chiny* lui avaient donnés pour le récompenser de ses éminents services » (Lenoir, *Hist. de Villers*, p. 106).

Avant la charte de Jean l'Aveugle, les dames de Marienthal possédaient effectivement, en 1320, les dîmes grosses et menues du ban de Rulles, amodiées pour six ans à Collinet de Habay, chambellan de l'empereur Jean l'Aveugle⁴⁰. Ladite charte ne sera donc en somme qu'une confirmation de droits *déjà acquis par les*

Voir particulièrement sur les Seigneurs de Thibaut de Sernel, quelques pages intéressantes de Vannérus, *Les avoués de Chiny* (Ann. de l'Inst. Arch, du Lux., t. XLIV, 1909, pp. 40 et ss.).

⁴⁰ Et ce ne sera que le 22 décembre 1341, que Baudouin, arch. de Trèves, incorporera Villers, en temps qu'église, au couvent et déterminera la portion congrue du vic... « ac in remedium animarum nostrae, predecessorum et progenitorum nostrorum et piae reconcionis quondam domini Heinrici Romanorum imperatoris germani nostri... quod priorissa quod conventus perpetuum vicarium habilem ad dictam ecclesiam instituendum presentare superiori ad quem hoc pertinet teneantur. » (cfr. arch. de Lux., v. 2, p. 62 et ss.). - « Collinet de Habay, chambellan de l'empereur et Catherine, sa femme, prennent à bail du couvent de Marienthal, que nous avons acheté et acquis ... les dîmes grosses et menues de la paroiche dtJ Villers et d'on ban de Rure, avec toutes leurs appartenances, jusqu'à 6 années. » (*ibid.*, p. 7). - Charles IV, fils de Jean l'Aveugle, roi des Romains et de Bohême et comte de Luxembourg permet au couvent de Marienthal de disposer librement de ses dîmes de Ruile (arch. de Weimar). « Decimas suas majores .et minores quas habent in Rur et in banno ibidem ratione ecclesiae in Rur eis incorporatae et quae ad dictam pertinent ecclesiam... in perpetuum disponere valeant libere... sigillo marchionatus nostri Moraviae-Datum Leitzilinburg ", 22 sept. 1346 (*ibid.*, p. 394). - Quant à l'acte du bail

religieuses, sans qu'on n'ait jamais ergoté avant le curé Roch Gillardin sur le sens à donner à Rure, qui selon lui ne serait que Villers-sur-Semois (*Villa ruralis*). Longtemps après cette charte on voit ces dîmes, qui furent cependant laissées à la discrétion des religieuses, passer encore à d'autres décimateurs : en 1399 le 21 juin, le prévôt Henri d'Etalle, seigneur de Sainte-Marie-à-Nochet, prend à bail les dîmes de Rulles et de Villers-sur-Semois et il semble bien que comme auparavant il s'agit de deux paroisses distinctes. Ce bail, ce même Henri d'Etalle le renouvellera aussi bien pour Rure que pour Villers-sur-Semois le 26 mars 1417 (signé S. Henri Destavle). Et pendant 200 ans, à partir de ce début du XV^e siècle, les archives se taisent sur la dévolution des dîmes, qui pour Rulles-Marbehan comme pour Villers-sur-Semois, reviennent toujours aux dames de Marienthal, même si elles les donnent à bail à divers seigneurs, mais nulle part n'apparaît non plus que Villers et Rulles ont un seul et même curé, chacune restant paroisse indépendante. Les comtes de Luxembourg continueront et à leur suite les ducs de Bourgogne à laisser profiter des dites dîmes les dames de Marienthal.

Sire Roch Gillardin, curé de Villers, Rulles-Marbehan, Habay-la-Vieille, Houdemont et Orsinfaiing. Comme il est le promoteur des procès entre Villers et Rulles et que son ministère fut très long (32 ans), nous croyons qu'il s'impose de donner sur sa personnalité les renseignements que nous possédons.

Son extrait de baptême, recopié par lui-même (voir Arch. de l'Etat à Arlon, rég. des bapt. de Villers de 1657 à 1739) : « Le 13 Oct. fut baptisé Roch (l'année n'est pas indiquée, mais ce fut en 1650, suivant Lenoir) fils de Jean Gillardin de Villé, Roch Habaru (ou Habran ?), parin et Nicole Gillardin, marine-hic fuit anno aetatis suae circiter trigesimo factus pastor hujus paroeciae, qui fuit successor D Henrici Jacques» (S. Roch Gillardin) ... Il avait recopié les extraits de baptêmes d'un vieux registre « corrompu et gasté » depuis 1637 jusqu'à l'an 1680 (et ss.). *Il signe lui-même les actes* à partir de 1683, seulement. Il fait une fondation de 3 M.H. pour sa mère Idion le Fèbve, qu'il ne nommait pas dans l'acte de baptême ci-dessus. Il parle, p. 138, d'un ami intime, lors (Melcion ou Mekion), natif d'Houffalize, ci-devant vicaire à Rossignol (par. de Tintigny), mort curé de Rettigny.

Son portrait. « Après les guerres incessantes, qui duraient depuis un siècle, les populations du Luxembourg ayant beaucoup souffert, surtout au point de vue moral, les édifices du culte et les presbytères détruits et peu réparés, tout était à restaurer et à refaire, et il fallait un prêtre capable, zélé, persévérant, pour suffire à la tâche et particulièrement pour gouverner diverses populations plutôt froides et indépendantes. Roch Gillardin n'hésita pas un instant, mais il rencontra beaucoup d'opposition. D'ailleurs, sa conduite ferme et loyale n'a pas peu contribué au rétablissement de l'ordre et de la soumission aux lois de la paroisse. » (Lenoir, o.c., p. 18) A lire les nombreux écrits que Sire Gillardin a laissés (voir Arch. de Rulles), il était d'une intelligence rare, au surplus érudit, lettré, habile plaideur, un vrai avocat subtil et retors et au demeurant redoutable manœuvrier de l'ironie et du sarcasme, ce qui lui valut gain de cause dans divers procès et polémiques, comme nous le verrons. Mais on se rendra compté aussi que s'il avait de brillantes qualités, il ne put cacher ses défauts, entre autres l'âpreté au gain, le mépris du prochain, l'irrespect des supérieurs, manque de scrupule dans ses affirmations et appréciations et enfin manque total de modestie et d'humilité.

Son curriculum vitae. Natif de Villers-sur-Semois (*Villaris super Schisma*), d'une famille apparentée aux Seigneurs de Sainte-Marie-sur-Semois les Henriquez et par ceux-ci aux comtes de Looz-Corswarem, dont le château de Villers-sur-Semois existe encore (ferme Brasseur), ses parents ont vraisemblablement assuré son

d'Henri d'Etalle, écuier, sire de Sainte-Marie-sur-Semois, il parle « don dit ban de Rure et de Villers-sur-Semois, pour et parmi la somme de seix vingt boins fr. de France, de boin aur et de juste poix" (*ibid.*, p. 140, n° 457). A partir de ce moment plus d'actes avant 1603. Jusqu'en 1601 les ducs de Bourgogne seront les possesseurs des dîmes grosses et menues, qu'ils laissent en tant que « décimateurs " aux religieuses dominicaines de Marienthal, dans la suite les successeurs des rois d'Espagne et des empereurs d'Autriche agiront de même envers ledit couvent, le dernier acte qui a trait aux dîmes de Rulles, est du 23 mai 1602 « la justice de Bologne s'étend aux terres de la cense S.A. de Lorraine, sise à Rulles, comme celles des autres habitants » (Protocole signé à Etalle, certifié par les archiducs Albert et Isabelle, le 14 février 1603, et par le duc de Lorraine, le 26 mars 1603, qui venait de leur céder tous ses droits, obligations et mouvance sur le comté de Chiny).

éducation en l'envoyant au célèbre collège des Jésuites de Luxembourg où se formait à cette époque la jeunesse qui aspirait à de hautes fonctions ou au sacerdoce. Nous ne connaissons rien cependant sur son enfance ni sa jeunesse. Il est nommé curé de Villers en 1679, mais n'entrera en fonction vraiment qu'en 1683. Il signe les différents registres, actes de fondations et diverses pièces de polémique jusqu'en 1712 (le 12 novembre). Le testament de Sire Roch Gillardin est revêtu de la signature de son successeur J. Lecour et Lamborelle, vicaire à Rulles et de Sire Grégoire, prêtre de Rulles, le 15-12-1714.

Suivant nos archives de Rulles, comme nous le verrons bientôt, il débuta dans son ministère comme *aumônier ou chapelain de Sire de Villy*⁴¹, il s'y plut tellement que, nommé curé à Villers-sur-Semois en 1679, il hésite à accepter cette charge et bien que nommé définitivement et ayant accepté en cette même année, il ne quittera ce poste définitivement qu'en 1683, pour s'installer à Villers et exercer pleinement son ministère dans cette importante paroisse formée de huit villages ou hameaux différents (il est vrai que le presbytère de Villers devait être reconstruit et les villageois ne se pressaient pas d'intervenir, devant eux-mêmes panser leurs plaies à la suite de guerres dévastatrices).

Critiques et plaintes des paroissiens à l'endroit de Sire Roch Gillardin

Comme il ne se pressait pas d'exercer son ministère, tant qu'il cumulait chapellenie et pastorat, son zèle de prêtre et de curé laissa plus d'une fois à désirer.

1. Ne résidant pas Sire Roch Gillardin laisse le soin de diriger la paroisse à un vice-curé, Sire Chaumont (religieux), qui refuse à un particulier de Rulles le baptême d'un de ses enfants, parce que, dit-il, Gillardin, qui veut faire le baptême lui-même, s'y oppose : d'où plainte du père de l'enfant, Jacques Lemaire, et du parrain, Henri Rossignon, aussi de Rulles, au doyen de Longuyon.
2. Jean Thiry de Rulles se plaint également au doyen de Longuyon, au nom des paroissiens de Rulles, que Gillardin refuse d'y laisser nommer un vicaire résident, alors que la pastorale laisse à désirer : plus de catéchisme, ni de prône, ni de secours de la religion aux moribonds ...
3. Doléances dans le même genre adressées aux dames de Marienthal et à leur aumônier.

Protestation ambiguë de Roch Gillardin au commissaire de l'évêque de Trèves

Il répond que le mandataire des gens de Rulles, Jean Thiry, devrait d'abord se soumettre au curé, par souci de ne pas se soustraire « du devoir que Dieu, l'autorité des canons et des lois ont exigé de lui envers celui qui a été pourvu du bénéfice qu'il a présentement », mais « qu'il a agi par pur caprice et opiniâtreté ... Cependant au cas que Monseigneur l'évêque trouve expédient, pour le salut de ses brebis qui veulent s'égarer du troupeau, de leur pourvoir de quelqu'un qui soit continuellement parmi eux (curé ou vicaire), le défendeur (Gillardin) a jugé à propos de faire une déclaration ... il veut bien consentir que mon-dit Seigneur l'Evêque en nomme un ou bien les dames de Marienthal tellement trouveront à propos, mais à charge et condition et non autrement que ce sera *sans diminution et de l'autorité et de la qualité de pasteur et des revenus* qu'il a droit de prendre pour sa subsistance sur les dîmes et lesdits lieux de Rulles et Marbehan, avec d'autant plus de raison que ce qu'il y prend n'est point considérable pour la charge qu'il a à la desservitude de tous les lieux de sa paroisse, n'allant pas jusqu'à la somme qui est portée et ordonnée par les ordonnances et arrêts, et afin de convaincre entièrement chacun de cette vérité, il consent d'abandonner entièrement tout le gros de sa paroisse, à charge de lui donner la somme de cent écus, quoique ce ne soit pas la compétence ordinaire, puisqu'elle devrait être au cas présent de deux cents écus au moins et afin encore une fois de faire connaître qu'il veut entièrement mettre les choses au juste et donner audit Thiry et adhérents tous les moyens de se sauver, il offre de mettre et avoir un vicaire audit Rulles à charge et condition qu'on augmentera son revenu

⁴¹ Concernant le Sire de Villy, nous n'avons pu avoir de renseignements et Marcel Bourguignon, l'archiviste compétent de l'Inst. Arch. du Lux., se demande si ce ne serait peut-être pas le Seigneur de Villy-lez-Ivoix,

jusqu'à ce qui est réglé par les ordonnances et arrêts de France, qui sont d'avoir pour lui tout au moins outre les fondations, écus, novalles, la somme de cent cinquante livres, c'est pourquoi et sous les choses et conditions ci-dessus et non autrement, il somme et interpelle ledit Jean Thiry de faire cesser les poursuites qu'il a très mal à propos commencées contre lui et qu'il a dû faire contre toutes autres sortes de personnes que bon lui semblait, protestant de toutes dépenses, dommages et intérêts faits et à faire au cas de plus longues poursuites et concluant» (Feuillet 9, cfr. Arch. de Rulles).

Réponse dilatoire de Mr Roch Gillardin, à un écrit de l'aumônier Wallach et à un autre de Jean Thiry (Feuillet 1, Arch. de Rulles)

« Par devant vous messieurs les commissaires et adjoints. M^{re} Roch Gillardin curé de Villé susmoy ayant vu les escrits cy devant (passé quelques temps) produits sur décret de V. Rév. (Votre Révérence) le 7 Julet par M^{re} Jean Wallah ausmonier de la Mère Prieuse de Marientael et un autre sans signature donné au nom de ceulx de Rulle contre les édits du Roy et à réjection duquel il soutient juqs'à ce qu'il soit signé par l'auteur d'yceluy où principaulx pour raisons cy après à déduir en terris et lieu. Dit que le-dict M^{re} F. Wallah aurait mieulx fait d'attendre et veoir la preuve qu'ont prétendu fair ceulx de Rulle sur les inconvénients arrivés dans le district de Rulle et sur quels ils établissent leur principal fondement, point pour avoir un vicaire résident à charge de leur curé, mais bien un curé primitive. Et il auroit veu que quoy que cette première soit irrégulière et ne pourra faire foy en jugement pour en être les déposants parties et les dépositions reçues par la justice du lieu aussi parties et sans expression des circonstances, des morts arrivées aux personnes y dénommées, du temps de leur maladies et diligence qu'ont fait les parents d'appeler leur curé résident à une petite dernity heure⁴² de là et il aurait veu qu'il n'y a aulcune plainte vérifiée ny mesme accusation formée à charge du R^{ent} (répondant ?) qui fera toujours veoire qu'il y a eu aussi peu, veoir moins de sujet aux demandeurs (ceux de Rulles) de prétendre un curé primitive que n'en ont eu leurs prédécesseurs depuis 300 ans et davantage. Et aurait connu qu'il ne s'agit icy de la négligence d'un curé irresponsable en ses devoirs pastoraux, mais bien si la distance d'une demye heure est un sujet et cause et mesme relevant pour prétendre un curé et se tellement défendre sur cet a^{cle} (article) et ce qui se pratique aux autres lieu où il y a annexe de pareille ou plu grande distance quil ne donne lieu de nouvelles difficulté à d'autres plu distantes de Villé que le village de Rulles. Il y aurait aussi mieulx fait d'aviser où en quel endroit le droit divin règle que vingt-huit charrues qui ne rapport au plus que ... ? malders de disme aux dames de Marientael doivent avoir un curé particulier et depuis quand ce droit divin est introduit puis que N^{tre}-Seigneur n'at laissé pour le plu que ses apôtres et 72 disciples pour la conversion de l'Univers. Il aurait aussi mieulx employer son tems à bien examiner l'act de donation du Roy de Bohème et veoir si en vertu d'ycelui la principale est obligée depuis, à la demande des suppliants, donner un curé résident qui ne leur est point promis par lact et n'ont jamais eu ny leurs prédécesseurs songé d'avoir. Mais comme après la déclaration qu'a fait le R^{bnt} cet affair la compétence et toutte autres clauses exprimées dans sa dite déclaration ne le touche, il en laisse volontiers l'altercas et disputes aux parties intéressées sous clause et réserve qu'il fait après que ce dit écrit serat signé de la parte de ceulx de Rulle de se ressentir des injures y portées à sa charge tant pour un contract apparament simoniaque qu'on lui impose- comme pour la réputation de chicaneur qu'on prétend lui donner auprès de ses supérieurs qui dans le fond voiront que le R^{bnt}, n'at jamais eux procès autre que son logement nécessaire et tellement ruiné qu'il a fallu batir de fond en comble et dans lequel il a agit avec tant de flegme et modérance que n'eussent été les pernicieux conseils leurs donné contre toute praticqs et conscience il n'y avait sujet d'aucuns procès moins de fraix si partant réitérant et insistant à la ditte déclaration conclue comme autrefois à congé de cour et dépens.» Nous avons

⁴² Il y a une bonne demi-heure de Villers à Rulles et une heure de Villers à Marbehan, à pied. A cette époque, il y avait peut-être des sentiers plus directs et les curés se déplaçaient à cheval.

observé intentionnellement son orthographe et style : pas mal du tout quand même pour l'époque, comme les habitués des archives de cette époque, XVII^e siècle, peuvent en témoigner⁴³.

Lettre de M. l'aumônier à M^{re} Roch Gillardin (Feuillet 2, une copie)

Mise en demeure au curé de bien faire son ministère ou de démissionner.

« En continuation de l'intervention faite par Messir Jean Wallah au nom de Madame la Prieuse du noble cloistre de Mariendal la principal ; en la cause intentée par les paroissiens de la filiale de Rulle et Marbehan contre Messir Roch Gillardin défendeur, curé de Viller susmois touchant la desservitude de la dicte filiale de Rune par un chapelain. Le sousigné intervenant en exhibant sa procuration et pour vider ce différent il acquiesce et consent qu'en cas que ledit sir Roch Gillardin défendeur se trouve convaincus par cette présente procédure que les devanciers curés de Viller susmois ayent par cy devant par devoir et obligation de leur charges (et non autrement) establis des chapelains en la dite filiale de Rulle pour y faire le service divin. Led^t sieur Roch aye à continuer cette fonction pastorale, voyant que la Dame Luggerin Prieuse de la dite Dame intervenante ne lui a conféré la paroisse de Viller susmois qu'à la condition, à sçavoir de sacquitter en bon curé de l'entière charge d'ames de toute lad^{te} paroisse de Viller come ont fait les devanciers curés à leurs

⁴³ Gillardin dit qu'il n'était pas homme à procès, il en eut beaucoup dans son ministère et celui auquel il fait allusion ici, pour rentrer dans les frais qu'il fit pour construire un presbytère en 1680, n'était pas encore terminé en 1685 (voir feuillets 26 et JO, arch. de Rulles). Avait-il eu l'accord de ses paroissiens de Villers, Harinsart, Orsinfain, Mortinsart et Houdemont, car on ne voit nulle part que ceux de Rulles-Marbehan et Habay-la-Vieille, et pour cause, intervenir dans ces frais, ce qui prouverait qu'ils avaient déjà assez de frais à construire et entretenir au cours des siècles les presbytères de leurs patelins réciproques, ayant leur curé primitif, au moins à Rulles. Que le procès de Sire Gillardin avec ses paroissiens propres, au sujet de la construction du presbytère de Villers traîna en longueur, cfr. arch. de Rulles : feuillet 26, « La sentence de la maison curiale a esté prononcée à Verton, le 3 de l'an 1682 et confirmée à Parlement, le 4 juillet de la dite année. Le taxé de dépents d'icelle a esté fait lanné ensuivant au commencement d'icelle et certains particuliers en ont appelé à Metz durant le mois d'avril ou may de mesme année, relief anciennement et toutes instructions nécessaires envoyé à Mr S. Didier à Metz et *du depuis rien a esté agité pour ce fait.* " A Metz ce 12 mars 1684 (écriture fort belle, mais très difficile à lire). Mons^r, je vous ay éscript 4 fois, depuis que vous m'avez envoyé l'assignation sur l'appel de vos paroissiens, je vois que ne les avez receues, puisque vous vous palindez (plaignez ?). J'ay plus de subject que vous, car vous debvriez me donner une adresse seure, car à votre esgard vous *n'avez qu'à mettre vos lettres à la poste et de payer le port.* Quant à votre affaire (récupération des frais avancés) ce n'est pas assez que la plus part de vos paroissiens déclarent co^e ils font qu'ils sont d'accord ou qu'ils ne veulent pas plaider, mais il fault qu'ils passent tous procuration en blanc et qu'ils me l'envoyent, lesquels bai'lleray à Sgr Procureur de Mets avec prière désavouer les poursuites en ces matières ... que l'on observe au païs des taxes ... quant vous dites « envoyé beaucoup d'argent », j'ay feuilleté mon livre et je nay trouvé autre chose que trois d'écus blancs, qui sont 4 c^{os} de notre monnoye ... etc. Votre très humble et très obéissant serviteur. (S.) de Saint Didier. - Quant au feuillet 10, c'est la copie authentique, en très belle écriture gothique, • d'un exploit (procès-verbal) du sergent A. Geoffroy, « sergent roialle au domaine d'Etalle, certifiant que les paroissiens ci-dessus veulent payer les frais de construction du presbytère, suivant la sentence de Verton et par devant nos Seigneurs de la cour du Parlement de Metz ». (S.) A. Geoffroy. - Le lieutenant prévôt d'Etalle, reçoit une requête de Mesire R. Gillardin, pour rentrer dans ses frais (feuillet 31). Remontre très humblement Mesire R. Gillardin que par votre décret du 1^{er} février 1684, il a été ordonné au mayeur et justice de Villé et Martinsart de jeter et distribuer la somme de 55 patacons sur les paroissiens dudit lieu à raison d'une taxe de dépenses et transaction faite entre eux et ledit curé, lequel n'ayant été *satisfait qu'en partie par ceux de la mairie de Martinsart et en rien du tout par ceux de Villé*, il supplie ... jusqu'à ce que ledit curé soit satisfait... si non qu'il soit permis de faire exécuter par le haut sergent de ladite prévôté ... et fera bien. (S.) R. Gillardin. - Insinuation faite par moi, Jean Guillaume, sergent de la justice de Villé, le 10 may 1684, à Jean de Rulles, mayeur de Villez et lui a laissé en mains la présente requête, afin qu'il n'en prenne cause d'ignorance. Laquelle m'a été rendue par lui-même, le 9 juillet. Témoin, mon nom Jean Guillaume. Ce feuillet 31 avait en entête "Décret de M^r D'Orsinfain. 1684 ». Et en effet c'est une réponse à la requête de Gillardin, elle est en marge de ce même feuillet. La voici dans l'orthographe de l'époque : "Veu la présente req^{te} et celle y jointe appostillé, le 1^{er} fébvrier 1684. Le sous-signés, lieutenant, prévist d'Estalle ordonne au mayeur et justisse de Villé sus mois Martinsart de satisfaire aud^t décret qui va sy joint, et ce en déant 8 jours de l'insinuation, sur peine este exécuté par le sergeant d'office au frais du défaillant. Faict le 10 may 1684, autorisant le premier sergeant ou homme de justisse requis d'en faire l'exploit. » (S.) A. Dorsinfain.

seuls fraix et font autre participation des dites Dames Prieuses au regard de ce devoir. Et requérantes l'authorité du juge en cette cause la dite Dame intervenante conclut en donnant le choix audit sieur Roch deffendant ou de continuer le service divin à l'exemple de ses devanciers curés come dict est (et non autrement) ; ou de permuter sa dicte paroisse ou de quitter afin quil soit pourvu par un autre Ecclésiastique qui ne demandera pas mieux. (C'est un défi à Gillardtn, qui avait l'air de dire que sa paroisse n'est guère rentable, « ce qu'il y prend n'est point considérable » - voir supra.) Sur lesquels poincts il aura à se déclarer tout promptement et sans aucun délai. Et au regard des paroissiens demandeurs lad^{te} Dame intervenante conclut pareillement quils ayent à se contenter de cette déclaration relative à ses déclarations antérieures et explicatives de ses intentions. Et à Jean Thiry leur agent de tenir sa parole donnée ... etc. Etoit signé Jean Wallah, aumosnier de Madame de Mariendal. Donné pour copie moy soubscrit, Jean George, P^{bre} secr. commis.

Comme on le voit, les dames de Marienthal ne se sont pas laissées impressionner par les rodomontades et explications embarrassantes du curé Gillardin ; cette réponse est une vraie mise en demeure pour lui d'accomplir ses devoirs de curé, spécialement envers la paroisse de Rulles et Marbehan, « si non qu'il quitte ». Bien entendu il faut que les habitants de Rulles donnent des preuves du bien fondé de leurs plaintes ; c'est ce qu'ils vont s'efforcer de faire, et il ressort des pièces qui sont restées à notre disposition que de leur côté le curé Gillardin et ses successeurs, pendant plus de cent ans feront tant et si bien que les religieuses de Marienthal finiront par admettre comme bien fondées leurs revendications, nonobstant les rapports favorables à Rulles des délégués de l'évêque de Trèves, comme nous allons bientôt le voir.

Et de fait le curé Gillardin très indépendant, bien renté dans son important bénéfice, quoi qu'il en dise, fera fi pendant de nombreuses années des remontrances de ses supérieurs immédiats et autres et surtout des doléances de ses paroissiens de Rulles-Marbehan. On a l'impression, qu'il fut autoritaire, audacieux, « plaideur émérite », comme dit Lenoir, mais pas nécessairement enclin à user de moyens loyaux dans ses agissements et à user de bonne foi dans ses écrits.

Appointement des parties (Feuillet 11) copie

Du Jeudy 18^e Mars 1683. Entre les habitants et communautés de Rulle et Marbehan demandeurs contre Messir Roch Gillardin, prestre, vicaire perpétuel de Viller susmoy deffendeur.

Partie ouyes.

Messieurs les commissair et adjoint appointent les partes à escrire de huictaine en huictaine et produire tout ce que bon leur semblera pour y estre par eux advisés ce qu'ils trouveront à propos ; pendant lequel temps, ils ordonnent que Jean Thiry fera paroistre une procuration des habitants et communautés du dit Rulle et Marbehan ou la plus grande et saine partie, du en là les dépens réservés.

Faict et prononcé à Verton le iour et an que dessus estait signé F. Mengin, curé de Vezin, Jeannot, Georges, secret. com^{te}, pour copie par moy soubscrit.

Comme nous l'avons vu Gillardin s'était plaint que Thiry n'avait pas demandé procuration pour porter plainte au nom des habitants, c'est donc fait.

Il y a donc eu une première plainte contre Roch Gillardin de la part de Thiry représentant les paroissiens de Rulles-Marbehan ; elle dût être reproduite par la suite avec les signatures requises et prestation de serment, nous la citerons entièrement ci-dessous bientôt (cfr. feuil. 17 et ss.).

Interrogat des témoingts produict par maistre Roch Gillardin défendeur et Madame de Mariendal intervenante, contre Jean Thiry de Rulle Demandeur (feuillet 3)

Nous allons le donner dans l'orthographe moderne. Monsieur le Révé^d Doyen de Longguion commissaire dans la cause de Jean Thiry de Rulles demandeur contre les susdicts.

De la part et à la réquisition du-dit M^{re} Roch Gillardin que de M^{me} de Marienthal, il vous plaira de donner la contre preuve à laquelle ils sont admis par la requête et « interlocutoire » du 14 oct. dernier (1682) et au-dit Gillardin « incinué » le 22 novembre et ensuite recevoir en serment les témoins ci-en-bas dénommés et spécifiés (le-dit Jean Thiry présent ou du moins suffisamment averti par votre décret de novembre dernier) et celà fait, de suite rédiger leurs dépositions par écrit, comme ils les feront et déposeront de leur science et connaissance sur les articles suivants :

1. Qu'avant les grandes guerres un curé de Viller/S. appelé vulgairement Lallemand (il venait en effet de la région thioise, à savoir de Martelange), mort l'an 1636 ou 37 de la peste, a fait de lui-même les fonctions pastorales à Villers et à Rulles, sans que de son temps lui, Madame de Marienthal ou autre ayent établis de vicaire au-dit Rulles.
2. Que Mre Henry Jacquet communément appelé « le vieux curé » successeur du susdit a été curé l'espace de trente-six à trente-sept ans.
3. Que de son jeune âge et pendant et alors qu'il n'était pas encore incommodé de l'ouïe (surdité), il a fait l'espace de dix-huit à vingt ans lui seul et de soi-même toutes les fonctions pastorales à Villé et à Rulle, restant et demeurant à Villé.
4. Que sur la fin de son âge étant incommodé de l'ouïe, pour lors qu'il s'est servi de divers prêtres et vicaires environ le temps de quatorze à quinze ans et que les-dits prêtres et vicaires n'ont été établis et n'ont résidé continuellement au village de Rulle, mais indifféremment les uns à Villé, les autres à Rulle.
5. Que les-dits vicaires, fussent-ils résidents à Rulle ou Villé, binaient et faisaient les fonctions en un lieu et à l'autre à la décharge du curé.
6. Que feu M^{re} Henry Jacque neveu et successeur du susdit « vieu curé », a, l'espace de neuf à dix ans, desservi Villé et Rulle faisant les fonctions de soi-même à l'un et à l'autre.
7. Nonobstant même le trouble que lui avait fait M^{re} Guillaume Huberty, lequel sur procès qui lui fut intenté à quitté et abandonné la desservitude dudit Rulle, après y avoir été cinq à six mois et a laissé le-dit Jacquet paisible dans les fonctions aux deux lieux pour le restant de ses jours.
8. Que le produisant successeur (Roch Gillardin) du-dit Jacquet en a et en a fait encore le même.
9. Que ni avant ni après les grandes guerres, ils n'ont vu ni même appris de leurs prédécesseurs qu'il y ait eu curés résidents au-dit Rulle ou autres prêtres indépendants du curé de Villésusmois, ni qu'ils y aient été par lui ou par Madame de Marienthal établis par obligation.
10. Finalement, ils diront toutes causes de science et connaissance qu'ils ont sur l'affaire présente, à l'avantage des-dits produisants, comme aussi de n'être préoccupés ni avoir aucun intérêt dans cette cause.

Noms des témoins : Messire Henry Guillaume, prêtre de Tintigny, Messire Jean, Gille le Royer de Houdemont, ancien synodal du-dit Villé, Nicolas le Royer dudit Houdemont ancien du lieu, Jean Thiry de Villé, ancien synodal dudit Villé, Rossignon Jacob ancien de Villé, Henry Henryquez, synodal moderne dudit Villé.

Le délégué de l'évêque ou son commissaire met donc les deux parties en demeure de prouver ce qu'ils avancent. (On ne voit quand même guère de témoins, qui soient de vrais paroissiens de Villers charger contre Rulles - car s'il y eut des contestations elles venaient plutôt des curés de Villers que de la population - on ne voit nulle part qu'il y ait eu animosité entre les gens de Villers et de Rulles, comme non plus de nos jours.)

Copie d'un acte de citation (1683). Jean Thiry et Roch Gillardin (Feuillet 17)

Copie sur copie du translation de latin en français de mot en mot sur son original. Signé Mangin, curé de Vezin. Pour copie par moi soubscript, Guillaume, p^{bre}. Ayant suffisamment vu et examiné les anciens actes passés et qui nous sont advenues jusqu'à la lettre inclusivement par devant le R^d pasteur de St-Mard, doyen rural du chapitre de Longuion, entre les paroissiens de Rulle et de Marbehan contre la R^{de} Dame prieure de Marienthal et Sr Roch GilJardin, vicaire perpétuel de Villé susmoy, le tout par notre commission du 20 nov. dernier, nous avons pour bonnes raisons substitué au lieu et place dudit R^d pasteur et doyen rural, le S^r François Mengin, curé de Vezin, ancien définiteur (un définiteur est un assistant du juge représentant de l'évêque au tribunal ecclésiastique en matière de discipline et d'administration) du même chapitre lui donnant par l'autorité archi-épiscopale et par la nôtre ordinaire toute sorte de permission et de pouvoir en cette-dite cause, et à cet effet de citer tout curé qu'il sera requis et d'agir jusqu'à la conclusion de l'affaire, de sorte que le tout étant conclu, il nous soit renvoyé pour l'accomplissement de la Justice. A Trèves, le 10 février 1683. Signé à l'original en latin, Maxim. Henr. Burman, évêque, Drocllet, suffragant, vic. génér. et official, avec paraphe et cachet. (Nous avons aussi sur ce même feuillet 17 des arch, de Rulles, la copie conforme du texte latin - (S.) Guill. G.)

Nous soussigné François Mengin, etc ... ordonnons qu'à la réquisition des habitants de Rulle et de Marbehan, soit cité par devant nous à la maison pastorale de la ville de Virton M^{re} Roch Gillardin, vicaire perpétuel de Villé, au mardi 9 Mars autorisant et donnant pouvoir au premier prêtre, cleric, synodal ou notaire de la juridiction de Trèves de faire tout exploit nécessaire et nous en rendre certain. Donnée à Vezin, le 26 février 1683. (S.) Mengin, pr copie Guillaume G.

Interrogation des témoins amenés par Jean Thiry de Rulles contre R. Gillardin.

Il s'agit d'une copie (feuillet 18 et ss.) non datée, vraisemblablement après la comparution à Virton.

1. Jean Thiry pour premier témoin nous a produit F. Henry Hubert, ermite de l'ordre de St-François (sans doute F. = Fr^{re}), en l'ermitage du Biseux distant d'environ une h. du lieu de Rulle, étant interrogé sur son âge, nous a dit avoir 69 ans *ou environ* (il n'y avait alors que les registres paroissiaux pour connaître l'âge de naissance, mais les guerres en avaient détruit beaucoup), et n'être parent ni allié à Jean Thiry, et interrogé en vertu de la Ste-Obéissance de fidélité qu'il doit à Dieu de dire la vérité, si, de sa mémoire, il a vu des prêtres résidents et y faisant les fonctions de curé, sur quoi il nous a dit que l'année *avant les Croates*, il y a près de 50 ans, il a vu le S^r *Hosseuse* (1625) s'acquittant de toutes les fonctions de curé et y demeurant. Dans la suite, encore un autre *Messir Vigneul* (1634) et un autre M^{re} *Nicolas*, ci-devant curé de *Chaspierre* ; ne sachant le-dit déponsant de quelle parte ils s'y étaient placés, ni de qui ils tiraient leur rétribution ; mais très bien sait-il que les paroissiens du-dit Rulle n'y contribuaient en rien. Qui est tout son su et après lecture faite a signé. (S.) Henry Hubert.

2. Jean de Rune demeurant à Tintigny pour le présent muni de la preuve de domicile à la-dite terre et a été par devant nous être âgé de 70 ans et plus, après serment prêté a déclaré qu'il n'était parent à Jean Thiry, a déposé qu'*avant les Polacques*⁴⁴, il a vu résider un prêtre qui desservait la paroisse de Rune et demeurer dans le lieu même, nommé *Hosseuse*, de plus *Messir Jean Darboite*, encore vu un autre nommé *Messir Jean de l'Eglise*, tous résidant audit Rulle et desservant la paroisse, ne sachant de quel parte ils étaient placés, mais

⁴⁴ On dit aussi les Croates, encore actuellement dans 'la région de Tintigny. « C'était pendant la guerre de « Trente ans » ou guerre de religions, la Sainte Ligue allemande, appuyée par la Bohême et la Hongrie (Croatie) contre l'Union évangélique des Seigneurs réformés allemands et Huguenots de France et les Calvinistes Hollandais ; peu payés les soldats mercenaires se rabattaient sur la rançon et le pillage » (Cfr. J. Warichez, *Histoire des temps modernes*, p. 122). Et ensuite les guerres de Richelieu contre les Habsbourg, nos souverains, d'Autriche et d'Espagne « En présence de son village incendié, le paysan ruiné quitte ses champs, se fait soldat et se vend au premier venu ».

bien qu'ils tiraient part aux dîmes, qui est tout son su à cet égard, déclarant qu'il se souvient aussi avoir ouïdire que les paroissiens de Rulle étant dès ce temps-là en difficulté pour avoir un prêtre résident, que ladite difficulté avait été terminée par Mr de Ginury et Mr d'Orchinfain, qui rapporteront par leur arbitrage que l'on serait tenu et obligé de fournir un prêtre pour la desservitude de ladite paroisse de Rulle ; et après lecture faite, a persisté et marqué, ne pouvant plus écrire par son infirmité et rubas^{te} (rhumatisme ?), a en relisant sa déposition déclaré se souvenir que les deux derniers prêtres étaient placés audit Rulle par le, curé de Viller susmois, y ayant été obligé le curé de Viller par ledit arbitrage de Mr de Ginury et Mr Darchinfain (cfr. astérisque supra), marque de Jean de Rulle.

3. Françoise le Marchal, âgée de 60 ans et plus de Marbehan, etc ... après serm^t déclare avoir vu quantité de prêtres résidents et desservant la paroisse de Rune, savoir Messir Hausseuse, ,M^{re} Jacques de Lescheret, M^{re} Vigneul, M^{re} Gubin⁴⁵ et encore un autre nommé M^{re} Jean, auprès duquel *elle a été à l'école* audit Rulle ... etc. (en 1632, il y avait « un Messire Jacques », chapelain de Rulles).

4. Barbe Merja, âgé de 60 ans et plus ... (cite les mêmes ecclésiastiques) tenant tous bon ménage à Rulle, prenant part dans les dîmes, sans que les paroissiens y contribuent en aucune chose. Marque de Barbe Merja (suivant leurs dépositions aucun de ces témoins ne sont parents de Jean Thiry).

5. Arnould Thiry, mayeur de Rulle, âgé de 27 ans ou environ, allié, mais de degré fort éloigné avec Jean Thiry, après serment prêté a dit ce qui suit, qu'il y a environ un an qu'il était à Viller en la maison du S^r curé et que lui parlant de la présente procédure, le déposant lui dit, si nous avons fait comme les autres et nous donner un prêtre résident pour la desservitude de notre paroisse et ne nous pas mettre en cause comme vous avez fait pour la reconstruction de votre maison de Viller, jamais nous n'eussions eu difficulté ensemble, à quoi le S^{re} Gillardin répondit en se frappant la poitrine « foy de prêtre, je ne vous en donnerai jamais, si je n'y suis condamné ... » A marqué pour ne savoir écrire⁴⁶.

6. Henry GJaude, bourgeois et synodal de Ruile, âgé de 43 ans ou environ, n'étant parent de Jean Thiry, après serment prêté, a déclaré ce qui suit: qu'ayant été nommé avec Nicolas Pieret de Marbehan pour aller trouver M^{me} de Marienthal et lui demander de la part de tous les paroissiens, si elle ne voulait pas leur donner pour Rulle un curé ou un vicaire, en qualité de collatrices, elle répondit que non, mais qu'en cas où ils voulussent avoir un prêtre résident pour desservir leur paroisse, et qu'ils veulent le recevoir de la part du curé de Villé, qu'elle l'obligerait à en fournir un et ajouta qu'elle entendait *que les services se fissent* et que tous les devoirs nécessaires soient rendus aux paroissiens, que ledit S^r Gillardin, en lui conférant le bénéfice s'y est strictement obligé et même en cas de difficulté, d'en supporter tous les frais et poursuite de ses dépenses et après, etc... (S. Henry Glaude).

7. Nicolas Piere de Morbehan, âgé de 50 ans ou environ, ni parent, ni allié de Jean Thiry, etc ... qu'ayant été député des communautés de Rulle de Marbehan avec Henry Glaude pour demander à M^{me} de Mariendal, si elle ne voulait pas leur donner un prêtre résident et faisant les *fonctions de curé*, et même des ornements, selon son obligation de Collatrice, elle répondit, pour *une fois*, qu'elle avait des ornements à Luxembourg, qu'elle ne pouvait pas pour plusieurs raisons les tirer dehors actuellement, mais qu'aussitôt que les chemins seraient ouverts (soit hiver, soit guerre), qu'elle verrait ce qu'elle aurait à faire, et une autre fois étant retourné

⁴⁵ Gubin, prêtre-marguillier de Rulles même.

⁴⁶ Nous avons vu plus haut que les habitants de Rulles n'avaient pas été cités au procès de Virton (cfr, note 43) comme les autres paroissiens devant intervenir pour les frais du presbytère, mais ce fut malgré Roch Gillardin.

à Mariendal pour la même commission, Madame lui dit résolument qu'elle n'avait ni prêtre, ni ornement à lui donner et que c'était une résolution prise, etc... a marqué⁴⁷.

Nouvelle réplique de S^r Gillardin défenseur contre Jean Thiry de Rulle demandeur (Feuillet 6)

Le soussigné, vu la constitution des habitants de Rulle donnée sur et à la personne de Jean Thiry pour poursuivre la cause devant le R^d Doyen de Longuion qui a été débattue pour des raisons bonnes et justes approuvée par le R^{mm}e suffragant de Trèves, soutient avant tout qu'ils auront à constituer ou autrement ratifier cette procure et constitution par devant Monsieur le Rév^d commissaire délégué de nouveau, point sur le rapport de deux centeniers (sorte de receveurs) dont on ignore cette qualité, mais tête par tête et sous leur signature, avec protestation et déclaration pertinente, qu'ils ne sont sollicités, contraints ni à ce induits par ledit Jean Thiry, sous promesses à eux faites de sa part de les porter quittes et indemnes, même de leur faire gagner cette cause, à condition que chacun lui donne un écu (si vraiment Jean Thiry soudoyait des témoins, il aurait eu tort, mais n'est pas là une déformation des faits, comme il appert de la part de cet homme retors, R. Gillardin, suivant nos archives à plusieurs endroits). Et afin d'éviter les bruits, réclamations, désadveu et perde des personnes vesves et orphelins et tous autres comme lon a vu et cry lors que par sollicitation du Thiry le sieur Guillaume Huberty⁴⁸, prestre séculier, qui a eu intenté cette même cause voyant clairement son tort s'est condamné volontairement et soumis aux faits et comme il n'apparaît aucune institution de ceux de Marbehan (nous avons vu dans la déposition en faveur de Rulles que Marbehan avait envoyé deux témoins à décharge, qui signent après serment), l'on soutient quelle sentredonnera en la forme que dessus sinon que la qualité sera rayée et conclusion prince à l'advenant.

Requête au prévôt d'Etalle, de Roch Gillardin, pour un sursis des témoignages. Requestre et pareatis (?) pour auditions et adjournement de témoins (Feuil. 30)

A Mons^r Dorsinfaing, lieutenant prévost d'Etalle, représente très humblement S^r Roch Gillardin, qu'à raison d'un procès qu'il est obligé de soutenir contre J. Thiry de Rulle, tendant à ce qu'il y ait un curé établis au dit Rulle par les supérieurs ecclésiastiques contre les immunités de l'église matrice ; et comme le dit sieur curé est admis à faire contre-preuves et que les personnes dont il se veut servir et Madame de Mariendal pour témoins sont en parties de la ditte prévosté, supplie pour pareatis, avec auctorisation et pouvoir à un synodal du dit Villé d'en faire les exploits et adjournement au personnes et à pareil iour qui luy sera nommés par le sousigné et fère justice. R. Gillardin. (Tandis que les témoins de Rulles avaient satisfait aux exigences du tribunal ecclés.) Le sousigné lieutenant, prévost d'Etalle le 22^e nov. 1683. A Dorsinfaing (acte authentique) (Feuill. 31).

Violente réplique de Roch Gillardin aux conclusions de la commission épiscopale

Nous ne possédons pas malheureusement l'acte d'accusation portée contre lui par le commissaire épiscopal, mais on peut le reconstituer en lisant la réplique ci-jointe, qu'il écrit au doyen enquêteur, en des termes

⁴⁷ La dame de Marienthal est considérée à juste titre comme patronne de l'église de Rulles-Marbehan et il semble qu'elle s'occupe de cette paroisse, comme l'ont toujours fait ses prédécesseurs, les comtes de Chiny ou de Luxembourg aussi bien que de Villers-sur-Semois, dont le curé est chargé des deux églises, vu que comme le dit N.-J. Lenoir, il y « a pénurie de prêtres ».

⁴⁸ Ce prêtre fut d'une conduite indigne et fut condamné par le grand conseil de Malines tant pour sa conduite que pour sa prétention à être curé « primitif » de Rulles (*Sentence de Malines*, cfr. feuillet 29 « condamnation de Jean Thiry. Villa Ruralis. Deux curés »). Par acquit de conscience, nous nous sommes rendu aux arch. de l'Etat, aux arch. du Royaume à Bruxelles et n'avons pu découvrir cette « Sentence », pas plus qu'aux arch. préfet. de Metz, où suivant le répertoire de Duparque, voir Ann. arch. du Lux, Arlon, 1949, on aurait dû trouver cette pièce d'arch. Nous devons donc nous contenter du feuillet 29 de nos arch. de Rulles ; il semble cependant étrange que si J. Thiry avait été condamné en 1677, on reparlerait de le faire condamner vers 1691 encore.

irrespectueux, piqué au vif de constater que ledit commissaire de l'évêque de Trèves, non seulement ne tient aucun compte de sa défense, mais au contraire accepte de donner raison aux griefs de Rulles, aussi donne-t-il tort au doyen enquêteur. Le texte que nous avons sous les yeux est l'authentique, écrit et signé de la main de Gillardin d'une très belle écriture et en beau latin, comme on peut s'en rendre compte en lisant l'original (feuillet 7). Nous en donnons la traduction en français et intégrale, car c'est une belle pièce de polémique, digne du barreau, elle mériterait d'être intégralement aussi en latin, ce serait long !

Recusatio et declinatoria iudicis suspecti (Refus d'admettre la sentence prononcée par un juge suspect)

Mr Roch Gillardin, pasteur de Villers/S., vu le procès-verbal de la commission de Votre Révérence constituée par Notre Révé^{im}me Seigneur, le 20 nov^{bre} et votre citation « remise » le 29 déc^{bre} passé, rien d'étonnant que Jean Thiry promoteur et auteur de ce procès, après tant de courses et de démarches à Metz et à Trèves⁴⁹ ait obtenu ou plutôt arraché de Votre Révérence finalement d'instituer cette commission du litige et de la discussion en cause : il sait en effet et à partir de ce moment même il s'est profondément gravé dans l'esprit (lui Gillardin) que V^{tr} Révérence, de concert avec Jacques Lemaire et Henri Rossignon, beau-père dudit Thiry, ait agi avec non seulement une telle précipitation, mais même, sauf votre respect *avec une telle malhonnêteté*, que ces arrêtés portés en leur faveur ont été rejetés, cassés et annulés comme injurieux et contraires à la raison par le Rév^{im}me d'Anethan d'heureuse mémoire (l'Arch. d'alors) ; il ne peut non plus taire avec quelle partialité et zèle, non certes au nom de la justice, le R^d Seigneur a agi contre lui, l'accusé, aussi bien dans l'avant dernière session qu'à la dernière ; et dans la suite a agi de telle manière que ledit Thiry, alors que les définiteurs rendant la justice ne l'aient jamais déclaré être dans son bon droit dans ses allégations et objections, crut être en droit d'espérer atteindre son but, *grâce à un juge, qui n'était ni son ami, ni, sauf respect, impartial*, et la suite ne démentit pas l'esprit dudit demandeur. Et de-fait, Votre Révérence m'ordonne à moi cité en justice de répondre, comme si elles étaient d'aujourd'hui, aux propositions du demandeur (Thiry) lui insinuées fausement et depuis longtemps comme je vous le dis et présuppose, et en outre de répondre donc sans la moindre hésitation au bon vouloir du très Révérendissime Seigneur le commissaire, c'est à dire à la « Pétition » et aux « ordonnances », depuis la lettre A jusqu'à la lettre F⁵⁰, ci-jointes. Jamais et nulle part cependant il ne sera constaté qu'une semblable insinuation ait été faite à l'accusé ; mieux il appert du procès-verbal du Vénérable Maître Bonjean⁵¹ que c'est le contraire qui s'est produit (« comme il conste du rapport ci-joint et expliqué en bas de la supplique de l'auteur (demandeur) ») si bien qu'il ne subsiste le moindre doute que votre décret a été porté soit d^s la précipitation, chose qu'on appelle « la belle-mère » (noverca) du droit et souvent irrémédiablement nuisible à la partie (défendresse), soit dans une trop grande animosité contre celui qui est cité, aussi celui-ci, qui est le défendeur, soutient et trouve fondé que le Thiry en question a été mal inspiré de solliciter subrepticement et obrepticement la constitution de ladite commission et que *Votre Révérence ne peut être dans ce procès le juge et le commissaire en même temps, et comme par trop suspect à l'accusé*, auquel votre jugement soulève à bon droit trop de répugnance et c'est son droit de protester de l'incompétence, de l'invalidité et de la nullité de tout ce qui a été décrété et jugé dans toute cette affaire d'un bout à l'autre, et, pour que le soussigné ne soit pas soupçonné à cause de cette déclinaire bien fondée en droit et de son refus de vouloir esquiver le jugement de cette très juste cause, il déclare solennellement sur sa tête, *qu'à part Votre Révérence et ses secrétaire et procureur*, sauf votre respect et révérence, personne

⁴⁹ Nous verrons dans la suite que les gens de Rulles iront plusieurs fois à Trèves, pour exposer leur bon droit, comme probablement aussi à Metz, où se trouvait le parlement de France, qui portait des décrets (c'est pourquoi s'y trouvent encore les sentences du grand conseil de Malines, pour cette époque).

⁵⁰ Nous n'avons pas dans nos arch. de Rulles ce libellum, mais on peut facilement le reconstituer avec le feuillet 8 (cfr. infra).

⁵¹ C'est la première fois que ce nom de Bonjean est cité ici. C'est l'appariteur.

dans ces diverses parties ne lui est suspect et qu'il donne son consentement à la nomination de n'importe quel autre par le très Révérendissime Seigneur. (S.) Gillardin.

Réponse du commissaire à l'évêque de Trèves contre la mère Prieure et contre R. Gillardin. Sévère protestation, contre les critiques du curé de Rulles (Feuill. 28 et ss.)

C'est la copie authentique de sa propre main du prêtre J. Georges, daté du 6 février 1683, dont voici aussi la traduction (elle est en latin et d'un beau style)⁵² : c'est la copie de la déclaration du commissaire de Trèves, Marc Pierrardt, curé-doyen de St-Mard, que Gillardin récusé comme juge (voir ci-dessus), *en faveur de Rulles*.

Très R^d et très Illustre Seigneur. La charge de commissaire que Votre Révérendissime Dignité m'avait confiée dans la cause des paroissiens de Rulle et Marbehan contre la très noble Dame Prieure de Mariendal et le R^d maître R. Gillardin, vicaire perpétuel à Villers supra Schismam le 20 nov. dernier (1682), avec les actes de V. R^e Dignité de la lettre A à la lettre F, je vous la remets cette commission avec les autres actes en annexe jusqu'à la lettre Z (Z ?), inclusivement, qui m'a été présentée, sans espoir cependant, *vu que le dossier du procès est tronqué par ledit M^r Gillardin*, L'accusé a en effet exhibé vers le 1^{er} janvier dernier la rescription déclamatoire ci-jointe sous les lettres L et M, concluant que je ne puis être juge et commissaire en cette cause, comme étant suspect à ses yeux, arguant de la « nullité », par conséquent craignant que tout ce qu'on « nous produirait encore serait déclaré nul », même tout ce qui « me serait soumis ultérieurement », j'ai pensé que Votre R. D^{té} avait à juger elle-même dans tout ce qu'on lui a exposé jusqu'ici en matière de droit; cependant comme dans ce refus ledit M^{re} *m'accuse très faussement de faux*, sauf votre respect, en diverses choses, pour ma justification je répondrai ce qui suit ci-dessous, afin qu'après avoir examiné mes arguments, V.R.D. décide, si celui-là est en bonne posture, quand il refuse le juge désigné par vos soins, vous demandant très humblement de daigner donner une heureuse solution à ce problème. ·

1° Au début de sadite « fin de non-recevoir », M^{re} Gillardin cité, appelle ma citation du 29 déc. passé, « citation de non-lieu », et vers le milieu du texte il dit à peu près ceci « que mon décret procédait ou d'une irréflexion ou d'une trop grande animosité contre l'accusé. Ledit acte d'accusation se trouve ici même sous la lettre J, il est vrai certes que je l'avais écrit en abrégé, autant à cause de l'instance urgente du nommé Thiry, procureur desdits paroissiens, qui, à la suite du déclin du jour, pressait son départ, ne disposant que de trois heures, autant à cause d'une visite de courtoisie d'amis personnels, que je ne pouvais non plus en toute honnêteté renvoyer; je ne vois cependant pas ce qu'il peut y avoir dans cette citation, comme indice d'un abandon de la cause (ou non-lieu), sinon au contraire l'ordre de comparaître pour répondre aux propositions, qui lui avaient été insinuées par lesdits paroissiens à lui-même, le 20 oct. dernier. C'est connu de par la supplique de ces derniers ici portée sous la lettre A, à la même page, où sous la lettre C, le Sieur cité avait fait lui-même rescription ledit 20 oct., qu'en conséquence elle lui avait été suffisamment insinuée, bien qu'il voulut la dénigrer par de compliqués détours, suivant ce que nous voyons dans l'acte du Sieur Jean Bonjean, appariteur, qui y est annexé et ici reproduit sur la feuille attachée à ladite récusation (refus) sous la lettre M de nouveau sollicitée (« mendie »). Je soutiens donc qu'en cette citation il n'y a aucune renonciation au procès et que je n'ai agi avec une trop grande animosité, mais que j'ai employé le style tout simple et courant de notre curie, pour ce qui concernait la réponse à donner aux impératifs.

⁵² Toutes ces polémiques ci-dessus et d'autres qui sont dans nos archives sont remarquables par le style classique, aussi bien en latin, que celles qui sont en français ; rien d'étonnant, c'est l'époque de l'âge d'or du Grand Siècle, qui nous a donné Racine, Corneille, Bossuet, etc., et ce sont souvent des avocats qui parlent ou écrivent ici, comme nous nous en sommes rendu compte en parcourant nos archives de Rulles.

2° Le Sieur cité ajoute qu'il n'y a rien d'étonnant que ledit Thiry m'ait choisi comme commissaire de ce procès. En est-il ainsi, je l'ignore ? V. R. Dign. sait par quelle voie il est parvenu à avoir cette commission ; quant à moi je n'ai jamais rien appris de mal contre le prénommé, mais au contraire beaucoup de bien.

3° Il m'incrimine à nouveau non seulement d'une certaine précipitation, mais aussi d'une telle malhonnêteté, que les décrets, portés par moi et nos Maîtres définiteurs en faveur de Jacques Lemaire et Henry Rossignon, furent invalidés, cassés et annulés par le Révr^{mmme} S^r Anethan, comme injurieux et contraires au bon sens ; aussi pour tirer au clair cette question, je vous transmets la copie de la supplique dudit Jacques Lemaire sous N° 1 et de l'autre faite par Henry Rossignon sous N° 2, accompagnées des décrets, rapports du Sieur appariteur et la protestation dudit Sieur cité vers la fin de la seconde supplique, afin que les ayant examinés avec soin V. R. D^{té} voit que leur rejet et annulation ont été obtenus par de mauvais moyens subrepticement et obrepticement suite à de très faux rapports. Dans la 1^{re} supplique, Jacques Lemaire se plaint d'abord des injures et calomnies que lui a adressé M^{re} Chaumont, vice-curé alors à Villers, et ensuite du refus de baptiser son enfant ; par conséquent ledit commissaire conclut à deux choses, à savoir pour l'ordre donné audit Chaumont de devoir baptiser l'enfant, et pour la citation de répondre à ses intentions et à ses conseils. Or ces deux choses sont admises comme très justes dans notre décret donné avant-midi, le 21 juin 1680 : « ordre y est donné en-effet à Sire Chaumont, sous peine de suspense, de baptiser, le jour même encore, cet enfant, et il est cité le 25 du même mois. Qu'y a-t-il, je vous le demande, dans ce décret de contraire à la raison ? Qu'y a-t-il là d'injurieux audit Sire Gillardin ? Il n'est même pas fait mention de lui dans cette supplique et je me demandais alors s'il était déjà dans la paroisse et savais d'autre part qu'il avait refusé en ma présence et en présence d'autres nombreux témoins la desserte ou l'administration de la paroisse, alors qu'il en avait été investi et intronisé dans son actuel bénéfice, disant bien haut : « *Je ne m'immiscerai pas dans mes charges pastorales avant la veille de la St-Jean, mais continuerai mon ministère auprès de mon M^{re} de Villy* », il était en effet à cette époque, à savoir vers fin août 1679, le chapelain de Sire de Villy, et il refusa d'accepter la promotion qui lui avait été expressément réservée en notre présence, quand il y eut un arrangement entre d'une part les héritiers de feu Henry Jacquet (son prédécesseur) et d'autre part le souvent dit Sire Chaumont (vic.). Dans la seconde supplique présentée par Henry Rossignon, père de cet enfant, le 22 Juin 1680, il se plaint de nouveau, que, méprisant notre ordre, ledit M^{re} Chaumont, pour la seconde fois, refusa de baptiser l'enfant, alléguant que ledit Sire Gillardin y avait mis obstacle et avait prétendu vouloir le baptiser lui-même, malgré Chaumont, qui s'était présenté audit Gillardin, lui demandant de le laisser baptiser : chose qui nous apparut vraie alors, à la lecture du 1^{er} rapport de Sire Antoine Flandre, prêtre-appariteur bien connu de nous, étant aussi agent matriculaire, dans ladite 1^{re} supplique du N° 1 vers la fin de la 3^{me} page « sousvirgulée » en ces termes : « Bien-entendu que le d^t Sire Chaumont s'est présenté et a prié le Sieur curé de luy laisser baptiser, ce qu'il ne luy at voulu permettre. » Aussi les Maîtres définiteurs convoqués au chapitre, considérant l'accord avec moi que cette procédure ne souffrait pas de retard pour donner communication à la partie intéressée, vu la distance de trois lieues, et sachant que ledit Chaumont était « approuvé » et expressément installé vice-curé de cette paroisse jusqu'aux premières vêpres de la S^t-Jean-Bapt., exclusivement, par le Rév^{me} S^r Anethan, pour remplir les fonctions pastorales de par la convention passée, et vu d'autre part que ledit Gillardin refusait de son côté d'administrer la paroisse avant que les vêpres ne soient dites, comme dit plus haut, même si alors nous ne pouvions avoir la certitude qu'il avait reçu l'approbation pour charge d'âmes, et qu'ainsi jugeant qu'un tel empêchement d'agir, provoqué par lui-même, retomberait sur l'autorité du Rév^{mmme} S^r Anethan et mènerait à la perte d'une coutume de ce pays, qui veut que l'année pastorale commence aux premières vêpres de ladite S^t-J.B^t.

Aussi nous, par un second décret, avons enjoint de nouveau audit S^{re} Chaumont de baptiser l'enfant et cela sans tenir compte de la défense qu'il lui en avait fait ou à faire éventuellement encore, et nous l'avons déclaré suspens en cas de refus, et, dans ce cas, nous avons même permis qu'il soit bien-sûr baptisé par le chapelain d'Habay-la-V., dans les limites de cette paroisse (de Villers) non pas cependant par mépris dudit Gillardin, comme il le suppose fausement, dans sa dernière protestation, ici même jointe à la fin, mais pour refréner

son audace et pour empêcher l'orage menaçant que n^s voyions manifestement s'élever à l'horizon contre ledit Sire Chaumont, le suppliant de le laisser en paix dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales, etc ... le Rév^{mme} Mgr d'Anethan, vu ses nombreuses occupations, ayant sans doute perdu la chose de vue (que R. Gillardin n'entraîne en fonction que le 24 juin), ledit curé en profita subrepticement et obrepticement, l'autre partie n'ayant pas été entendue, pour extorquer de Mgr Anethan le décret ci-joint sous le N° 3 ... etc. » D'où apparaît l'inanité de la protestation de S^r Gillardin ci-incluse sous le N° 2 à la page 3 ; et je passerai sous silence la supplique infamante contre lui-même présentée à Mgr le R^{mme} Anethan par ses paroissiens à mon corps défendant les horribles accusations portées contre lui et noircies exagérément contre et malgré ma volonté, et je continue à protester que j'ignorais que ledit Henry Rossignon fût un de ceux qui avaient signé cette supplique ; mais à bon droit ici je me plains vivement ... (et de rappeler les reproches envers son juge et les accusations gratuites d'animosité, etc ... en alignant les écrits de Gillardin, ci-dessus ...). « Lesquelles injures et affronts envers ses supérieurs et tout le collège du chapitre signés de sa propre main et proclamés par écrit publique (affichage aux valves de l'église) ne doivent certes pas passer sans des sanctions ; moins d'excuse en effet ont les péchés, quand un long répit n'a pas pu changer une tête dure. » Le curé de St-Mard, Marc Pierrardt, développe ensuite longuement toutes les démarches qu'il fit du temps du prédécesseur (Mgr Anethan) de l'évêque actuel de Trèves auquel il adresse cette très longue lettre pour le mettre au courant de toute cette affaire et montre comment les définiteurs du synode capitulaire de Longuion avaient donné verbalement raison à ce juge, doyen de St-Mard, le curé Gillardin avait usé de moyens peu honnêtes, profitant d'ailleurs de l'absence dudit doyen « pris de fièvre quatre et d'autres presque une année entière » avait jeté la confusion parmi les définiteurs, qui en désespoir de cause, chargèrent de nouveau le doyen de St-Mard à demander au nouvel évêque de Trèves de trancher derechef l'affaire, comme en appel, ce qu'il fait donc dans cette missive, que nous ne livrons pas toute vu sa longueur et ses redites ... Quand Gillardin se vit acculé à recevoir le verdict du chapitre de Longuion, il demanda à S^{re} Jean Bonjean, appariteur, en tête à tête, de lui laisser voir cet acte, qu'il lut « au point qu'il pût y écrire lui-même à la 3^e page, la réponse en ces termes : vidi decretum R^{mmi} D^{mi} mei, dolens, etc., j'ai vu le décret de mon Très Rév. Seigneur, regrettant ... etc. ». Si c'était suffisant, pour récuser une citation légitimement prononcée de dire : « je regrette de ne pouvoir l'accepter, ni de pouvoir m'y soumettre, sauf s'il émanait d'un placet royal émis en son parlement de Metz ».

« Quand et comment finalement seront donc portées les citations à la connaissance des intéressés ? Est-il lui-même oublieux de ce serment tant de fois réclamé par lui (pour les autres) du devoir d'obéissance entière à S. Em. N. R. Arch., Prince Electeur et aussi aux R^{mmes} Messieurs les vic. généraux, aux officiaux, etc. Et je le demande qui oserait soutenir que cette défense, portée sous les peines les plus sévères, à son auteur, comme l'a insinué dans son proscriptum Sire Gillardin, l'ait été en dehors de la province ? Alors que le contraire doit sauter aux yeux à nous, comme à lui-même, puisqu'en effet le Roi Très Chrétien (Louis XIV) a porté à la connaissance du public, il n'y a pas de si nombreuses années, qu'il voulait absolument que Mgr Ntre Eminentissime Archevêque jouisse non seulement de sa juridiction diocésaine, mais aussi de sa juridiction métropolitaine ; donc il ne peut sous aucun prétexte se rebeller contre cette autorité ... » etc. Et de redire à Mgr l'archevêque le tort que Gillardin avait de récuser son juge, qui au fond, n'était qu'un transmetteur des décisions du synode, avec bien-entendu « son appréciation personnelle, comme doyen ... » Outre moi-même il tient d'ailleurs pour suspects les Sires secrétaire, curé de Bleid, le procureur du chapitre, son voisin, le curé de Ste-Marie-in-urceto (à Nochet), eux qui ont été élus par MM. les chanoines pour remplir ces charges, en temps qu'hommes très capables et d'une remarquable intégrité de vie ; qu'y a-t-il à reprocher à ces Messieurs ? ... et de démontrer à Mgr l'arch. que si on récuse de tels juges, personne ne voudra plus accepter cette charge ... « donnez à un autre la charge de cette commission, de nouveau il la récusera, lui Gillardin, jusqu'à ce qu'il obtienne le prétendu placet de la curie de Metz, afin de faire traîner le procès ... » Le curé de St-Mard insiste auprès de l'archevêque pour que, si une nouvelle commission d'enquête doit être constituée, la présidence en revienne, afin de déjouer les manœuvres de Gillardin, à Sire François Mangin, curé de Vezin, ancien membre de la curie de Metz, etc ... et termine « Restant rempli d'un très grand respect qui revient de

droit à votre auguste Grandeur, votre serviteur le plus obéissant, le plus humble et le plus dévoué, (S.) Mc. Pierrardt, curé à Saint-Mard, doyen indigne de la chrétienté de Longuion. De St-Mard, le six Février 1683. » (En latin St-Mard est écrit, in Sto-Medardo).

Ordonnance de Mons. le Doyen, chargé par l'évêque de Trèves de présider une nouvelle commission (feuillet 9 et ss.)

Comme Gillardin refusait le jugement porté antérieurement contre lui, par la première commission, présidée déjà par le même doyen Mangin, il doit de nouveau comparaître aussi bien d'ailleurs que Rulles pour enquête, avec des témoins. Ces assises ont lieu « en la maison de Sieur Desars devant le premier clerc ou synodal du diocèse, le 2 déc. 1683 à Virton », conformément à la décision de la cour de Trèves du 14 oct. - (S.) Bertheler, official de Trèves, J. Rombius, assureur, et Hans Claude, synodal - (S.) Mangin, curé de Vezin et doyen de Longuion, commissaire, le 13 nov. à Vezin.

Sur le même feuillet, suit l'interlocutoire, rédigé en latin, daté de Trèves le 22 nov. 1683 (S.) Bertheler l'official de Trèves et Hans Claude synodal (ce n'est qu'une copie).

Nouvelle plainte de R. Gillardin, aux commissaires et adjoints contre les mêmes (Feuillet 12)

Il prétend que Rulles n'a introduit que 4 témoins de Rulles, aucun de Marbehan, qu'ils sont cités comme étant plaideurs et d'ailleurs parents de Jean-Jacob Thiry, entre autres Jean Pieret d'Arlon, oncle dudit Thiry, que les autres témoins sont ses amis, que l'oncle d'Arlon est même plus passionné que lui dans ce procès. Que ces témoins ne font qu'avancer des contre-vérités, concernant des prêtres résidents, ou vicaires même. Qu'ils ne sont pas recevables comme témoins⁵³.

Dupliche par M^e Gillardin (feuillet 12bis et ss.)

Il assure lesdits commissaires que Jacob Thiry lui cherche noise (« vexe ») ... qu'il ne fait que le « chicaner », alors qu'il est curé légitime des plaideurs « tellement prompt, diligent et régulier dans les fonctions de sa charge, qu'aucun ne se plaint de ses devoirs ... » Suivant Thiry, le parlement de France, pour la France et la Lorraine, exige qu'il y ait curé ou vicaire pour 12 «charrues» (métairies), « or, dit-il il y a 26 charrues à Rulles-Marbehan (feuillet 27 et ss.) , donc un vicaire au moins est requis » ; mais il ne dit pas que, concernant profit, 26 charrues de Rulle-Marbehan ne rapportent pas étant en Ardennes ce que rapportent six charrues de Lorraine (Villers/S.), ce qui est cependant incontestable» ... R. Gillardin dit plus loin que Thiry se trompe, quand il prétend qu'il y avait déjà une église à Rulles avant 1570⁵⁴, oui « une chapelle sinon imaginaire, eorum capella in orbe lunæ » (dans la lune) et il reproche aux paroissiens de Rulles de laisser leur chapelle « in pomorum custodiam » (tomber en ruine). Et dans le feuillet 14 et ss. il insiste de nouveau sur le mauvais état de la

⁵³ Nous lisons dans une notice de 1820, p. 23 : « Extractus visitationum in ecclesiâ Rullae. Anno 1625, capellanus Gerardus Hauspeuse, qui animarum curam exercet ; eodem anno, J. Gubin sacerdos ; 1630, Dnus Jacobus de Rulle ; 1631 et 1633 Dnus Jacobus Fresnoy ; 1634, Dom. Joannes Vigneul. Et hic extractus concordat cum originalibus, quod testor in die 19 decembris 1683. » (S.) Fr. Mangin decanus Longuionensis. La copie de ce procès-verbal fut envoyée à Sire R. Gillardin, le 19 décembre 1683. Les témoins de Jean Thiry n'avaient donc pas fait de faux témoignage.

⁵⁴ Nous ne possédons aucun dessin ou plan de l'ancienne église du cimetière ; et ne pourrions en donner des notions de son ordonnance architecturale. Gillardin dit qu'elle était toute simple, tandis que Rulles avance qu'elle était remarquable aussi bien dans sa construction que dans son ameublement. Il est fort probable que datant sans doute du XV^e ou XVI^e siècle, elle était primitivement gothique et reconstruite vers 1570 en Renaissance, comme l'église de Villers (1585 pour sa basse nef), la tour étant sans doute pour la flèche style baroque : des glands de couronnements surmontent les deux murs en façade de la chapelle N.-D. du Carmel, au cimetière, qui sont de ce style et proviennent sans doute de l'ancienne église, comme les socles de statues à cette même chapelle, la statue antique (sainte Barbe, peut-être gothique) et les deux petits autels de l'église actuelle de Rulles, sa vieille madone-renaissance qu'on porte en procession, comme l'ostensoir en argent et le chemin de croix.

chapelle de Rulles, renvoyant aux diverses visites décanales, disant qu'elle devrait être interdite au culte. Il s'étend alors longuement sur la donation du Roi de Bohême Jean l'Aveugle qui ne voit que Villa ruralis (ou Villers) dans le mot Rure et pas Rulles.

Réplique des paroissiens de « Rulla et Morbehan » à La protestation et plainte du curé de Villers (feuille 8)

Nous n'en donnerons qu'un résumé (le texte authentique est en latin). Le style n'en est pas si classique, bien qu'étant de l'avocat Viry, que celui de Gillardin, mais c'est une polémique sensée, face aux sarcasmes et méchancetés qu'il leur sert copieusement. Elle est adressée à M^{re} Mangin, doyen de la chrétienté de Longuion, juge commissaire de nouveau désigné par l'archevêque pour présider le tribunal ecclésiastique.

Ils traitent d'impertinente, prétentieuse et frivole la « déclinatoire » de Gillardin, qui avait récusé les décisions de la première commission jugée par lui de complice de « sollicitation simoniaque d'une session de commission ou d'un soi-disant horrible appareil judiciaire », d'où devaient en réalité tomber « les inventions fausses et calomnieuses » du dit Sire Gillardin... « Il accumule prétexte sur prétextes. Et comme le salut des âmes ne souffre aucun retard, qu'il soit regardé « de jure » également contumace, lui qui par astuce et pour d'injustes raisons refuse avec mépris d'obéir ... » Ils rappellent les sentences du parlement de Metz suivant lesquelles « Rulles et Marbehan sont exemptés de toute charge et du titre paroissial à l'égard du R^d Défenseur et sa résidence à Villers/S., sentences passées en chose jugée, et par conséquent leurs paroissiens ne sont pas tenus d'aller chercher en dehors de leur propre paroisse de Rulles ou du bercaill leur pasteur, alors qu'il est tenu à la résidence et à la présence, vu l'incompatibilité qui saute aux yeux entre la définition et la possession de deux bénéfices à charge d'âmes, les suppliants ont dû avoir et doivent encore avoir des vicaires résidents... M^{re} Gillardin ne fait que chercher la laine de ses brebis, en voulant les paître seul aux deux lieux, alors qu'il est incapable de veiller convenablement sur elles. Il faut revoir ces sentences. » (S.) l'avocat Wiry, etc. D.E. Ils rappellent aussi alors, Gillardin l'avait fait, la donation au profit de Marienthal des dîmes de Rulles, « Rure », mais démontrent que Rure est bien Rulles et pas Villa Ruralis (Villers) se refusant de jouer, comme il l'a fait, sur les mots ... point de vue qu'ils disent admis par la commission de l'archevêque et par le parlement ...

Concernant le reproche fait par le curé de Villers que la chapelle est délabrée et pas entretenue, que les ornements manquent ou sont en mauvais état, ils répondent : « Le Saint des Saints reste sans gardien et est exposé indistinctement à cause des guerres, au danger d'incendie, et petit à petit la maison de Dieu si remarquable dans sa structure, comme dans son mobilier, serait une demeure déserte et ne servirait plus que comme préposée à la garde des ruines (et poneretur in pomorum custodiam), et cela à cause de l'avidité et la cupidité d'un seul clerc, qui se distinguerait à la tête d'une forte communauté paroissiale par le mauvais exemple et le scandale aux yeux des laïcs, qui à cette vue se détourneraient de l'accomplissement de leurs devoirs de religion ... Aussi ne le reconnaîtront-ils jamais comme leur curé, ni non plus ses délégués (vicaires à Villers) ... Ils insistent même pour qu'il soit puni... que soit invoqué, s'il le faut, le bras séculier ... d'autant plus que les services eux-mêmes, les anniversaires, les offices pour les vivants et pour les morts sont exposés à tomber irrémédiablement, de même que les fondations des services religieux (déjà nombreux alors).

Dernière session de la commission pour entendre les deux parties (feuille 16 et ss.)

Les commissaires de l'archevêque ; Mrs François Mangin, doyen de la chrétienté de Longuion, curé de Vezin, et Jean George prêtre habitué à Verton, « notre greffier, commissaire en exécution de l'interlocutoire du 17 oct^{bre} dernier prononcé par nos S^{grs} de l'Officialité de Trêve, etc ... » le 2 déc. 1683, à Rulles.

Ont été interrogés les témoins de R. Gillardin, le lendemain vers 2 h. de l'après-midi. Comme nous l'avons vu plus haut, lors de la 1^{re} session à Virton, les témoins du curé de Villers avaient signé une déclaration qu'il leur avait soumise (voir feuille 3), mais on ne voit pas qu'ils font serment ni qu'ils signent, ceux de Rulles avaient

signé (voir feuillet 18 et ss.) et Gillardin avait contesté la valeur de leurs témoignages, il avait même prétendu qu'un certain Pieret d'Arlon était l'oncle de J. Thiry, alors qu'il n'était que cousin éloigné.

Les témoins sont les mêmes que ceux qui déposèrent lors de la 1^{re} session, il y en a cependant un nombre supérieur et davantage de Villers, en outre ils donnent cette fois leur âge, prêtent serment et signent (feuillet 15 et ss.) : 1° Mr• Henry Guillaume, prestre habitué à Tintigny, âgé de 73 ans ; 2° M^{re} Henry Jacquet, le vieux curé, successeur de S^{re} Lallement, a dû avoir un vicaire à Rulles, qui demeurait tantôt à Villers tantôt à Rulles, binaut faisant l'office aux deux lieux, lui-même étant sourd, et son neveu appelé aussi H^y Jacquet a remplacé son oncle et a fait les fonctions aux deux places, malgré son différend avec M^{re} Guillaume Huberti (condamné en 1677 par le Grand Conseil de Malines). (C'est le même témoin de Tintigny qui dépose, car il signe, après avoir longuement déposé, J. Guilliemy) ; 3° Gille le Royer de Houdemont, âgé de 60 ans ou environ ... dit qu'après que le « vieux curé ait perdu l'ouïe, les vicaires résidaient les uns à Rulles les autres à Villers ... ; 4° Nicolas Rouyer dudⁱ Houdemont, ancien du lieu, a près de 70 ans ou environ ... , même déposition que le précédent témoin ; 5° Jean Thiry, bourgeois de Villers et ancien synodal, âgé de 60 ans environ, etc ... comme le précédent, on apprend par sa déposition entre autre que S^{re} Henry Jacquet neveu a vécu en la cure de Villers de 8 à 9 ans ; 6° Jacob Rossignon, âgé de 65 ans environ, même déposition aussi que les deux précédentes; 7° Jeanne Breuene (ou Brevens), v^{ve} Gérard Rossignon de Villers, âgée de 80 ans (elle n'avait pas été témoin à la 1^{re} session à Virton), qui est parente de loin avec R. Gillardin ... elle se dit nièce du plus ancien curé de Villers qu'elle a connu. Messir Rose, faisant tous les offices lui-même aux deux lieux. 8° Le 14 déc. 1683 S^{re} Gillardin continue seul à interroger trois autres témoins, qui déposent sous serment et signent ou marquent, d'abord Henry Quez synodal moderne et bourgeois de Villers, âgé de 56 ans environ (sans doute le futur châtelain de Villers, dont le château-ferme sera érigé en 1712 par Henri Henriquez, parent au 3^{me} degré avec Roch Gillardin) ; il signe Hⁱ Quez. (On voit ici que Sire Gillardin ne se gêne pas de prendre comme témoins des personnes apparentées, alors qu'il en récuse de Rulles, parce qu'il prétend qu'ils sont aussi parents de Thiry J.)

9° Henry Reumont de Villers, âgé de 47 ou 48 ans, témoigne comme les autres informant que sa femme est nièce du curé Henry Jacquet, « le vieux curé », qui avait dû prendre des vicaires à ses gages, ceux-ci résidant à Rulles « faute qu'ils ne pouvaient commodément se loger à Villers » (il y avait sans doute déjà une maison de vicaire à Rulles, bien qu'on ne parle de construction que fin XVIII^e s.) (S.) Henrie Reumont.

10° Anne Jean Guillaume, âgée d'environ 30 ans, femme au témoin précédent, déclare comme les autres, mais ajoute que les vicaires avaient logé quelques fois avec leur ménage à Rulles, faisant le ministère aux deux lieux.

« Receu pour les copies de huit feuilles 12 esquelins. (S.) J. Georges, p^{tre} S.C.

Deuxième audition de Jean Thiry et des témoins de Rulles (feuillet 16 et ss.) le 2 déc. 1683.

Comme ce sont les mêmes témoins que plus haut (1^{re} session de Virton) et la même déposition, nous ne la présentons pas, informant que le doyen Mangin donne à Thiry un délai encore pour poursuivre si nécessaire son enquête, que par conséquent l'audition des témoins n'aura lieu que le 3 déc. (avant-midi puisque le même jour après-midi la session est à Villers) ...

Jean Thiry pour prouver que c'était après les guerres seulement qu'il n'y eut plus de curés résidents ou vicaires à Rulles et qu'auparavant il y en avait eu de date immémoriale en appelle aux rapports établis depuis 1570 à 1682 par « les visites décanales aux églises⁵⁵ (53), extraits authentiques des registres et pour appuyer la

⁵⁵ C'est heureux que la relation de ces visites ait été conservée, du moins pour quelques-unes d'entre elles, car elles fourmillent de détails des plus intéressants à tous points de vue. Nous n'allons pas les étaler telles quelles, c'est trop détaillé, nous n'en citerons que quelques extraits vraiment instructifs. Vather Becker, O.S.B. de Saint-Mathias à Trèves a trouvé dans les archives de Trèves qu'il y en eut 16 rien que pour Rulles de 1570 à 1773, il les énumère : années 1570, 1620, 1657, 1677, 1679, 1713, 1716, 1720, 1724, 1735, 1737, 1741, 1753, 1759, 1771, 1773. Dans Kaiser, archidiaconat de Longuion (o.c. supra), nous repérons 1625, pour Villers et Rulles en même temps, de même que pour Habay-la-Vieille,

Villers et Rulles, en 1628 (même la chapelle de Bologne), il en donne tout le rapport écrit par le doyen visiteur. Suivant nos archives de Rulles, il y en eut en outre en 1612 et 1613. Rapport en détail pour les visites de 1570, 1625 (feuillet 14 et ss.), 1673 (feuillet 19), 1675, 1681 et 1682 (feuilles 20, 21 et 18) et enfin en 1737 (feuillet 19). Dans le rapport de la visite de 1570, nous ne trouvons qu'un extrait fait par le curé Cadet de Villers en 1628 : " ecclesia de Villari supra schismam a trois· cents communiants (gens faisant leurs Pâques). Collatrix priorissa Marienthal, pasteur Théodore Bonfay, il bine il y a trois autels. Capella Ruile a tous les sacrements, le patron en est S. Maximin et led^t curé y célèbre et y prêché tous les dimanches et fêtes ». Quant aux visites de 1612 et 1513, il y est rapporté que à Villers il y a 500 communiants, que le patron en est S. Martin, que son curé Roch de Villers (il ne s'agit naturellement pas de Roch Gillardin). Sur ce même feuillet 14 il est fait mention de l'acte d'accommodement pour 5 ans entre deux curés, l'un devant résider à Villers, Jean Henry, et l'autre à Rulles, Jacques le Roussel, du temps où le curé Cadet fut déposé comme curé de Villers (conduite peu sacerdotale) ... " L'an 1625 il y eut un chapelain à Rulle, nommé Hosseuse, l'an 1632 et 1633, il y eut un autre nommé Nicolas, en 1634, Vigneul,, l'an 1625, il y eut aussi un marguillier preste nommé Gubin, conformément aux visites décanales» et d'autres prêtres cités par les témoins de Thiry (voir plus haut) que les témoins de R. Gillardin ne citent jamais et lui-même nie qu'il y en eut jamais résidant. D'autre part nous trouvons au feuillet 24 et ss. (quoique qu' il ne s'agisse pas de « visite décanale ») un règlement à l'amiable d'un différend entre Rulles et Villers, par le curé d'alors et M.Hⁱ d'Orsinfaing qui donne plein pouvoir à des arbitres pour l'établissement d'un chapelain à Rulles : « Ce jourdhuy 15 nov. 1632, le Sire Jean (Henry), curé de Villers et ses dépendances d'une part, et Sire Henry d'Orchinfaing, ensemble Jacob Thiry, Pierre Méro, Gille Lambiner, Hubert le Royer, tant en leur nom que de la reste de la communauté de Rulle, se portant fort pour iceux pardevant les sousignés arbitres choisis de part et d'autres, etc... (il y a permutation des deux· curés), Messire Jacques (le Roussel) présentement à Rulle demeurerat chappellain établit de la parte du S^r curé de Villier audit Ruile l'espace de 6 ans, comptant la présente-commencée à la St Jean de l'année 1632 avec toutes les rentes dépendantes de lad^{te} Eglise... à la réserve seulement du tiers du prez dessoub Martinsart duquel le Sieur curé de Villier profiterat et jouyrat à l'avenir à la charge que ledit curé sera chargé de la réfection du chœur de l'église de Rulle, et ·aura aussi le champ de Lobay assis sur la Rochette de Rulle... condamnant les parties de tenir le présent arbitrage, sur peine de 200 francs, fait à Villier sur Semois; etc. » Etoient signés F. de Prully Cinvry, J. de Billoquier, Neuville, Thomas, Reichling (sur le feuillet 22) Registre de Villersusmoy. Rulle 1542. Pour réparation de l'église de Rulle. (Qui incombe aux décimateurs, c'est-à-dire au couvent.) « Au conseil. Démontrent les manans de Ruile, que selon les·status synodaux et diocésains, ceulx qui prennent les dismes sont obligés aux réfections et entretien de la nef, laquelle depuis plusieurs années en çà est tellement ruinée que les paroissiens n'y pouvoient estre accouvert, estant entièrement·tombée, et par ainsy que ne s'y pouvoit faire le service ... » Ils ont souvent rappelé la chose au couvent, mains en vain, on ne leur répond même pas ... aussi menacent-ils Marienthal de recourir·à la cour et de s'expliquer en prenant des avocats. (S.) A. de Laittré. La menace ne se fait pas attendre (feuillet 23), ils ont porté plainte. « Décret. Monseigneur le Gouverneur Président et gens du conseil du Roy, N^o Sire à Luxembourg, ... parmy insinuation à faire par le premier huissier sur ce requis à l'avocat des parties, auquel est ordonné de venir prest pour led^t jour pour partie ouye estre ordonné ... » le 29 déc. 1642. (S.) V. Frange. Faict le 18 déc. 1642 à Freierstein. (C'est une très belle écriture, document authentique.) Nous ne savons pas quel sort a été réservé par le couvent au décret du Gouverneur. Les visites décanales qui suivent et dont nous connaissons le rapport n'y font pas allusion, ni les diverses archives consultées.

Visite de 1673, le 11 octobre qui donne : « Johannès Pierot est nommé matriculaire (edituus) par le curé conjointement avec la communauté, il est responsable, et amovible, comme salaire il perçoit des dîmes grosses et menues des terres et revenus d'un cultivateur alternativement de Rulles ou de Marbehan, choisi d'abord par le curé et les décimateurs d'après ses disponibilités financières. Ensuite il perçoit comme salaire de chaque famille un quarteron d'avoine, mesure de Virton (¼ de livre) et un pain valant cinq sous (asses), à condition qu'avant de commencer ses fonctions il perçoive soit 18 sous, soit 21. Puis il a un pré rapportant un ½, charriot de foin. Le présent extrait des registres de visites anciennes est conforme à l'original. Donné à Virton, le 29 avril 1737. (S.) H. Orquevaux, doyen, curé de Grandville.

Visite du 23 octobre 1765 (feuillet 20). Le doyen définitiveur, secrétaire de la Chrétienté de Longuion, Sr Pierrardr curé de St-Mard, vient constater qu'on n'a pas satisfait en grande partie à l'ordonnance de la visite précédente du 11 octobre 1673 ... et enjoint qu'on s'y soumette ... « sous peine d'amende à payer ... auront en outre les paroissiens à réparer les gouttières de la toiture de la tour de leur église et à faire ajuster incessamment une vitre à la fenêtre du chœur du côté de l'épître ... vu que les deux autels collatéraux sont profanés et qu'il est nécessaire de célébrer au grand autel (il y avait donc trois autels et pas seulement deux). Lequel sera aussi orné et réparé décemment. Quant à la pierre d'autel, par une maçonnerie ou menuiserie convenable. » Les deux synodaux Poncelet Gillet et Jean Perlot, ils se sont démis « de leurs qualités de synodaux », n'ayant pas satisfait aux ordres donnés, pour éviter leurs obligations et ayant choisi le fils de Jacob Thiry, intéressé à ce procès, pour éviter le pire, « nous ordonnons aux mayeur, justice et communauté de Rulle et Marbehan de poursuivre lesdits héritiers de Jacob Thiry au payement de 30 patacons ... Ainsi fait et arrêté à Rulle. (S.) Pierrardt, Drogo de Transs ... , curé de Viel-verton et définitiveur du chapitre rural de Longuion, P. Louys, curé de Verton, secrétaire de la chrétienté de Longuion (acte authentique avec les signatures).

nécessité de rétablir un curé ou vicaire résident, il dit que le fait de « voir un nombre inouï de personnes mortes sans sacrement et qu'un lieu aussi considérable que l'église de Rulle, qui a au moingt 50 chefs de famille et 28 charrues tournantes, n'ayant qu'une messe de grand matin, fêtes et dimanches, tellement que la plus parte du temps, plusieurs y manquent »... qu'il est raisonnable et urgent qu'il y ait un prêtre résident à Rulles.

La copie faite par Jean Thiry des rapports des visites décanales anciennes avait été envoyée à Vezin le 19 déc. 1683 et comme le doyen Mangin avait donné un sursis aux deux parties afin d'achever leur enquête de renseignements ledit doyen-commissaire leur envoie « l'ordonnance finale » ... que vu « les troubles du temps et incommodités de la saison, nous accordons à Jean Thiry bourgeois et marchand de Rulle jusqu'à mercredi prochain 22 déc. au plus tard ... et au Sire Gillardin le 24 déc. inclusivement, pour le tout mis en main du S^r George n^{re} greffier commis, estre envoyé incessamment à Trèves par la voye que les parties conviendront, etc ... » Donné à Vezin le 16 déc. 1683. (S.) F. Mengin et J. George.

De nombreuses visites décanales, il ressort que de *grosses charges* incombaient aux décimateurs pour l'entretien et réparations à la nef et basses nefs, pour la tour et à la sacristie, à la communauté et enfin pour le chœur au curé, que la communauté fournit tout ce qui est nécessaire au culte (cependant nous voyons que Marienthal fournit les ornements sacrés, tout en se faisant parfois prier), que la communauté doit construire et entretenir le cimetière, sous peine d'amendes, le curé devait payer le traitement du vicaire. Nous ne parlons pas de l'Etat (le comte ou le prince) qui intervenait soit par la cour de justice provinciale ou le Parlement, soit par l'officier ou même le mayeur, le « bras séculier » en un mot, pour faire respecter les ordonnances, même purement ecclésiastiques, aussi bien pour le paiement des dîmes que pour les irrévérences dans le sanctuaire, le travail du dimanche ou l'abstention aux offices.

Nous voyons aussi ce que l'on pouvait appeler l'« Ecclesia » ou paroisse, à l'exclusion d'annexe : à savoir « une agglomération de fidèles, ayant à sa tête un prêtre obligé à la résidence et dès lors possédant un revenu suffisant », à plus forte raison c'était une paroisse autonome, comme Rulles, donc, avant R. Gillardin, elle avait sa circonscription territoriale, « ban de Rulles », avec le droit d'autel consacré et de baptistère, celui de prêcher, d'administrer tous les sacrements, de faire les processions, rogations, les funérailles, etc.

Mais il fallait des revenus. C'est la dîme, ou le 10^e des revenus des paroissiens du moins en partie rétribué comme suit dans la prévôté d'Etalle : le curé avait droit au tiers, les deux autres tiers revenant au décimateurs (Seign^r ou le couvent) : par ex. la dîme sur les gerbes de seigle, avoine, etc. « grosses dîmes » une gerbe sur dix revenait aux décimateurs à se partager au prorata 1/3 et 2/3, une grappe de raisin sur dix, et ainsi de suite, le curé tirait seul en plus la dîme entière sur quelques terres navales (après essartage) ; comme droit casuel prévu dans les statuts synodaux, il recevait des menues dîmes : coqs, agneaux, oies, œufs, foin, fauchées, miel, laine, lin, chanvre, légumes, fruits, etc. ; en outre il avait un douaire, légué par des bienfaiteurs au cours des siècles et enfin des donations souvent grevées de services religieux⁵⁶ (54). Dénrées vendues aux halles

Visite du 15 octobre 1681 (feuillet 21). Faite aussi à Rulles par les mêmes (autre écriture). On relève à peu près les mêmes griefs, cependant les commissaires rappellent au curé de Villers l'obligation du prône et du catéchisme « suivant le règlement donné ce-ioudhui à Viller... aux synodaux d'y veiller... conformément au concile de Trente pour ne pas encourir les peines comminées par le concile, les évêques et le Parlement... ». Que les synodaux empêchent les gens de rester pendant les offices hors de l'église, devant la porte... que les circonvoisins ne viennent à la messe à Rulle, les dimanches et fêtes ... qu'ils fassent payer ½. livre de cire pour l'ornementation de l'église comme amendes et que ceux qui ne paient pas les funérailles ou autres services religieux y soient forcés ou du moins s'arrangent à l'amiable avec le curé. Il faut un nouveau ciboire, sinon plus de Saint Sacrement.

⁵⁶ De nombreuses fondations très anciennes sont aussi une preuve que Rulles était une ancienne paroisse autonome, sinon, au démembrement, soit en 1806, Villers n'aurait pas laissé ces messes à la paroisse de Rulles, car l'ancienne église-mère garde, de droit canonique, les fondations, qu'elle décharge elle-même, comme Rulles l'a fait avec Marbehan, quand

(ancienne maison de Franç. Bodlet) maison ayant appartenu autrefois à la famille Niclot, qui n'a pas oublié que s'illustra, il y a cent ans environ, un de ses ancêtres, M. *le chanoine Niclot*, président du grand séminaire de Namur : détruite par l'incendie à « la Libération » de septembre 1944 avec tout ce quartier, elle fut reconstruite. Quand les décimateurs ne parvenaient pas à payer leur quote-part dans les dépenses pour l'entretien du culte, ce qui arriva assez tôt de la part des S^{grs}, qui étaient constamment occupés à lever des troupes, en ces temps de guerres permanentes, comme de la part des abbayes ou couvents rançonnés plus que de raison, par les troupes de passage, comme enfin aux curés dont les revenus, ou dîmes diminuèrent de plus en plus, les paysans eux-mêmes étant fort éprouvés dans leurs exploitations agricoles et cheptel, alors la communauté était contrainte par le gouverneur de Luxembourg à payer les frais du culte et même dans le paiement du vicaire (cfr. l'Ordonn. des Archid. Alb. et Isabelle de 1611, rép. des égl.).

Rejet de la thèse de Rulles réclamant son droit à avoir un curé résident

Nous ne possédons pas le texte de la sentence portée par la commission du doyen Mangin, commissaire, qui a dû être portée après la dernière enquête sur place à Rulles et à Villers début de décembre 1683 et qui aurait dû paraître après la Noël 1683. Nous avons cependant dans nos arch. de Rulles (feuillet 29), un texte en latin assez long, auquel un classificateur des manuscrits de Rulles a donné comme titre : « N. Condamnation de Jean Thiry. Villa Ruralis. Deux curés. Sentence à Malines 1677 - 24 Juin. »

On aurait voulu systématiquement brouiller les cartes qu'on n'aurait pu s'y prendre autrement⁵⁷. Cette copie n'est pas datée, ni signée et ne peut être antérieure à 1683, d'après le contexte. Et cependant d'autre part J.N. Lenoir dans son *Histoire de Villers-sur-Semois* où il a traité longuement cette question, dit, p. 47 : « De là un procès interminable, qui tourna à la confusion de l'intrus et de ses partisans (l'intrus en réalité était sire Huberty, vicaire à Rulles, de conduite peu édifiante). En effet, le grand et souverain Conseil de Malines, saisi de l'affaire, décida, le 15 déc. 1676, que la nomination dudit Vicaire résidant à Rulles, le sieur Guillaume Huberty, était caduque, vu qu'elle reposait sur un titre « qui n'avait jamais été accepté, ny sorty effect », ... cet arrêt de Malines fut exécuté le 27 mars 1677 et la question de vicaire passa « en force de chose jugée et désormais incontestable » ... Nous retrouvons dans cette soi-disant sentence, exactement les mêmes

son ancien vicariat est devenu paroisse en 1872 (Rulles continue de nos jours à assurer l'exonération des messes fondées sur des terrains situés sur la section de Marbehan, dont certaines parcelles sont boisées et laisseront à la fabrique d'église de Rulles d'appréciables revenus lors de leur exploitation, comme elle exonère de nombreuses messes fondées anciennement par des paroissiens de Marbehan, dont les capitaux sont des titres de l'Etat) ; de vieilles donations d'Houdemont sont aussi exonérées à Rulles. A peu près toutes ces vieilles fondations sont dans le sommier des titres de Rulles avec l'acte de donation. Certaines, dont le nom des donateurs avait disparu à la Révolution Française avaient été refondues ensemble et portaient le nom de « Fondateurs inconnus » ou « Fondation de la Fabrique d'Eglise » mais nous sommes parvenu à reconstituer individuellement ces fondations. C'est intéressant à plus d'un point de vue, entre autre que des Maîtres des Forges de Mellier et de Rulles figurent dans la liste des fondateurs : ainsi Henri de Salm vers le milieu du XVII^e siècle, et Jean de Villé, directeur des forges de M^r de Henriquez, S^{gr} de Bologne, résidant à Mellier-bas (fondation de 52 M. H. sur biens immeubles situés sur le ban de Rossignol et autres bans circonvoisins, à décharger à Villers-sur-Semois, Habay-la-Neuve et Rulles, terrains vendus à la Révolution Française, sauf un « Nantimont » échangé « Horley Comet ». Ensuite en 1652, Barbe Jacob de Rulles, fondation de 1 M. H. sur 19 parcelles, dont la plupart ont été vendues à la Révolution Française. Marguerite de la Haize est fondatrice aussi en 1698 laissant une parcelle au lieu-dit « clocher" ou « au Frêne », après une donation faite par Honielle de la Haize. Sire Jean de Villé, ci-dessus, renforce encore la donation pour 52 M. H. en laissant quelques années plus tard 644 fl. bb^t en 1718. Bien d'autres fondations au profit de Rulles se succèdent et on voit dans cet empressement des paroissiens leur-désir d'augmenter le revenu d'un prêtre résident (de fait le patrimoine de la fabrique d'église est important).

⁵⁷ Nous n'avons rien trouvé dans les archives de l'Etat à Bruxelles, ni à Metz, concernant cette sentence, sinon une condamnation de Jean Thiry pour des frais de procès avec Rulles en 1691.

arguments que R. Gillardin avait avancés dans les sessions d'enquête présidées par les commissaires de l'archev. (voir plus haut) et où avaient signé les témoins de Gillardin, il semble que malgré les griefs des supérieurs contre lui, on n'ait tenu nullement compte des arguments de Jean Thiry, ni de ses nombreux témoins. La sentence reprendrait en détail toutes les raisons alignées par le sieur curé pour réfuter les preuves données par Rulles. On retient aussi au 4° de cette sentence ces propos de Gillardin : « Jean Thiry allègue que les ordonnances de Metz réclamant un prêtre résident pour un nombre minimum de charrues tournantes n'existent pas et que Thiry ne peut le prouver, mais qu'il ne fait que l'affirmer, comme pour tout ce qu'il a avancé sans la moindre preuve ... et que même si ces ordonnances avaient été réellement portées, ça ne prouverait rien, car ce qui compte en définitive c'est le revenu, or celui de Rulles-Marbehan ne suffit pas ... en effet une seule charrue en Lotharingie produit davantage que six ou sept à Rulles, eu égard à la fertilité de la Lorraine et de l'aridité de Rulles, en tant qu'Ardenne ... » (c'est fortement exagéré, car si en réalité il y a des éperons de schiste à Rulles, il y a aussi en majorité des bonnes terres, dont pas mal sont marneuses, il y a même des « marnières » entre Rulles et Marbehan, et Marbehan et Rulles sont en Gaume). La conclusion est surprenante s'il s'agit vraiment de ladite sentence : « Et pour plus ample information du droit de la Dame Prieure et du curé que Messieurs les juges, s'il leur plaît, consultent non seulement ces documents, à savoir la défense dudit sieur curé, sa duplique, les preuves écrites et orales avec ses conclusions finales. » (Ce texte n'est sans doute que la dernière déposition faite par S^e Gillardin après la Noël 1683.)

c) Rulles annexe de Villers-sur-Semois de 1676 à 1712 pendant le pastorat de Sire Roch Gillardin

Qu'il y ait eu ou non « sentence de Malines », toujours est-il qu'il finit par avoir gain de cause et que Rulles devra attendre 1713, en réalité au départ de Gillardin pour avoir un vicaire résident, venant de Villers, où il était vicaire, Sire Servais Lamborel.

Discipline sévère de l'Eglise pour le respect des lois et règlements religieux

Lors des Visites décanales le doyen dénonce des abus de toutes sortes concernant aussi bien la conduite, négligence et dérèglements et non résidence des prêtres que les manquements des laïcs dans leurs obligations envers leurs curés, le sanctuaire et la société (ivresse, débauches dans les soirées de jeunesse et mondanités) qu'on se rappelle seulement qu'on vivait du temps de Brueghel et de Rubens, temps aussi de l'Inquisition et de la Réforme. Temps légendaire des beuveries et orgies.

Nous ne citerons pas tous ces abus qui se trouvent détaillés dans les visites à Villers-sur-Semois et Rulles en 1625 (arch. de Trèves) ni de celle de 1628, où en plus nous trouvons une visite détaillée aussi à Habay-la-Vieille.

Fermeté de Sire Roch Gillardin

Tout n'était pas à blâmer chez lui, à part ce que nous avons relevé, mais on n'a rien à lui reprocher pour sa vie régulière de prêtre, sauf peut-être la non résidence, du moins au début du ministère, de même que son peu d'empressement pour son ministère à Rulles.

« Des amendes pour ceux qui ont travaillé festes et dimanches sans permission du curé. 1687. » (Ecriture de Gillardin, signée de sa main) (Feuillet 32).

« A monsieur Marchant, escuier, capitaine et prévost de Ville et Marquisat d'Arlon et Boulogne. »

Il se plaint, avec les synodaux de son annexe de Rulles, de particuliers de Rulles et Marbehan, auxquels il a appliqué des amendes fort modiques et légères en guise d'aumônes, mais dont ils ne veulent s'acquitter.

Henry Résibois de Marbehant pour avoir esté charger quelque tounau de sel à Rulle, et l'amener de là alieurs un jour de Feste, taxé à une demye livre de cire. *Jean Vanhauve* de Rulle pour avoir fait moudre ses deux moulins toute et quante fois que bon luy apleut, festes et dimanches, et s'avoir vanté, tant en présence dudit curé que synodaux d'en faire de mesme à pareilles jours, lorsqu'il se trouverait à propos, ce qu'il a fait effectivement, sans en avoir jamais demandé aucune permission au sieur curé, ny luy faire congnoistre les raiscins ... taxé à une livre de cire, à peine de plus grosses amendes pour l'avenir, au cas qu'il avient résidiver dans telles contraventions schandaleuses. *Nicolas Claude* de Rulle, par raport de Henry Glaude synodal, pour avoir schandaleusément manqué à la messe des jours de dimanches et festes, et avoir sorti d'autres fois de l'église pendant les services divins, messes et prédications, taxé à une livre de cire. *Jean Solvin le jeune, Arnould Thiry, Nicolas Thiry, Jean Vanhauve, Jean Glaude le jeune, Gille Perleau, Jean Colin, Gille Lambinet et Blaise Dusart*, tous de Rulle pour avoir charoiez à la mine (on sait qu'il y avait des forges et des fourneaux à charbon de bois)⁵⁸ (56) une matinée des rogations (il y avait donc des rogations aussi à Rulles, comme d'autres processions) et perdus la messe, comme feste de garde (d'obligation) jusqu'après le service (ou rogations), chacun d'iceux taxé à deryn livre de cire. Item *Jean. Gillet* de Marbehant, *Jean Thiry le jeune* de Rulle pour avoir travaillés avec leur maçons et autre manouvriers le jour de St Marc (rogations), devant la messe, jour de même obligation que ci-dessus, taxé chacun à deryn livre de cire. *Jacquemin Hubert* de Rulle, pour le mesme fait, taxé à, deryn livre de cire, les suobdénomés ont esté pareillement amendés par leur curé et synodaux ou environ du 14 à 15 Juillet 1687.

Nicolas Glaude, Jean Silvain le jeune, Jean Vanhauve le jeune, Piere Hubert de Rulle pour avoir, le premier dim. après la « Quasimodo », pendant les vespres et catéchismes, criez schandaleusement et yvrogez dans un cabaret à Brandevin, (eau-de-vie de vin), tout proche de l'église de Villesusmois, taxé à deryn livre de cire chacun. *Lambert Jacques, les deux valets de Jean Thiry, Jacque Losselin, Jean Pirotte le jeune, Jean Gaspar, Lambert Poncelet, David Doumanche, le fils Henry Glaude, le fils de Jean Vanhauve, le fils de Jacquemin Hubert, le fils de Jean Glaude, Jean Silvin et Nicolas Thiry*, pour avoir été charger et ramener des chênes pour l'église un dimanche, il y a passé un mois ou environ, sans permission, quoyque présent et sans nécessité, taxé chacun à une demye livre de cire (c'était pour faire des cierges pour l'église, les taxes servaient aussi pour les frais du

⁵⁸ On ne parle plus guère de la Forge de Rulles, dont les derniers vestiges, telle la Halle, ont disparu lors de la construction de la grande ligne Bruxelles-Arlon, vers 1852, dans laquelle se cachaient les prêtres non assermentés à la Révolution Française, pour y célébrer la messe et y baptiser ; elle se trouvait face à la ferme Sizaire, dont le propriétaire était alors Nic. Becker, propriétaire du moulin de Rulles. Cette forge " lieu-dit sous l'étang » dépendait des forges de Mellier-Bas et avait approvisionné les forges de Mellier-Haut en 1622, qui périlcliaient en lui fournissant ½ million de kilos de gueuse. Un relevé de l'an 1804 porte que Rulles consomme pour ses forges 900.000 kilos de charbon de bois, Mellier 1 650 850 kilos, le Pont d'Oye 500 000 kilos, les forges du Prince 1 000 000 et les Epieux 800 000; en 1713 Jean de Villé, fils de Jean de Villé et de Charlotte de Chamissot, est directeur des forges de Mellier et de Rulles, dont le propriétaire est alors M^{re} de Henriquez, Henri, S^{gr} de Sainte-Marie et de Villers-sur-Semois, et en même temps S^{gr} gagiste de la châtellerie de Bologne, les de Moustier avaient été les maîtres de ces forges déjà en 1619, et en 1750 c'est le comte de Looz-Corswarem de Sainte-Marie-sur-Semois qui en est le propriétaire en même temps que maître des forges et marquis du Pont d'Oye, des forges des Epieux, de Mellier-Haut et Mellier-Bas. Tous ces biens sont séquestrés à la Révolution Française en 1797 et le tout trouve preneur pour un bail, seulement le 3 juin 1809 en la personne de Gilles d'Orsinfaing, consistant en fourneaux, forges, renarderie, remises et deux maisons des facteurs de forges (y compris les forges de la Trapperie ou des Princes à Habay-la-Vieille), la forge de Rulles cesse toutes ses activités vers 1812. La ferme Sizaire est vraisemblablement la maison « d'un facteur » sorte de contremaître-ingénieur, elle a un bel aspect de maison cossue de l'époque (cfr. *Histoire du pays de Neufchâteau*, o.c. ; Les Epieux, C. Guillaïn ; *Usines du bassin de la Rulles*, M. Bourguignon et arch. de Rulles).

N.B. - Par quelle route de grande communication se fit le trafic des convois qui acheminaient vers le nord du pays le produit des forges ? Quand on sait que le chemin actuel dit « Route du Pigeon » s'appelait autrefois « le haut chemin » et que l'administration des « ponts et chaussées » retient toujours la dénomination ancienne « Route Saint-Hubert-Rulles » passant à Léglise, Wittimont, Ebly, Jusseret, Freux et Vesqueville, on est porté à croire que c'était par cette route, ce qui confirme aussi l'importance du vieux village de Rulles dans l'ancien temps.

culte, mais en réalité ici il semble bien que les jeunes gens avaient voulu faire des «corvées» le dimanche, pour le sanctuaire dont la voûte en planches menaçait de tomber, il fallait des chênes, de même que pour de nouvelles portes et la toiture, mais depuis les procès perdus pour Rulles, il devait y avoir de l'animosité de part et d'autre, d'où cet esprit frondeur des Rullots et Marbehannais qui se manifestait de cent manières). Le curé avait eu recours au bras séculier parce que le délai de 15 jours pour payer l'amende était écoulé.

« Le premier sergent ou homme de justice requis ... exécuterat les cy dessus nommé ... endéant tiers iours ... père et mère seront responsables pour leurs enfants non émancipés et que les gages des valets seront saisy entre les mains des maîtres, pour la taxe et pour salaires de l'exécuteur de cette, faite à la Trapperie, le 19 août 1687. (S.) Marchant. »

Le sousigné prévôt royal de la prévosté d'Etalle permet la mesme exécution come dessus afaire sur ceux qui se trouveront sur cette juridiction, donné à Fratin, 1e 21 août 1687. (S.) Ge. Fl. De Frainge.

Sire Gillardin s'oppose à la célébration d'un mariage (feuillet 33, 34 et 35)

Une jeune fille, peu vertueuse, Elisabeth Didrich, s'est plainte au curé qu'un certain Jean Glaude, le jeune fils, avait abusé d'elle et elle s'opposait au mariage du jeune homme avec une certaine Madeleine Jacques. Le jeune homme recourt aux autorités diocésaines pour que son mariage soit célébré, malgré le veto du curé, ce qui est accordé par le doyen de Longuion, F. Mangin, d'où violente réaction de Sire Gillardin, dans deux longues lettres écrites de sa main et qui sont restées dans nos arch. de Rulles, adressées au doyen à Vezin, le 30 juin 1689 et le 7 juillet 1689.

1^{re} lettre de protestation, en résumé, quelques extraits : « Monsieur, je nay point esté fort surpris de voir vostre sentiment par celle que vous avez écrit, puisqu'il n'y a si méchant avocat qui ne plaide assé bien sa cause, lors qu'il est seul ; mais je doute fort si on vous a fait congnoistre la vérité du fait ... du moins il pointe par vostre lettre (cette lettre n'est pas dans nos archives) ... sur la fin du mois d'oct. dernier, Elisabeth Didry de Rulle, sur un soubçon que Jean Glaude aussi de Rulle voulait épouser Mad. Jacque, vint former empêchement, allégant d'avoir des promesses de luy, auquel le 14 suivant, ladite Elizabet voulu bien renoncer par un act réciproque passé devant moy, mais du depuis, et voici le neud de l'affaire, il n'a pas cessé de caioler la dite Elizabet, comme au paravant, en luy réitérant promesses affermis par serment, jusqu'a laquelle a été engrossie et mis au monde, auparavant le terme, un -enfant mort né de son œuvre, de quoy elle a fait serment devant le juge d'Etalle, qui la soubçonnait, d'avoir fait violence, et est encore prete à le fère par devant tous juge qu'il appartiendra ... Jugé, Mons., si iay tort de n'avoir point passé outre et si je l'avais fait et qu'un vous avretis je me conformerai à votre sentence sans crainte et avesc joye, à l'égard du raport que vous me dite que ie ne peut point luy refuser, je le dit aussi et celà n'a dépendu que de luy ... mais il prétendait avoir une requête portant témoignage non seulement du degret (de parenté), mais de sa bonne conduite, vie chrétienne et tout à fait exemplaire, luy qui par ses ordures et impurté, passé deux ans de temps, a schandalisés avec la dite opposante une paroisse et voisinage tout entier. Jugé encor une fois, M^r, si iaurois eu bonne grace à luy donner telle recommandation chez Mons^{gr} l'Evêque et que c'était-là le moyens d'y faire ma cour et tout celà pour épouser sa parente, malgré son frère à elle et beau-frère, qui m'ont été trouver me priant instamment de ne vouloir iamais passer outre et qu'eux n'y consentiraient iamais ... votre très humble et très obéissant serviteur. (S.) R. Gillardin.

2^e lettre de protestation (même écriture) (feuillet 34) :

Monsieur, malgré l'opposition d'Eliz. Dydry, Jean Glaude a obtenu ce qu'il a voulu à Trèves sur vos recommandations, ie luy ay fait hyer congnoistre, qu'il, quoique je fus le seul intéressé légitimement à cette affaire, vous pouvait aller trouver pour achever le reste ... je me garderay bien de passer outre de votre décret ... mais ie suis surpris, M^r, que vous vous avé laissé aller avec tant de facilité à la voix du mensonge, et

que sur sa simple parole, vous avé bien voulu metre mon intégrité en compromis soubçonnant sans sujet de ma conduite ...

Je sçais fort bien que Nostre Sauveur ne donna point du pied à la Madeleine, lors que se jetta à ses genoulds, mais le dit Jean Glaude n'est pas dans la disposition de la Madeleine ... j'ay agis avec autant de charité que j'agirot avec mon frère ... c'est une brebis qui s'égarait que j'ay tasché de ramener ... vous avez plus détruit dans ma paroisse que ie ne saurait réédifier de longtemp, en affaiblissant l'autorité d'un curé auprès de gens de pareille trempe ... en effet il s'a déjà vanté, où il a vaulu, que mes supérieurs luy faisaient ses affaires et qu'il se piquait de moy, aussi j'en fait de même de luy, excuser mes termes un peu pressants ... mais je sçay que cette grande candeur dissimulée du neveu, avec la mine douce et façon d'agir respectueuse et humble de l'oncle, y jointe la qualité de synodal estait quelque chose de fort pour vous y méprendre, ce sont cependant les ruses ordinaires des renards de nos quartiers, lesquels il faut sçavoir congnoitre par une longue expérience pour les évitter... je suis avec vérité, malgré tout celà, vostre très humble et respectueux serviteur. (S.) R. Gillardin. Villé/S. le 7 juillet 1689.

Défense de Jean Glaude le jeune (feuille 35) : ce n'est qu'une copie, intitulée « procédé de Monsieur le doyen à l'égard du gallérien ». Elle est adressée à M. le doyen Mangin de Vezin. (Quelques extraits seulement que nous donnons.)

« Supplie Jean Glaude de Rulle, qu'estant sur le poinct de s'allier avec Madeleine Jacque, Eliz. Didrich at formé opposition qu'y n'est datée de jours ny d'année et en laquelle elle ne dit aucune cause, mais comme elle at esté assé insolante et mensongère, soubz respects, de dire notamant à vous Monsieur et à Monsieur le curé quelle estait accouchée d'un enfant mort quy n'avait que 4 mois ; alors que l'enfant a voit son terme par le rapport cy joint des sages-femmes⁵⁹ et aultres, m'accusant que l'enfant était de mes œuvres contre toutes vérité et qu'ainsy Monsieur le curé me fait difficulté de l'espouser avec lad^{te} Magdeleine ... le suppliant demande que le Sire curé aye à passer oultre à son opposition au mariage, sinon qu'il plaise à M^r le doyen décerner citation contre lui, pour dire les causes qu'il at de les refuser ... et vu qu'il y a dispense accordée par M^{gr} N^{tr} Evesque (sans doute sur le degré de parenté), ce pourquay on ne peut refuser, veu que led^t Glaude a une liberté signée de lad^{te} Didrich de se marier avec quy treuvera bon, faite et passée par devant tesmoins, et faire justice. (S.) Jean Glande.

(Sur le même feuillet suit *la copie du décret du doyen et le certificat* délivré par Eliz. Didric'h.)

Le curé Gillardin ne voulant pas céder, doit, comme la requête de Jean Glaude le demandait, comparaître au domicile pastoral de Virton, le 27 juillet 1689, à 10 h. du matin « autorisant le premier synodal ou M^{re} descolle de notre juridiction pour faire tous exploits nécessaires de quoy il nous rendra certain. Faict à Vezin, le 14 juillet 1689. (S.) F. Mangin, doyen et curé de Vezin. »

Je soubsigné certifie qu'Elizabeth Didrich at esté à Vezin au domicile du soubsigné et luy at affirmé que l'enfant mort quelle at mise au monde n'avait que 4 mois. Faicte à Vezin, le 8 juillet 1689. (S.) F. Mangin, doyen.

⁵⁹ Cfr. Kaiser, *Das archid. Longuyon, am Anfg. d. 17 lahrhunâ. Band 1*, S. 26-34, arch. de Trèves. Visite décanale 1628 : que sans délai le Sr curé prendra le serment des sages-femmes » et en note 1 : « Pour cette charge le pasteur et son délégué, et même sans doute avec des femmes de bon conseil, doivent choisir une sage-femme, qui soit de conduite et de vie honorable et vertueuse, ils doivent lui faire prêter serment que pendant sa charge de sage-femme, elle évitera autant que possible tout risque dommageable (allen Schaden) à la mère comme à l'enfant elle n'employera aucun artifice superstitieux (kein Aberglauben), qu'elle se conforme sérieusement aux enseignements que donne le curé sur la manière d'administrer le baptême. » ... Suit la formule de prestation de serment, suivant la formule reçue déjà en 1573 (cfr. Jacob de Eltz), très longue formule se terminant comme suit « ... pour ne pas me prêter à la sorcellerie, ni à la superstition, m'en tenir à la doctrine de l'Eglise catholique et exactement aux instructions de mon curé. Que le Bon Dieu m'aide ! »

Donné pour copie et insinuée, le 20 juillet 1689, avec assignation au S^r curé de Villésusmoy pour comparoître au domicile pastoral de Verton, le mercredy 27^e dud^t juillet 1689 pour les dix heures du matin, copyste (S.) Henry de la Vauhft.

(Nous n'avons plus rien trouvé comme manuscrit sur cette affaire et ignorons quel aura été le sort final attribué à la requête de Jean Glaude, car les registres de bapt. ni à Rulles, ni à Villers ne remontent si haut.)

Condamnation de Jean Thiry, au grand conseil de Malines (1677) et liquidation de l'affaire (1691)

Ce fut en 1675, lors d'une visite décanale, que Jacob Thiry de Rulles, père dudit Jean Thiry, se serait engagé au nom de plusieurs paroissiens de Rulles-Marbehan, de payer l'entretien et subsistance d'un vicaire résident à Rulles, pour la somme de 30 patacons ; or il n'aurait pas tenu ses engagements, ni ses héritiers, ni les synodaux qui s'étaient portés garants et qui démissionnèrent, c'est ce qu'à chaque instant R. Gillardin reproche à la communauté de Rulles-Marbehan à plusieurs reprises jusqu'à la condamnation du dernier responsable Jean Thiry. Nous avons une photocopie d'un extrait des arch. de Metz, qui rapporte cette condamnation, sur plaintes des habitants qui se sont retournés contre Jean Thiry, mais il n'est pas dit explicitement qu'il s'agit de payer les 30 patacons⁶⁰ (58) dont 15 déjà avaient été payés ; « la dite sentence confirmative avec amendes et dépenses de celle rendue par le prince et les féodaux dudit Boulogne, le 26 nov. 1689, par laquelle il a été ordonné aux parties de faire recherche au greffe du jugement rendu le 16 sept. 1677 au sujet de l'exemption dont est question (en réalité nous voyons dans les arch. de Rulles, que la soi-disant sentence de Malines avait été rendue en juin 1677, ce serait donc d'autre affaire qu'il s'agirait, qui est d'autant plus vraisemblable que nous lisons « ce que cependant lesdits habitants pourraient faire preuve que l'appelant (J. Thiry avait en effet été en appel) et ses devanciers avaient autrefois contribué à la fourniture « des forces du four à moulin », griefs et réponse des parties, requêtes illec employées, pour salutation et respect, acte de rétribution. Conclusion du procureur général du Roi. Tout considéré. »

⁶⁰ Monnaies de l'époque : suivant ce qui se passait en diverses foires en Ardenne à cette époque du XVII^e siècle, on peut se faire approximativement une idée de la valeur actuelle en troc des monnaies d'alors. Voici quelques exemples : un bœuf vendu 35 florins, une pouliche de 2 ans 15 patacons (45 florins), une vieille cavale 11 paracons, une vache 6 patacons, un veau 4 patacons, une génisse 10 escalins, 2 patars le kilo de viande de bœuf, soit 60 patars (ou 3 florins) pour une quartier de bœuf de 60 livres ; un coq 7 patars ou un franc ; une « gade » (brebis) pour 6 escalins ½. ou 3 francs ; un calice 10 écus ; le muid d'épeautre (ou environ 15 hectolitres) valait 4 florins 5 patars ; le muid d'avoine 3 florins ; un setier d'avoine (ou un demi-litre) 10 sous et ½., ou encore 12 patars (un patar valait un gros sou) ; un pot de bière 2 patars ; un pot de vin rouge ou blanc 10 patars ; une pinte ou demi-pot de vin 5 patars, la demi-pinte s'appelait soupine, le quart de soupine valait ½. patar appelé gigoz (la plus petite monnaie, avec le denier) ; l'écu de Castillon valait 3 florins et 15 patars ; le thaler allemand (ou daler) de 3 marcs valait 2 florins ; l'écu blanc valait 56 sous ; la pistole 3 écus ¼ ; le gigoz 5 centimes. Bien entendu ces monnaies variaient d'un pays à l'autre, comme aussi les mesures.

Nous pouvons ainsi nous rendre approximativement compte que Jean Thiry devait au nom de la communauté au moins 40 000 francs actuels, que le revenu du curé Gillardin, dont il réclamait le paiement si un autre était mis à sa place à Rulles, se montait à 200 écus (dont il ne réclamait que la moitié), plus les fondations, novalles, la somme de 150 livres, le total aurait pu se monter de nos jours à environ, y compris le douaire, qui rien que pour Rulles en 1570 consistait, pour le curé en 12 arpents (5 hectares), 75 000 francs, mais en plus les menues dîmes et les honoraires des messes et service religieux, la fabrique d'église d'alors avait comme revenu, que percevait le mambour, un demi chariot de foin et les terrains grevés de messes fondées. En 1570, lors d'une visite le curé possède en revenu, en plus du douaire de 12 arpents, 12 chariots de foin. On parle souvent dans les comptes de cette époque de fauchée de foin ; une fauchée était l'équivalent d'un ¼ chariot et valait 10 francs de cette époque ; un journal ou 40 ares rapportait en moyenne 7 francs de grain ou avoine. En plus des revenus ci-dessus, le curé avait aussi droit comme le vicaire à l'affouage ou sartage.

Il arrivait et c'était fréquent même que le curé mettait une « bête à nourrisson » ce qui signifie qu'il achetait de ses deniers soit un veau, ou bouvillon, qu'il le confiait à un cultivateur (bien qu'il possédât lui-même son troupeau, mais c'était, il est vrai aussi en général, pour aider un homme dans le besoin et qui manquait d'argent), celui-ci le nourrissait et on se partageait plus tard au moment de la vente la recette par moitié : c'était en tout cas fréquent en Ardenne.

La cour a mis l'appel à néant... condamne l'appelant et l'amende de 12 livres et aux dépenses, fait à Metz au parlement et la chambre des enquêtes, le 12 juin 1691. Espèces 12 écus (S.) Delhaismelatour, de Rochereau, habuit Lefèbvre (Arch. de la Moselle B 836).

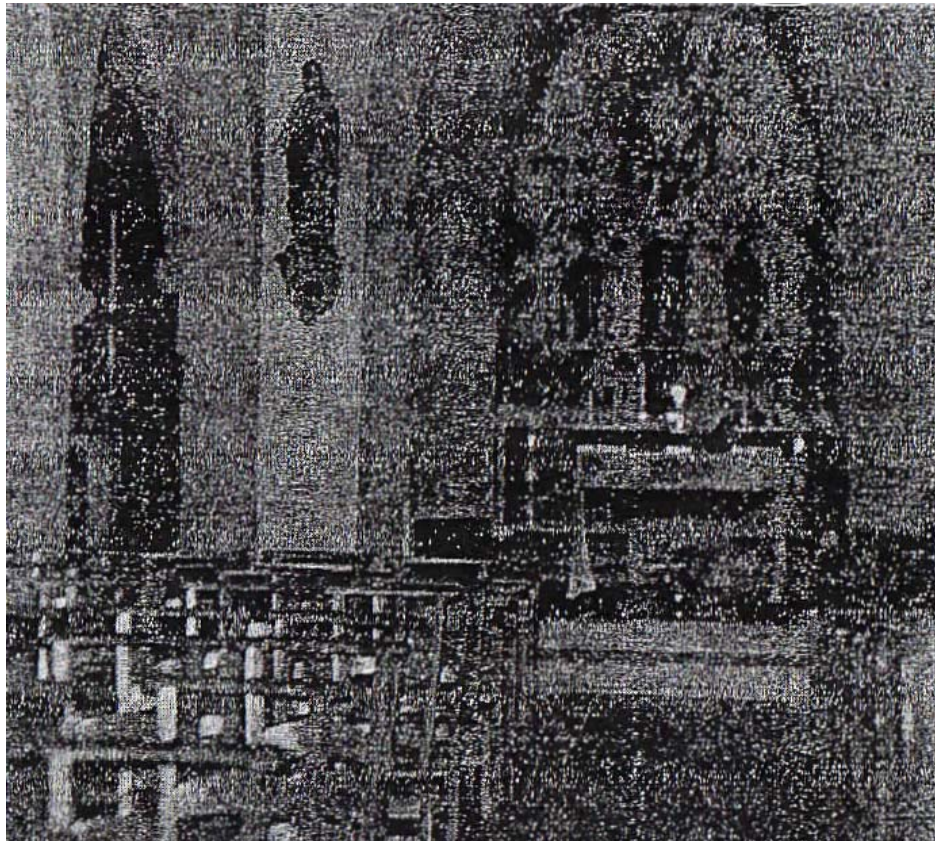


L'église Saint-Martin de Villers-sur-Semois de la fin du XVI^e siècle, agrandie au début du XVIII^e siècle ; date de la construction de la tour : 1712 ; paroisse très ancienne dont la tradition attribue la fondation à saint Martin de Tour (?) Sous le maître-autel les archéologues admirent un monument païen de l'occupation romaine, « l'ara romana ». Tout est digne d'intérêt aux connaisseurs : statues, mobilier, voûte, etc. La sacristie ne le cède pas à la nef : ameublement renaissance, ornements sacerdotaux, vases sacrés, dont un calice de 1520, un ciboire et un ostensor (très lourd) de 1550.

Une deuxième pièce rédigée à peu près en même temps, est jointe à la précédente et est rédigée à peu près dans les mêmes termes. (S.) de Corbevois, arrêté le 8 juin 1691, espèces : 3 écus, pour M^{re} Lefèvre. Y attachés aussi deux reçus, le 1^{er} (S.) Rousseau avec son paraphe 12 livres et deux sols par livre, le 9 juillet 1691, et le 2^e j'ai reçu des gens et communauté de Marbehan 12 écus valant trente-huit livres, huit sols plus les deux sols par livre, pour les frais du procès entre eux et Jean Thiry, avec port de M^{re} de Rochereau, le 12 juin dernier à Metz, le 10 juillet 1691 (S.) Rousseau.

Comme on le voit au lieu de rechercher la concorde avec Rulles, R. Gillardin ne désarme pas, aussi il en arrive à des déceptions, entre autres celle de voir la plupart des paroissiens de Rulles, Marbehan et Orsinaing ne plus assister aux offices les dimanches et fêtes, et plusieurs pour y satisfaire, aller à travers bois à l'ermitage du Biseux, tenu par des récollets ou à la chapelle de Mellier, c'est avec une autre déception qu'il vit les moniales de Marienthal retirer leur droit de patronage à Villers et Rulles définitivement (elles avaient eu tant

de déboires depuis trente ans passés avec sieur Gillardin), échangeant leurs dîmes de cette paroisse, contre celles d'Useldange au Grand-Duché, rachetées depuis peu par S^r Henri Henriquez et remises aux sœurs, le 25 avril 1711, après l'accord du provincial des dominicaines, couvent de st^e Mariesupra Minervam, à Rome. Peut-être aussi les dames de Marienthal, qui savaient que l'agrandissement de la nef petite et grande s'imposait à Villers (or les décimateurs-patrons devaient intervenir) et qu'il fallait une tour, saisirent-elles l'occasion de renoncer, pour éviter des ennuis financiers, ce qu'accepta R. Gillardin, avec le nouveau patron, le S^{gr} Henriquez. La petite nef date de 1582 ; une 2^{me} basse-nef a-t-elle existé autrefois ? Non sans doute, des églises du XVII^e s. n'ont que 2 nefs (Wiltz, Vianden, Diekirch, etc.). M^{gr} d'Abe, évêque suffragant et vic. gén. de Trèves avait déjà en 1694 porté défense à ceux qui désertaient les offices à Rulles, Marbehan et Orslinfaing, sauf à ceux que « leur travail retenait aux forges» de négliger à l'avenir la messe de leur paroisse et avait défendu aux prêtres desservant les chapelles du Biseux et de la forge de Mellier d'accepter ces fidèles à leur messe (c'est le S^r Toussaint qui desservait alors le Biseux). Visite épiscopale en 1713 de l'évêque suffrag. et vic. génér. Mgr de Rosme, à Rulles.

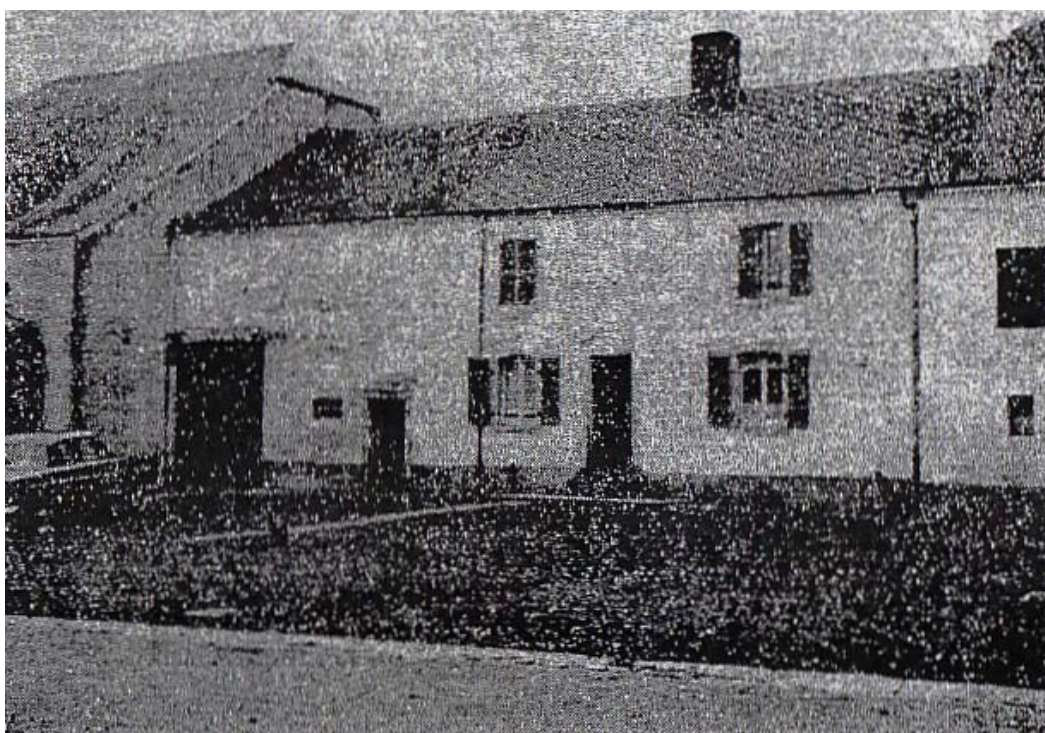


Autel majeur de l'église de Villers-sur-Semois et la partie de la basse-nef (1582), où semblent s'amalgamer le style gothique tirant vers sa fin et le style renaissance débutant (voir la voûte du chœur et celle de la petite nef, particulièrement les rinceaux des colonnes) ; à remarquer que la basse-nef n'avait que deux travées, les deux du bas de la nef étant relativement récentes.

d) Rulles-Marbehan sous les successeurs de R. Gillardin, jusqu'en 1806

1. En 1713 *Jacques Lacour*, curé de Villers et successeur de R. Gillardin, profitant du passage dudit M^{gr} de Rosme, demanda, de commun accord avec les habitants de l'annexe de Rulles, un vicaire résident, l'abbé *Servais Lamborelle*, vic. de Villers. L'évêque accepte à condition de construire un presbytère et d'assurer sa subsistance, entre autres par le versement d'une pension de six malders de grains ou 22 patacons, argent fort, par an. Une commission fut constituée devant notaire, avec la garantie du S^{gr} de Henriquez et ayant comme témoins 4 bourgeois de Rulles et 5 de Marbehan devant le R^d curé définitif d'Attert, le curé Lacour de Villers/S. (voir dans Lenoir, les noms des différents témoins). Gillardin donnait 150 livres comme pension d'un vicaire, avait-il déclaré, quand il évaluait le revenu de Rulles.

Sire J. de la Cour, avait été auparavant, vic. à Villers/S. dès 1693 ; il était de Bertogne. Nous voyons lors de la donation de Jean de Villé, m^{tre} des forges, qu'il signe comme témoins avec Sire Grégoire Philippe et Sire Christophe Pérard, de Rulles. Il ne fraya guère avec ses paroissiens de Rulles, car il cessa d'aller biner en leur chapelle les dim. et fêtes ; il est vrai que plusieurs prêtres y résidaient, d'abord le vicaire Lamborelle, sire Ph. Grégoire, anc. vicaire, Christophe Pérard et le « vénérable » sire Jean Charlier, prêtre-marguillier (son nom figure dans l'acte de donation de R. Gillardin, en 1712). Sire Lacour administra Villers 15 ans. Lamborelle devait être bien vu à Rulles, car lorsqu'il quitta, hélas trop tôt ce vicariat en 1716 pour St-Mard, « il pleura sa chère petite paroisse », il est dit dans nos archives, qu'il y mourut « en vrai prêtre », malade, « in vias » (par les chemins).



L'ancien presbytère de Rulles datant de 1714, bâti pour le vic. Servais Lamborelle et servant de résidence pour ses successeurs et pour les curés dès 1806 jusqu'en 1919, date à laquelle M. l'abbé Lemaire déménagea pour occuper le presbytère actuel, immeuble fait de deux maisons très vétustes (celles de J.-B. Morant et de Stévenot).

2. *François Asselborn*. J.B. Lenoir dit de lui : « Il reçut de son prédécesseur, Lacour, une succession moins onéreuse et plus douce. » Il administra sa paroisse de 1728 à 1734. Pendant cette période, nous voyons que

c'est Sire Ricaille, vic. à Rulles, en même temps Servais Maréchal et toujours Phil. Grégoire, anc. chapelain d'Habay-la-Vieille (qui a de nos jours encore une m. b. de fond. à Rulles, il mourut à Habay-la Vieille très âgé).

3) *Jean-Jacques Ricaille*. Il fut présenté comme curé de Villers, par le comte de Corswarem-Looz, décimateur et administre sa vaste paroisse pendant 32 ans, à partir de 1734 après avoir été vic.-marguillier à Villers et Rulles, venant de Tintigny. Il a dû mener les manants de Rulles, assez durement, comme nous pourrions le constater.

Bien qu'il ait plusieurs vic., vice-vic. ou chapelain à Rulles, s'ils signent ou administrent des mariages, baptêmes ou décès, il est bien spécifié que c'est par dérogation du curé de Villers ; il signe lui-même à peu près toujours tous ces registres et actes de donations. Ces divers prêtres sont :

1) *Jean-Servais Maréchal* de Hompré, venant d'Habay-la-Vieille, où il était d'abord vic., en 1730, cependant on voit sa signature à des registres de Rulles ; il signe les registres, comme vic. et même comme « *vice-curé* » de 42 à 43 et encore en 1756, comme il assiste à un mariage « par dérogation », avec comme témoin

2) *R. D^{us} dom den Vald*, sacerde et aedituus (matriculaire) à Rulles. En 1745, témoin à un mariage, où déjà il est considéré « *vénéabilis Maréchal* » donc vieillard, il meurt en 1758 à Habay « dans le baiser du Seigneur ». Quant à dom den Vald, il prend sa retraite à Tournay.

3) De *sire Jean Guillaume*, nous savons seulement qu'il signa, comme vice-vicaire de Rulles un acte de mariage, avec sire Ricaille, qui en 1734 achevait son vicariat de Rulles, aussi en 1739, J.-Nic. Wilhelmi, très digne prêtre, et comme sous-vic. en 1748.

4) *Jean-Baptiste Baillieu* d'Etalle (feuillet 37 et ss.). Il s'agit d'un cas tout spécial. Il est présenté comme vicaire de Rulles, par le curé de Villers, Ricaille, alors qu'il n'est pas encore sous-diacre. « Copie authentique des investitures lettres de prêtrise ... » 1738 ; en latin de curie, dans laquelle nous lisons : a) qu'il était vic. à Etalle et *nommé comme vicaire à Rulles* par le juge de curie de Trèves, protonotaire apostolique, n'étant pas encore ordonné, il a dû faire la profession de Foi seulement et l'investiture « per byreti (la barette) nostri impositionem ejus capiti investiVimus per praesentes ... incumbens sibi munus et onus in animam suam commit-tentes; b) que l'évêque de Trèves lui confère le sous-diaconat, le 22 févr. 1739, à l'Eglise de Ste-Marie-Majeure; c) le 12 mars 1740 l'ordre du sacerde en sa chapelle épiscopale, est encore vic. à Etalle, quand il est ordonné prêtre. A-t-il jamais résidé à Rulles ? A-t-il pris possession de sa charge de vicaire de Rulles en tant que cleric-vic. ? Ni J.B. Lenoir n'en parle dans son *Histoire de Villers*, qui ne cite même pas son nom dans la liste de vic. de Rulles (il est vrai qu'il en passe d'autres) ni nos arch. qui cependant citent beaucoup de vicaires ignorés de Lenoir aussi. Pourquoi se refusa-t-il à venir jamais à Rulles ? Est-ce que les difficultés renaissent, comme du temps de Gillardin ? Officiellement il démissionne comme vicaire de Rulles en 1754, mais n'est canoniquement remplacé comme tel, ayant eu une promotion, à savoir nommé vicaire d'Etalle, en 1759, et c'est Jacob-François Lefèbvre qui le remplacera.

5) *Sire Matthias Goffinet* (feuillet 38 et ss.). Il fut vicaire à Rulles, avant 1741, car en cette année, « Sire Ricaille Jacques, curé de Villers, promoteur du chapitre de Longuion le somme de quitter la marguillerie en tant que « Prêtre-marguillier » audit Rulles ... pour la St-Jean-Baptiste 1741... pour raison à luy connue et a requis le premier notaire de se transporter par devers ledit Goffinet et luy ratifier et insinuer... dont acte et a ledit Sire curé signé à Habay-la-N^{ve}, le 24 mars 1741. « Ledit notaire s'est rendu le même jour à Rulles, mais a « trouvé porte fermée au domicile de Sire Goffinet », absent depuis midi de la veille », j'ay esté obligé de délivrer copie des présentes ez mains de Jacob Thiry, maire dudit Rulle, qui a promis la mettre en mains dud^t Goffinet, à son retour. (S.) J. Lambinet, cleric juré de Bologne et H. Hobchette, not. 1741.

6) *Sire Jacob-Franç. Lefèbvre* (feuillet 40). Investiture de Mⁱ Lefebvre. 1759. Comme il s'agit d'une nomination en style officiel de curie, nous ne la traduirons pas. Qu'il nous suffise de la résumer. Cette nomination de Sire

Lefebvre est réclamée depuis cinq ans, par le curé Ricaille, qui avait obtenu déjà en 1738 la nomination de Sire J.B. Baillieu (voir plus haut) et la démission en 1741 de sire Goffinet. « Aux très RR^{ds} et illustres SS^{grs} le chanoine et l'archidiacre ... supérieurs ecclés. de l'archiépiscopat de Trèves. Moi Jacques Ricaille, je vous informe qu'à la suite de la promotion et de la démission honorable de Sire J.-B. Baillieu, dernier bénéficiaire du vicariat de Rulles, notre annexe, celui-ci a été vacant et l'est encore maintenant ... je vous informe donc qu'il est nécessaire de pourvoir ... je présente à ce vicariat Sire J.F. Lefebvre, sur le témoignage d'hommes intègres se portant garants de ses capacités et de sa conduite, je lui confère ledit vicariat et supplie les RR^{ds} SS^{grs} de lui conférer les investitures ad hoc. Donné en notre presbytère de Villers/S., avec notre signature et notre cachet, le 21 déc. 1754. (S.) J. Ricaille. » (L'acte est l'authentique en latin avec cachet en cire rouge bien conservé, où l'on distingue nettement une église, une tour, un calice et les instruments de la passion de N. S. Il s'agit du feuillet 39 avec comme titre « Modèle pour conférer les bénéfices de Rulle et la mairie et échevinages du masuage (menues dîmes) de Villers-sur-Semoy. Nous avons l'archiconfrérie de la très Ste Trinité érigée dans notre église paroissiale de S. Martin, évêque... on donne la bénédiction et absolution générale le jour de Ste Catherine Vierge Martyre et Ste Agnès s^{de} et les jours des Cendres. Depuis l'abrogation des fêtes le peuple ne fréquente plus les sacrements, comme auparavant, faites donc transférer par Rome ces indulgences aux dim. qui suivent ces fêtes de Ste Cath., Agnès et les Cendres ... J'aurai l'honneur de vous rembourser pour la peine ». Mais en réalité pour ce qui concerne l'investiture de Sire Lefebvre elle ne sera promulguée qu'en 1759 par la curie. « Ad vicariam in Rulles admisimus et per byreti nostri capiti ejus impositionem investimus » (nous l'investissons par l'imposition de notre barette sur sa tête). Donné à Trèves le 15 mars 1759. (S.) Jo^{es} Wimaxus Piper, vic. apost., curiae arch. Stae Agathae in Longion, et est apposé le cachet sur hostie rouge, et suit la signat. Math. Putz, decanus. L'arch. métropolitain de Trèves et Mayence était alors le très illustre S^{gr} Franç. Charles L.B. d'Alberg, prince électeur du S. Empire germanique. Pour copie conforme par moi, notaire en la ville de Virton, le 7 février 1760. (S.) Dumont, notaire. Dans nos archives de Rulles, c'est tout ce que nous avons de renseignements de Sire Lefebvre (aucune signature dans les registres, ni aucune allusion à sa présence ... J.N. Lenoir ne le cite pas non plus dans sa liste des vicaires de Rulles qu'il dit complète ... !)

7) *R^d Dus Petrus-Joseph Pierre* de Rulles. 1756. Il est témoin à des mariages de Rulles de 1756 à 1759, et à côté de son nom nous repérons « sacellanus » ou chapelain de Rulles. Il se peut qu'il ait été vic. à Villers, 1720, dans son jeune temps de même qu'à Rossignol, déjà vic.-marguillier en 1712 et finalement vice-curé de Sensenruh en 1762, qui pendant bien des siècles avait été l'église-mère de Bouillon et de toute la région jusqu'à Paliseul.

8) *Jean Bodeux*. 1756. « Reçoit la charge (onus) de vicaire de Rulles, venant d'Habay-la-V. où il était chapelain », il signe les registres à partir de juin 1756, jusqu'en 1760 sans interruption et de temps en temps dans la suite (Lenoir dit qu'il fut vic. de Rulles jusqu'en 1760). Il s'était montré assez indépendant de Sire Ricaille. Quand il parle de Marbehan, il le considère comme « annexe de Rulles », Rulles étant « l'église paroissiale » ; il signe un acte de fondation en 1759, en tant que « vice-curé de Rulle ». Dans un recensement relevant les noms des vic. et chapelains de Rulles (cfr. le vieux reg. arch. de l'.E. à Arlon], il est dit « abiit quia voluit » (il s'en alla de son propre chef).

Depuis plusieurs années, outre des vicaires proprement dits, il y avait aussi des vices-vicaires et des chapelains (peut-être bien desservant des chapelles des forges de la Rulles, ou de l'ermitage du Biseux, où les gens se rendaient nombreux et précisément dans cette liste des « sacellani in Rulles », dans ledit registre d'Arlon, il y a des noms que nos arch. de Rulles ne donnent pas, à savoir : *Oumard, Pierret, Bigard (ou Bigaret), La Cour, Pierrard, Mignon, Hennon, Habarut, canonicus, Huard*, dont il est dit « omnes sponte abierunt » (partant tous de leurs bon vouloir). Selon nos (arch. 9) messire *Jean Pierrote* (Pirotte), sous-diacre de Rulles est parrain le 27 juin 1758, en 1763 de nouveau, étant alors chapelain de Rulles « prêtre-marguillier » ; en 1767, déchu sur rapport du curé de Villers, André, il devra quitter Rulles « abiit voce litis ».

10) *Sire André Poleur*. En 1759, « chapelain actuel de Rulle » est témoin à un mariage (S.) Jean-B. Bodeux, vic. Nous voyons aussi dans ces reg. (arch. de l'E. à Arlon) que la mortalité infantile est considérable à Rulles, comme à Marbehan (pendant 20 ans de 1746 à 1766).

11) *C. Massart*. 1760 à 1774. Il succède comme vicaire à Jean Bodeux, en 1760. Il signe un acte de fond. en 1764, où il est précisé « 2 m.b. à décharger par les RR^{ds} vices-curés de la paroisse de Rulle », et en réalité il signe personnellement tous les actes et registres, sans qu'on y voit la signature du curé Ricaille, ni de Sire André d'ailleurs de 1760 à 1772. On se rend compte que de nouveau Rulles et ses vicaires ou chapelains cherchent à se rendre indépendants de Villers, aussi comme Jean Pierrotte, Massart, ayant des différends fréquents, devra un jour s'en aller aussi suite à « voce litis ». Pourquoi quelles raisons arrive-t-il fréquemment que ce sont des ex-chapelains d'Habay-la-V. qui sont nommés vicaires à Rulles, ne sont-ce pas seulement des administrateurs provisoires, sur ordre du curé de Villers, qui était leur curé au même titre aux deux annexes. En tout cas le mécontentement des Rullots est à son comble et va se manifester davantage encore sous le pastorat de Sire André.

12) *Jean-Franç. Vigoureux*. En 1762 est parrain à Rulles, en tant que chapelain de Rulles. Lui aussi a dû partir ; pourquoi ? Il avait auparavant été vicaire à Villers. Le curé Ricaille mourut curé de Villers le 10 juin 1766. Il fonda par acte de donation une libéralité au profit « des indigents » de Rulles. L'administration communale distribuait, par le bureau de bienfaisance les intérêts chaque année, alors que c'était la fabrique d'église qui était légataire, un procès confirma ce droit de la fabr. d'église.

4. *J.-G^{es}-François André*. Curé de Villers/S. de 1766 à 1787. Le c^{te} de Corswarem, qui depuis peu était duc de Corswarem, à la mort du curé Ricaille, lui désigna comme successeur Sire André, alors curé de Ste-Marie/S. Celui-ci, prit possession de sa nouvelle cure, le 17 juin 1766, ne quittant Ste-Marie qu'après avoir acquis à Villers une paisible possession d'un an et un jour. Le bruit avait couru que les « Louvanistes » - probablement commissionnés par l'abbaye d'Orval, qui avait repris depuis 1758 (cfr. Lenoir, o.c.), la S^{grie} de Villers et la prévôté d'Etalle - se proposaient de supplanter le duc de Corswarem, à la mort de Sire Ricaille et de faire désormais les présentations à la cure de Villers. Mais il n'en n'a rien été, et Messire André gouverna sa paroisse de Villers jusqu'à la Rév. Fr. - Il fut peut-être bon administrateur pour Villers, mais pour Rulles, il mena à peu près la même politique, envers l'annexe et ses vicaires que R. Gillardin.

A propos de *Sire Massart*, il continue à fonctionner comme vicaire à Rulles jusqu'en 1774, lors de son départ exigé devant le tribunal ecclésiastique par Sire André, qu'il jalousait sans doute pour son succès à Rulles, comme S^r Pierrotte, dont nous allons voir la riposte. Massart qui avait assisté déjà une fois à la cérémonie des Confirmations donnée à Arlon en 1767, en présence de M^{br} de Hontheim, avec les confirmands de Rulles et des environs, assiste de nouveau aux confirmations, données par le même Mgr, cette fois à Orval, en 1772. C'est encore lui qui continue à administrer les baptêmes jusqu'en 1772. Pierre, fils du S^{br} d'Orsinfain, le parrain étant le capitaine Danly, la marr. M^{lle} Anne-Franç. de Mérode, est baptisé à Rulles, le 1^{er} août 1772 par S^r André, qui laissait au vic. Massart les baptêmes, or il les confère lui-même dorénavant, à partir de ce moment ! Devant quitter la paroisse, sire Massart sera néanmoins nommé curé de Maton, cette même année, 1774. (Matton est à mi-chemin entre Florenville et Yvoix.) Sire Pierrotte, prêtre-marguillier de Rulles, va en appel du jugement qui avait été porté contre lui, comme contre Massart, « abierunt voce litis » (feuille 41). « Assigné au conseil céans par S^r J. Fr. André ... n'étant pas en état de se défendre, à raison de sa pauvreté ... supplie très humblement la cour de bien vouloir luy accorder un avocat d'office pour se défendre ... sinon il sera condamné par contumace ... le remontrant produit des pièces qui le justifient ... à moins que ladite cour luy accorde « un pro Deo » et ne luy donne un avocat le suppliant n'ayant rien tant à cœur que la paix et la bonne union avec un chacun et nommément avec ses confrères, au reste il nie les faits que ledit Sire luy a imposé », déclarant qu'il s'est adressé aux avocats Zeiller, Dujardin et Pastorel, qui tous ne luy ont pas donné d'écoute. (S.) J. Pierrotte. Ordonnance à l'avocat Pastorel d'occuper pour le suppliant parmy salaire, s'il n'a des raisons fondés, au contraire. « Fait le 3 octobre 1767 (pour copie conforme). Il y a dans la réponse 36 feuil.

infolio. » Nous n'avons pas cette réponse et ignorons les faits qui lui étaient reprochés, de même qu'à Massart, qui ne fut pas déchu, car nommé curé ; tandis que Pierrotte est nommé vic. à Orsinfaing.

Il est fort probable qu'ils étaient tous deux pour l'indépendance de Rulles, car ils étaient en fonction comme vic. ou sous-vic., de même que Sire Moneau, quand la révolte des gens de Rulles éclata contre Sire André, qui voulait remplacer leur cher patron S. Maximin par le patron de Villers, S. Martin, événement dont nous avons parlé dans la première partie de ce travail (ils faillirent jeter la statue du St Patron, qu'on portait tous les ans à la kermesse en procession, dans la Rulles en signe de protestation) - (cfr. plus haut la note 29).

La correspondance entre Messire André et Mgr de Hontheim (feuillet 42) « 1771, patron de Rulle » est, en manuscrits authentiques, d'une part la plainte du curé et d'autre part la réponse de l'évêque de Myriophite, suffragant de Trèves et son cachet, elle est fort intéressante et devrait être citée en entier. Nous résumons cependant.

Sire André accuse que les paroissiens de Rulles ont méprisé la bulle de Clément XIV instituant comme patron le patron principal (S. Martin) au lieu du patron du lieu (S. Maximin), qu'ils se sont toujours refusés à fêter S. Martin, ont travaillé en sa fête, continuant à garder celle de leur patron, se refusant à faire leurs devoirs à Villers, demandant que « l'évêque fasse cesser ce scandale ».

Mgr répond que Rulles doit célébrer la fête de son patron S. Maximin « et nunquam in pago de Rulles festum Sti Martini... celebraturum fuerit, sic nec in posterum, sed festum su Maximini, illius ecclesiae patroni, celebrandum et testivandum » (à y être célébrée et fêtée). Trevis die 23 nov. 1771. (S.) Mat. Hontheim, episc. Myriophitan., suffragan^{et}, Tre^{is}, mpph. - Exmandato. (S.) Pierson.

Rulles venait d'avoir gain de cause, dans cette affaire. Se sentant appuyés, ses principaux chefs de famille vont aller de l'avant pour obtenir l'indépendance, mais sire André tient bon.

Pétition contre le curé de Villers - Charles Massart, vic. de Rulles. 1772. (Feuillet 43) - (très belle écriture en caractères modernes)

« Au Conseil. Très Honorés Seigneurs.

George Cornet, Jean-Fr. Thiry, Jean-Fr. Cornet-le-vieux, Jacque Gillet, Jacque Pierrette; Jean-Fr. Thiry-le-jeune, Pierre Poncelle, Willibrord Bontemps, Jean-Jacque Cornet, Nic. Perla, Jacque et G. Thiry, tous particuliers et paroissiens de Rulle servat d'écrit, de rescription additionnelle et d'intervention à leur première rescription signifiée à Sire Charles Massart, vic. audit Rulles, disent ;

Et de développer très longuement, qu'il y a des raisons pour renoncer à l'accord, fait en due forme en 1713, après le décès de Sire Gillardin, quand ils obtinrent l'autorisation d'avoir un vicaire résident (Lamborelle), vu que cet accord ne fut jamais respecté par les curés de Villers, qui s'imposaient, alors que Rulles ne les « avait jamais reconnus comme leurs curés ». Déjà une pétition, telle que celle-ci, avait été adressée en due forme, le 24 janvier 1771, une autre en août 1771, signées chaque fois par de nouveaux chefs de famille, « en tout 93, soit la pluralité ». « Inutile donc d'exiger encore une nouvelle renonciation à ce même accord. » Ils s'étendent très longuement à des arguments qu'avait cent ans plus tôt fournis Jean Thiry, pour démontrer « que deux paroisses, vu le nombre des dépendances éloignées, par un seul curé est impossible » ... « Suppliant très humblement la Cour d'ordonner que la présente soit signifiée aux parties adverses cy mentionnées et aux autres habitants de Rulle et Marbehant et le Sire curé de Villerssursemois, pour s'y déclarer, et ferez. (S.) N. Pastoret, avec m^{pphe} (mon paraphe).

Décret, La Cour ordonne que la présente soit signifiée aux parties adverses pour s'y déclarent, fait à Luxembourg, le à Mai 1772. (S.) J.M. Vitry, p^{phe}.

Le feuillet 44 et ss. satisfaction est donnée aux autorités qui demandaient l'acte d'un nouveau renom de la part de Rulles à l'accord de 1713. Le texte n'est pas complet, il doit manquer deux pages au moins et il y a des passages illisibles, mais doit être à peu près le même que celui du feuillet 43 à lire le contexte. Le décret, « La Cour ordonne qu'il soit dit par quadruplique sur la présente triplique. Fait à Luxembourg, le 6 mai 1772. (S.) J.M. Vitry, p^{he}.

Signifié au S^r avocat Collard, scr. le 8 mai 1772. (S.) F.X. Becker, avec p^h. Suit sur les mêmes pages la sentence de l'archevêque, en latin, d'un style grandiloquent avec tous ses titres de noblesses, qui sont innombrables et de haute noblesse de sang royal... « Au pieux curé de Villers Sire André, notre ami dans le Christ ... voulant venir en aide aux besoins des lieux et des personnes, suivant les raisons suffisamment exposées devant nous, pour le cas où l'acte d'accord passé le 1^{er} mai 1713 ne viendrait à être caduc et à cesser ses effets changeant l'ancien système (à savoir les paroissiens de Rulles-Marbehan ne payeraient plus le vicaire). A vous donc ou à un de vos vicaires, à déléguer v^s même, nous concédons et nous ordonnons au nom du Seigneur le droit de biner, c. à d. de célébrer deux messes, une à Viller et l'autre à Rulle, votre annexe, les dimanches et fêtes de précepte seulement, suivant les conditions requises. »

La suite manque dans ce feuillet 44 et ss. Comme on le voit Sire André eut gain de cause, comme autrefois R. Gillardin. Mais Rulles se rebiffe.

Nouveaux procès entre Sire André et Rulles-Marbehan

Rulles qui avait ses vicaires résidents depuis 1713, ne voyait jamais volontiers les curés de Villers venir officier, surtout aux grandes fêtes, comme à la St-Maximin, et déjà en 1769, un incident eut lieu, quoique en soi mineur, il était de nature à soulever de nouveaux conflits de juridiction, excitant la susceptibilité des gens de Rulles : les curés de Villers avaient le privilège de tout temps d'user de leur droit de célébrer au vicariat la Saint-Maximin, Sire André affirmant ainsi ses droits pastoraux et son droit à recevoir un écu comme ses prédécesseurs. Or Jean Collignon, mambour de la chapelle opposa un refus catégorique. Le curé assigna la Communauté devant la Cour féodale de Bologne et celle-ci régla l'affaire en faveur de Sire André. Les habitants interjetèrent appel, mais furent derechef condamnés. Ce procès en fit naître un second dont nous venons de parler (saint Maximin, patron de Rulles et non saint Martin), mais Mgr de Hontheim en son château de Montquintin donna une décision conforme aux vœux des suppliants. Comme d'autre part Sire André continuait à aller biner et célébrer les mariages en la chapelle Saint-Maximin, les gens de Rulles, Orsinfing et Marbehan, retournaient au Biseux, ou à Mellier pour entendre la messe, ou s'en abstenaient. Mais ne s'en tinrent pas là. Le scénario reprend comme cent ans auparavant, d'où nouveaux procès, enquête, déposition de témoins, etc. Nous n'avons cependant comme pièce de ces débats, qu'une déposition en faveur de Sire André⁶¹ (feuillet 45) et une dernière requête de Rulles envoyée à Mgr de Hontheim (feuillet 46 et ss.).

Déclaration de Henry Résibois, de Marbehan, domestique de l'abbaye d'Orval

Ce jourd'huy, 16 may 1772, par devant Augustine Grandjan, résident à la « Maison Blanche », près d'Orval, soussigné notaire public admis par Sa Magesté l'Impératrice douairière, Reine Apostolique et en présence des témoins cy après nommés a comparu Henry Résibois, âgé d'environ 70 ans, natif de Marbehan ... lequel a déclaré sans aucune suggestion, qu'il a bon souvenir avoir vu Sire Gillardin venir audit Rulles y dire la messe tellement que le comparant la servie lui-même plusieurs fois, y faire tous les devoirs pastoraux, comme d'y prêcher, baptiser, marier, administrer les sacrements et même entérer les morts ... les habitants dudit Rulle

⁶¹ On produit donc de nouveau des témoins, mais pas tenus au serment. Il y en eut de requis probablement des deux côtés, mais nous ne voyons nulle part qu'il y en eu, ni de Villers, ni de Rulles. Les esprits étant dans des états exacerbés, on n'osait sans doute s'affronter, sauf ceux qui étaient loin des lieux, comme le domestique d'Orval (c'est à ce Résibois que Rulles doit une fondation, sur « l'Ilette des Claptes », actuellement sapinière sise à Marbehan).

et de Marbehant alloient souvent chercher ledit curé, qu'ils considéraient comme leur curé, et qu'il en a vus le faire venir avec leurs chevaux, a vu aussi continuer les mêmes devoirs pastoraux par Sire Jacques La Cour, curé successeur au susnommé ... *qu'il fût éably un prêtre résident* (1713) audit Rulle, pour y faire les mêmes devoirs que les deux susdits curez du temps desquels il n'y avoit aucun prêtre audit Rulle, où l'office de marguillier était remply par un laïc, nommé N. Cornet, qui à défaut de Vêpres, qui ne s'y chantoient point par le curé, faisait une prière vers le soir à l'église dudit village ... déclaration volontaire aux offres de la ratifier par serment toties quoties, en foi de quoy il a signé en présence de Sire Henry Jacques, Joseph Duchemin, rév. curé de la paroisse de Tintigny et de Nic, Eugen, domestique demeurant à ladite abbaye d'Orval, lesquels ont signé, comme témoins à ce requis avec nous et le susdit notaire. (S.) C. Nandrain, not. avec paraphe.

Dernière requête de Rulles à Mgr de Hontheim, 15 oct. 1772 (feuillet 46 et ss.)

« Soit montré à Monsieur le doyen et curé de St-Mard pour prendre information sur le contenu des pièces cijointes dans le cours de ses visites, en faire son rapport, donner son avis et joindre lesdites pièces aux actes de la visite. Orval 17 oct. 1772. Etais signé J. N. de Hontheim, év. suffr^t. »

A Monseigneur, l'illustrissime év. suffr., etc... « La justice de Ruile ayant fait montrer le mémoire joint et pièces y rappelées, à Sire J.Fr. André, sans qu'il ait voulu satisfaire à votre décret y couché nonobstant que ceux qui le lui présentoient offraient de lui laisser le tout, en le priant de leur fixer un jour auquel ils puissent de rechef se rendre chez lui, comme conste de la relation couchée sur l'avant dernière page de cedit mémoire, ils sont obligés de s'adresser ultérieurement à Votre Grandeur, la suppliant très instamment, que considéré que les maux, dont ils ont fait le narret à Votre Grandeur, etc ... de juger s'il est plus permis de laisser faire les offices à Rulles par le vicaire de Villers, qui y bine, comme à Villers et d'empêcher Sire Monneau, notre marguillier et autre prêtre natif dudit Ruile, résidant chez sa mère, de célébrer au même Rulle, de sorte qu'ils sont obligés ou de n'en pas dire et d'aller la dire dans un ermitage, dite le Bizeu, terre de Neufchâteau (Mellier)... ces prêtres ne souhaitant pas mieux néanmoins que de célébrer ici, étant au surplus très dignes et méritants. Fait audit Rulle, le 15 oct. 1772. (S.) Jean Collignon, mayeur, Jean-Fr. Thiry, éch., Henry Jacque, éch., pour nous et nos collègues absents, et G. Thiry, cleric-juré.

P^r copie et coll^{ne} 185, remis à l'instant à Sire Claude Migeot, prêtre de St-Mard et doyen du chapitre rural de Longuion, par moi notaire roial admis au grand conseil de Sa Majesté de Malines, résidant au bourg de St-Mard. (S.), le 8 février 1773. Quod testor. J.B. Pierre.

Nous ne connaissons pas le sort réservé à cette dernière requête de Rulles, sinon que les Sires Massart et Pierrotte, vivant chez sa mère, devront s'en aller ; Monneau nommé vicaire, aura la partie dure, étant aussi défenseur du bon droit des gens de Rulles. Pourquoi aussi en 1773, un bapt. d'enf^t de Marbehan dut-il être fait à Villers/S. ?

Sire Monneau. Vicaire de 1774 à 1787. Nous voyons d'après le vieux registre (arch. d'Arlon), qu'il était déjà en 1768 « prêtre et marguillier » à Rulles, et quand il est témoin avec le vicaire Massart, en 1770, d'un inventaire de messes en l'honneur de St Roch (fond. d'Houdemont), devant être payées au chapelain. En 1772, dans la requête ci-dessus on en parle comme empêché de dire les messes le dimanche à Rulles, par Sire André. Celui-ci s'était réservé à la suite du baptême d'un fils du Seig^r d'Orsinfaing de signer les registres, les années qui suivent. Cependant de temps à autre depuis 1772 Monneau signe lui-même, « ex delegatione », ce ne sera qu'à partir de 1774 qu'il signera « prêtre, vic. à Rulle » jusqu'en 1782, mais presque toujours ce sera Sire André qui se réservera les mariages, jusqu'en 1787, date de sa mort. En 1781 sire Philippe Cornet de Houdemont signe « au lieu et place de Moneau, vic. de Rulle », un mariage à Rulles.

5. *Sire Jean Marchal*. Nous ne savons rien à son sujet, nous trouvons sa signature à côté de celle de Sire André, en 1774, en l'année du départ de Massart et Pierrotte, Monneau ne pouvant célébrer, lors de l'acceptation d'une fondation de messes pour la fabrique d'église. Fut-il vicaire intérimaire ?

6. *Franç.-Jos. Levieux*. 1786 à 1806. Le dernier vicaire de Rulles, qui administre la paroisse, depuis le départ du curé André de Villers, et du vicaire Monneau. Il semble que sans en avoir le titre pendant les 20 ans de son ministère il fut vraiment le seul pasteur de Rulles (c'était le temps de la Rév. Fr.). En tout cas pendant toute cette période, nous voyons que c'est lui seul qui signe tous les registres.

7. *Jean-Henri Renson*, de Villers 1767. Nous n'avons pas parlé des vicaires de Villers/S., sinon incidemment, puisque nous ne nous occupons particulièrement que des curés et de leur ministère à Rulles, cependant nous devons mentionner *l'abbé Flagontier*, vic. d'Orsinfain, qui prit la relève lors du décès de Sire André en 1787. « En 1787, M. de Gobart, intendant du duc de Corswarem, remplaça l'abbé Flagontier, par J.-H. Renson, *sous l'agrégation du R^d Abbé d'Orval ...* (S.) S^{te}-Marie/S., le 3 juin 1787 ; de Gobart et F. Menne Nagel, procureur de l'abbaye. » Comme partout, à l'arrivée des révolutionnaires, la paroisse de Villers et de ses annexes connut le régime de la terreur et du pillage ... en 1798, les agents de la république arrêtent, dans le canton d'Etalle, un certain nombre de prêtres, refusant de prêter serment à la « Constitution civile du clergé » ... malgré la menace de la guillotine ; à deux exceptions près ils opposèrent un courageux refus aux tentations schismatiques et furent condamnés à la déportation à l'île de Ré, ou enfermés dans les prisons de Luxembourg, tel l'abbé *Fr.-Jos. Lepeuque* de Neufchâteau, anc. vic. de Légglise, qui administrait clandestinement la paroisse de Villers. Cette situation dura jusqu'en 1801, année du Concordat. De leur côté « les factieux » (les maquisards) s'organisent et tiennent souvent en échec les troupes françaises... (cfr. détails intéressants sur cette «résistance», dans Lenoir, prév. d'Etalle, p. 86).

8. *Jean-Jos. Lhommel*. 1800-1815. C'est le dernier curé qui fut administrateur légal de Rulles, avant qu'il ne devienne paroisse. Mais nous ne voyons nullement, comme du temps de ses prédécesseurs immédiats, depuis le départ de Sire André, que les pasteurs de Villers interviennent encore à Rulles, le vic. de Rulles Levieux étant le véritable administrateur (c'est de son temps, en 1801, qu'a lieu le transfert de la paroisse de Rulles du diocèse de Trèves au diocèse de Metz, Département des Forêts). Concernant Villers, nous nous contentons de donner seulement la liste des curés, qui, grâce à Dieu, n'auront plus que de bons rapports avec Rulles.

9. *Jean-Bapt. Schumer*, administrateur provisoire, natif de Bizory (Bastogne).

10. *Abbé Wilmotte* (1816-1820).

11. *Sébastien Burtombois*, de Sûre (Nives), dont la tombe est adossée au chœur (1820-1858).

12. *Henri-Jos. Jacob* (1858-1879).

13. *Célestin Goffinet* (1879-1890).

14. *Célestin Delille* (1890-1904).

15. *Jean-Bapt. Leclerc* (1904-1912).

16. *Jos. Nicolas* (1912).

17. *J.-B. Letain* (1912 à 1930).

18. *Léon Chenot* (1930-1950), venant de Heyd et ayant desservi d'abord des paroisses françaises, retraité à Rouvroy.

19. *Raymond Gustin* de Rossignol, ancien professeur au sémin. de Bastogne, curé de la paroisse de Chéoux (Villers-sur-Semois 1950 ...), artiste-peintre et peintre-décorateur de renom.

IV – Les anciennes annexes de Villers obtiennent leur autonomie.

a) Habay-la-Vieille

Dans son histoire de Villers et ses dépendances, N.J. Lenoir, qui fut curé d'Habay-la-Vieille de 1896 à 1911, consacre plusieurs pages de documentation du plus haut intérêt à ce très ancien village, dont Habay-la-Neuve et Bologne n'auraient été qu'une extension au haut Moyen Age (section qui aurait dépendu de l'ancienne église d'Anlier et aussi de Hachy). Il rapporte également, et dans nos archives de Rulles la chose est confirmée, qu'à diverses époques, il y eut de vifs différends entre Habay et ses vicaires d'une part et les curés de Villers d'autre part, spécialement avec Sire Roch Gillardin⁶² dans le genre des difficultés qui avaient surgies entre Rulles et lui.



L'église Saint-Etienne à Habay-la-Vieille datant de 1932, l'ancienne ayant été démolie, sauf la tour. La vieille église avait été construite vers 1680 par sire Englebert Roumont, vicaire résident, le chœur et la tour (1684) aux frais du maître des forges de la Trapperie, Messire Marchant. On y admire un bel ameublement en bois dû au célèbre ébéniste Scholtus de Bastogne et des tableaux de Frère Abraham (Jean- Louis Gilson d'Habay, 1741-1809).

Il y eut même tout un temps où il n'y avait plus de vicaires à Habay. Cependant au cours des siècles il y eut en général un vicaire dépendant du curé de Villers qui le nommait et aussi un second vicaire, comme à Rulles,

⁶² Dans le procès-verbal des visites décanales à Habay, on lira avec curiosité les rapports faits par l'envoyé de l'évêque de Trèves, concernant les mœurs de l'époque, la conduite des vicaires, leurs rapports avec Villers, les déprédations du fait de guerre et la discipline concernant les choses et biens d'Eglise (cfr. surtout les visites de 1625 à 1628, extr. des arch. de Trèves, en notre possession, en photocopie).

appelé « chapelain », qui avait aussi sa maison vicariale, comme le premier vicaire. Le nom du premier vicaire résident d'Habay-la-Vieille nous est connu, sire Englebert Reumont, en 1665. Il érigea une confrérie du Saint Sacrement (toujours florissante actuellement) et pour mieux abriter Jésus-Hostie, il fit construire l'église qui était encore en bon état, dans le style baroque de l'époque, en 1931. Le propriétaire des Forges de la Trapperie, Messire Marchant ayant à ses frais payé l'édification du chœur, la tour datant de 1684 et étant toujours debout, ayant été épargnée lors de l'agrandissement de l'église du temps de M. l'abbé Letain en 1932. On admire encore de nos jours l'ameublement de l'église ancienne, exécuté par le célèbre ébéniste Scholtus de Bastogne, dont le fils était le Père-abbé d'Orval. Celui-ci l'attira à l'abbaye pour exécuter aussi l'ameublement de la basilique Saint-Bernard, anéantie dans la suite par l'incendie, à la Révolution Française ; cette église d'Habay a aussi plusieurs œuvres d'art du Frère Abraham, dont bien des peintures se trouvent dans diverses églises du pays. Ce frère Abraham, était né à Habay en 1741, sous le nom de Jean-Louis Gilson. Il vécut d'abord à l'ermitage du Biseux, comme récollet, avec son frère Henri, ensuite gagna l'abbaye d'Orval, où, frère trappiste, il travailla avec les deux Redouté de Saint-Hubert, ses disciples. Il mourut à Florenville en 1809 (voir sa biographie dans Lenoir, o.c., p. 82 et ss.).

Habay obtint son autonomie comme paroisse, en 1804 et son premier curé-desservant fut l'abbé J.-B. Bouillon de Harnoncourt, qui devint curé de Chenois en 1814 et de Meix-le-Tige de 1823 à 1825, le second curé d'Habay, le vicaire d'Houdemont comme administrateur, et le troisième H.-Ch. Chiffroy de Mont (Houffalize), transféré à Champlon (Ardenne en 1824) et remplacé par Fr.-Jos. Pierrard de Houdemont, etc.

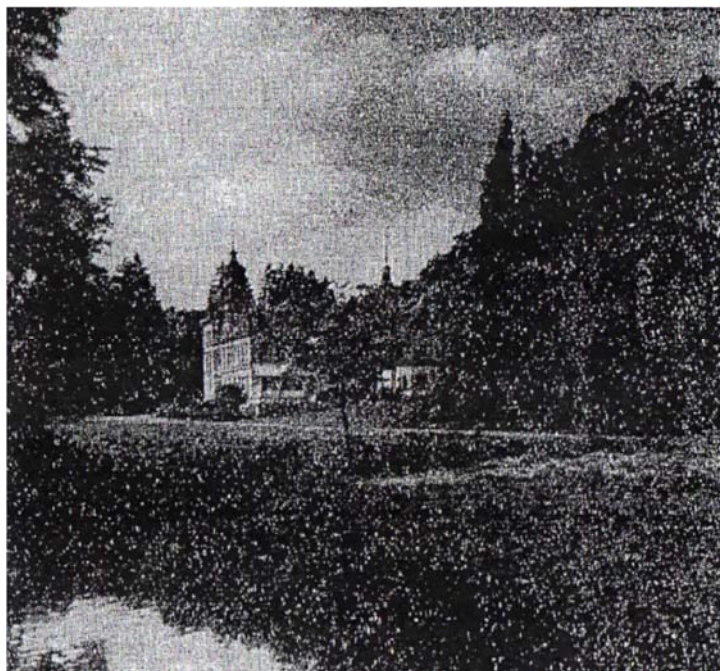
La Trapperie, ou Forges du Prince⁶³, doit son nom au fondateur, Herman de Trappé, Seigneur-Mayeur de la cité noble de Liège en 1606 et est habitée de nos jours par le Prince R. de Mérode (Lenoir, o.c., donne aussi beaucoup de détails sur les diverses familles nobles qui assurèrent le fonctionnement de ces forges dans le cours des temps). Le château comme on le voit de nos jours avait été construit par Serv.-Fr. de Baillet, en 1721. Il y eut des chapelains aussi constamment. La Seigneurie de Nantimont, actuellement section d'Habay, était en 1317 propriété de Messire Jean, S^{gr} du Châtelet (Habay), dit le « Vaillant Chevalier », en 1418, Sire Gilles de Luxembourg ... jusqu'en 1672 Nantimont dépendait de la prévôté d'Etalle et de cette paroisse. En tant que seigneurie elle passe alors au comte de Luxembourg, mais comme paroisse ne sera détachée d'Etalle qu'en 1823 pour être section de Habay.

La chapelle de la Trapperie et du Pont d'Oye (extr. des arch. diocésaines de Metz)

Suit une seconde requête pour la chapelle de la Trapperie et celle du Pont d'Oye. Expose en dû respect, Jacques Melchior Mohimont, locataire des usines du Prince et du Pont d'Oye, résident à celle du Prince, mairie de Habay-la-N, ...qu'il existait de tout temps une chapelle domestique dans le château du pt d'Oye, pendant les dernières guerres elle a été entièrement dévastée, elle servait au culte pour la commodité des ouvriers des dites usines et notamment pour ceux du fourneau, qui doivent toujours y rester le moins à deux ... à continuer à célébrer le S^t-Sacrifice dans une chambre très propre et destinée à ce sujet, dans le logement du locataire à la forge du Prince, distance de $\frac{3}{4}$ d'h. du lieu de Habay-la-N. et de cinq de Hachy, la paroisse, vous suppliant, Monsieur l'évêque de Metz, de lever l'interdit du 1^{er} ventôse, an XII, que toutes les chapelles qui ne sont ni succursales, ni annexes sont interdites, et de solliciter l'agrément du gouvernement, afin d'y célébrer les dim.

⁶³ Extraits des « arch. de Metz n dép. des Forêts (arr. Neufchâteau-Etalle) Habay-la-Vieille. Fr. Hld d'Anethan, propriétaire des forges de la Trapperie, canton d'Etalle, écrit à Monseigneur l'évêque de Metz, pour qu'on autorise un des vicaires d'Habay-la-Vieille à biner dans sa chapelle qui de temps immémorial sert au culte, avec l'autorisation de l'archevêque de Trèves, pour la famille et les ouvriers (situation déjà exposée en l'an 10). (S.) Abbé Bouillon, desservant de Habay-la-Vieille.

et fêtes (S.) à Habay-la-N^{ve}, le 21 floréal, l'an 12 de la R. Fr. H. Adrien Schmit, vic. desservant l'Eglise de Habay-la-N. (Saint prêtre, licencié en Théol. de Louvain, prêtre-religieux d'Orval, né à Luxembourg).



Château du Prince de Mérode bâti en 1721 par Serv.-Fr. de Baillet, à la Trapperie ou Forges du Prince dont le fondateur fut Herman de Trappé, S^{gr}-Mayer de la cité noble de Liège en 1606, d'où le nom de Trapperie. Diverses familles nobles s'y relayèrent au cours des temps

Remarque importante pour les archéologues

Dans la note 63, nous donnons un extrait des arch. de Metz, de même que ci-dessus, il s'agit des archives diocésaines, conservées et bien classées au palais épiscopal, sous la liasse « département des Forêts, arrond. de Neufchâteau, canton d'Etalle, paroisse d'Habay-la-V. N° 574, et nous signalons que ces archives, qui sont bien fournies, donnent des renseignements très détaillés sur toutes les paroisses du Luxembourg, qui passèrent à ce département lors du concordat de 1801. Les chercheurs y trouveront une copieuse et précieuse documentation.

b) Rulles redevient paroisse autonome (1806)

L'abbé Levieux administre toujours Rulles, comme vicaire, mais devient trop âgé. Sa cote à l'évêché de Metz (cfr. Arch. dioc. N° 567) « prêtre de bonne conduite et qui a des talents s. Il signe toujours les registres, mais sans doute ne sait plus administrer la paroisse (annexe de Villers toujours) en 1804, car l'abbé Henrion, chapelain-résident de Houdemont, qui était alors rattaché au vicariat de Rulles, envoie une requête à Mgr de Metz, pour « obtenir un prêtre pour la desserte de Rulles, sur la demande du maire et du conseil municipal des communes de Rulles et Marbehan », vu qu'une grande partie de « ces communes est privée d'entendre la messe, l'église de Houdemont étant trop petite et tout le monde ne pouvant s'y rendre ... Or ils désirent grandement d'avoir la messe en les fêtes de Pâques. Ils demandent à combien montera le prix de la binaison... On vous le transmettra par la première poste ». Ensuite ledit chapelain demande son changement

d'administrateur d'Houdemont. (S.) Fr.-X. Henrion, Houdemont, le 20 ventôse an XII (11-3-1804). La réponse de l'évêché « accordé, pour un titulaire à Rulles ».

1. *L'abbé F.-L. Clesse* est le premier desservant de Rulles–Marbehan avec Houdemont et Mortinsart, dont un chapelain assurait l'administration paroissiale depuis 1794, *l'abbé Henrion*. Nous voyons la signature des registres par l'abbé Clesse à partir du 7 oct. 1806, « administrateur », jusqu'au 20 sept. 1807 ; de temps en temps c'est encore *l'abbé Levieux*, qui n'est pourtant plus vicaire qui signe les actes de donations ou les comptes de fabrique : en 1809 « déboursé à Mr l'abbé Levieux, ancien desservant de la succursale de Rulles⁶⁴, 43 livres (fr^s), 75 centimes (il avait donc rempli aussi les fonctions de curé, quoique ce ne soit pas renseigné). En 1812 on parle encore de l'abbé Clesse, comme curé, puis il n'est plus fait allusion à sa présence. Dans un acte du notaire Alexandre de Tintigny et de l'huissier Mortehant de Breuvanne, on parle de Marbehan comme d'un « hameau », de même on parle du « hameau d'Etalle ».

L'abbé Fr.-Jos. Clesse (ou Claisse), né le 15-5-1763, curé de Rulles, âgé de 49 ans, quitte la paroisse pour Rossignol, où il est nommé desservant le 1-8-1812, cependant dans le vieux registre des comptes de Rulles, on reparle de lui encore, en tant que curé de Rulles, le 6 juin 1813. Que s'est-il passé ? Il est probable, qu'il avait effectivement quitté les lieux, avant le 25 avril 1812. En effet c'est le vicaire d'Houdemont, l'abbé *J.-Phil. Belche*, qui administre la paroisse, car le trésorier lui donne le nom de curé-desservant, dès cette date et encore le 12 sept. 1813. Il fut de fait administrateur provisoire seulement.

2. *Godefroid-Jos. Tallier*, 1813-1816. Né le 15-3-1760, il fut nommé desservant d'Assenois (Sibret) le 15-11-1808, à Rulles le 1-5-1813 et Aux-Haillons (Bouillon) le 1-9-1816. Il n'était resté que 5 ans à Assenois, paroisse qu'il devait quitter, *persona non grata*, vu sa conduite peu édifiante, mais il se fait prier et tarde à venir à Rulles. Il persévère dans son inconduite et sera forcé aussi, après 3 ans à peine, de quitter la paroisse, ayant eu les honneurs d'un charivari monstre (cfr. des détails peu édifiants, mais authentiques hélas, dans les archives diocésaines de Metz, « Rulles > n° 567). Il ne faut pas perdre de vue cependant, sans vouloir refaire une réputation vierge aux défailtants, que nous sommes à une époque troublée qui suivit la Révolution Française tant pour les mœurs des populations que pour l'abandon de la discipline ecclésiastique et religieuse des fidèles et de leurs pasteurs, l'on ne peut heureusement taxer tous de manquement à la morale et à la religion, loin de là, mais il faut bien reconnaître le nombre impressionnant des défailtances dues aux excès de boisson et d'inconduite, comme en témoignent les plaintes, enquêtes et interdits renseignés dans les archives épiscopales, préfectorales et judiciaires de ces temps de misère ; il est probable aussi que des couches de la population ayant été fanatisées par les « Sans-culottes », lors de la Révolution Française, accusaient systématiquement les prêtres de mauvaise vie interprétant toujours malveillamment leur comportement dans la société ...

Quoi qu'il en soit pour ce qui regarde Tallier, nous voyons qu'il a encore un certain souci des choses d'Eglise : en 1814, il organise une quête pour l'achat d'un calice, il a le soin de décharger les anniversaires fondés en retard, il organise une deuxième quête pour un calice, qui sera confectionné à Arlon et pour l'achat d'une « boîte de calice » ; en « ces années de guerres des cierges brûlent sans discontinuer devant la statue de la Vierge », achat de « deux lauriers aux deux statues S^t-Maximin » (statue en bois, l'une à porter en procession, l'autre à l'église), « déboursé 7 fr.75 à la jeunesse de la

⁶⁴ Nous avons donné la valeur des pièces de monnaie du XVII^e siècle, voici celle des pièces du XIX^e : une livre = 1 franc ; une couronne = 6 francs ; un sol = 8 centimes.

paroisse, pour faire honneur au S^t Sacrement » (on tirait les « campes » pendant la procession), « déboursé 7 fr. pour un bouquet à la S^t-Maximin le jour de sa fête ». Etant interdit (ne pouvant plus dire la messe, ni administrer les sacrements) il dut quitter Rulles, fin sept. 1816. La fabrique reçoit le 15 sept. 1816, de la part du percepteur Villemets de Rulles 32 centimes provenant de l'empereur des Prussiens (troupes de passage après Waterloo).

3. *Wilmotte, administrateur provisoire*. 1816 et 1817. Né à Villers/S., le 10-5-1776, et curé de Villers, administre provisoirement Rulles, en même temps que Villers et Houdemont, à partir du 1^{er} oct. 1816, on y voit parfois biner l'abbé Choumaire (Schumer). Le 3 août 1816, le curé-doyen d'Etalle, l'abbé J.-B. Halle, se plaint à l'évêque de Metz Mgr Laurent d'un certain J.-B. Schumer, curé sans doute provisoire de Villers, avant Wilmotte, il le traite d'histrion orgueilleux, ignorant, « il doit partir » ...
4. *Jean-Nic. Lanzer*. 1817 à 1835. Né à Radelange, le 24- 3-1782, vic. à Wiltz, le 1-6-14, curé de Witry et à Rulles en mars 1817, y décédé et enterré le 7 février 1835 (pierre tombale couchée à même le sol, devant la chapelle, coté S.-E., tête de mort en relief).

C'est ce curé qui présida à la construction en 1819 de l'église actuelle, chose décidée depuis 1808, l'autre tombant en ruine, au milieu du cimetière. Elle est style Empire pour l'ordonnance intérieure, d'une allure très classique pour l'extérieur, telle une église romane massive, une tour monumentale. D'après la tradition elle aurait été construite en grande partie par des corvées volontaires des habitants. La tour, comme l'autel principal, est de date postérieure à l'an 1819, comme on peut s'en rendre compte quand on se rend sur la voûte au-dessus du jubé, où primitivement ne devait se trouver qu'un clocheton avec deux cloches, et suivant le registre des comptes de Fabrique. C'est dans ce même registre aux comptes que nous voyons l'abbé Kenler s'efforcer d'ameubler la nouvelle église en reprenant en partie le mobilier de l'ancienne chapelle ; ce qui se fait petit à petit, car le 15 juillet 1827, il est noté « déboursé à la Vve Hingue 0,90 pour audevin (eau-de-vie), pour les ouvriers qui ont descendue l'autel S^t-Rock » (l'autel de la Vierge l'ayant sûrement précédé, de même que le maître-autel, remplacé seulement vers 1855). L'ancienne chapelle tombant en ruine, la fabrique autorise les particuliers à « charrier aux pierres », à leur usage personnel : « le 14 juin 1830, resue 1 fr. 17 et demi de Philippe Gillardin pour des pierres de la vieue église » (il est à parier qu'on retrouverait des motifs décoratifs sur moellon enchâssés dans les maisons de Rulles, provenant de l'ancienne chapelle du cimetière). Le curé Lanzer établit la confrérie de N.-D. du Mt-Carmel. La paroisse est rattachée en 1823 à Namur.

5. *Jean-Nicolas Collès*. 1835 à 1843. Nous ne connaissons que peu de chose sur ce curé, sinon qu'il a un ministère paisible et sans problèmes majeurs. Il était le frère du chapelain d'Orsinfain, J.-B. Collès, et que de Rulles il fut transféré à Martelange.

Il n'est pas sans intérêt pour la paroisse de Rulles de relever que c'est sous son ministère que vécut un enfant peu connu, du moins on n'en parle jamais, le Père Jacques Wilmet, né à Rulles en 1792, anc. vic. d'Orsinfain, entré au noviciat des P.P. Jésuites le 22 sept. 1819, après avoir été vivement éprouvé par sa famille et par les événements. Missionnaire au Maduré, Inde, en 1840, il y mourut saintement le 17 nov. 1862, âgé de 70 ans. « Pour soleder Mr Willemet, curé binant, les jours de 3 fêtes en 1818 : 8 fr. 18. »



Une des deux plus vieilles tombes du cimetière. « Ainsi repose Jean Collet de Marbehan qui a décédé le 11 juillet 1692 Priez Dieu pour lui ... » Une tombe d'une facture semblable et de la même date lui fait face et dont le texte illisible est surmonté d'une fossette pour eau bénite.



La 2^e vieille tombe (fin XVII^e siècle).

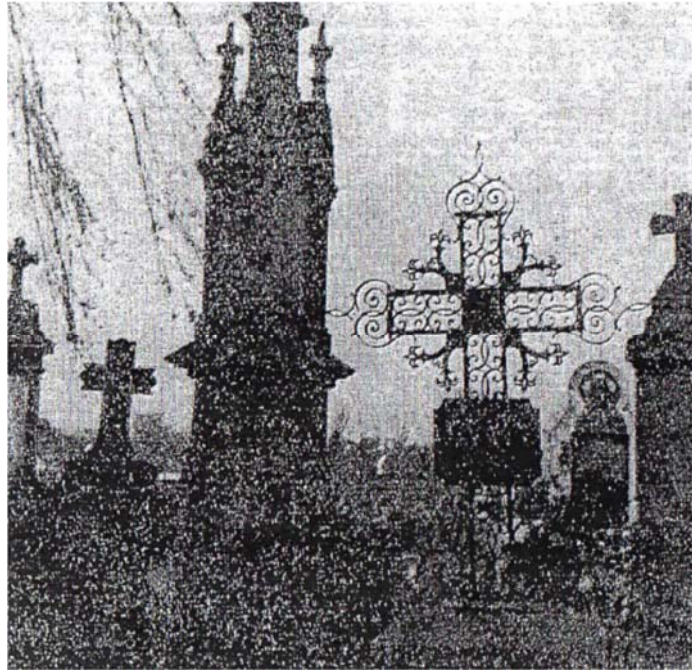
6. Jean-Hubert Kenler., 1843 à 1862. Né à Narcimont (Léglise) en 1817, ordonné à Namur en 1842, vicaire à La Roche en 1842, curé de Rulles en 1843, y décédé en 1862.

Il fut très dynamique comme pasteur de Rulles et son souvenir était resté ancré dans la mémoire des anciens, encore au début du ministère de l'auteur de ces lignes, à son arrivée en 1946, comme le portrait idéal d'un vrai pasteur des âmes, trop tôt arraché à leur affection. Un mémorial à jamais attaché à son nom rappellera toujours à la paroisse la présence et l'activité bienfaisante de ce saint

prêtre, à savoir la chapelle N.-D. du Mont-Carmel, qu'il fit ériger au cimetière en 1850 à la place même de l'ancienne église Saint-Maximin de Rulles, et aussi le saint zèle qu'il mit à effectuer les premières fouilles à Chaumont, à la « vieille église ». S'il y a un pèlerinage annuel pour la vallée de la Rulles en l'honneur de la Sainte-Vierge, qui attire toujours de nombreux dévots et d'ailleurs chaque jour, c'est à sa piété créatrice qu'on le doit ...

Ce sera lui aussi, bien qu'à son corps défendant, qui décidera de la construction d'une autre chapelle d'importance également celle-là car elle marque un tournant dans l'histoire de la section de Marbehan lors de l'érection d'un vicariat en 1859. Si la paroisse de Rulles resta fidèle longtemps à sa mémoire, elle fit aussi un beau geste envers la famille Kenler de Narcimont, car du temps de M. l'abbé Lemaire on plaça à ladite chapelle de N.-D. du Mont-Carmel des vitraux représentant les patrons des frères défunts de l'abbé Kenler.

Son corps repose à l'entrée du chœur de la chapelle qu'il avait fait ériger et la paroisse lui a dressé à droite du porche de ce sanctuaire une belle pierre tombale, de même qu'à son prédécesseur l'abbé Lanzer, qui avait construit l'église. En 1850 nous relevons qu'il y eut une grande mission paroissiale. La tour de l'église doit avoir aussi été construite du temps de l'abbé Kenler, car dans les comptes de 1848, 1850 et 1851, la fabrique d'église paye à de nombreux ouvriers leurs salaires : arrachage de 48 m³ de pierres par Lefèbvre, 14 fr. 40 ; 11 journées ½ à Gillardin, pour déblai de l'église, 11 fr. 50 ; deux journées à Désiré Charlier, 1 fr. 80 ; transport du palier devant la porte de l'église, par Lambotte, 2 fr. ; pour ce palier, Thiry a payé 11 fr. ; fourni deux m³ de pierres, par Roussel, 1 fr. 50 ; pour 4 tombereaux de cailloux, à Prignon, payé 2 fr. 40 ; pour 15 tombereaux de cailloux (sans doute des moellons) payé à Charlier 2 fr. 40 ; au même payé pour 18 tombereaux de « clainne et crasse » 7 fr. 50 ; douze journées à Goguin, employées au pavé, 18 fr. ; à Charlier pour 22 journées ·½ employées au mur et pavé, 35 fr. 25 ; pour nettoyer les planchers de la tour 2 fr. à Charlier et pour poser le banc de communion et sept pieds de barreaux 3 fr. ; pour 16 journées de déblai de l'église à Jacques-Jos. Schmitz 14 fr. 50 ; à des vitriers, au forgeron Grévisse 2 journées, 1 fr. 80, et pour un T au poêle de la sacristie, 0 fr. 30 (la sacristie date vraisemblablement aussi de cette époque, on voit encore dehors dans les murailles, les vestiges de l'ancienne porte d'entrée au chœur, sans sacristie et des deux fenêtres du chœur, rebouchées et beaucoup plus petites que les baies actuelles de la nef), et à d'autres artisans ... On parlait déjà d'un forgeron Grévisse à Rulles, pour des travaux à l'église en 1808, mais résidant à Habay-la-V. et en 1818 de J.-Pierre Grévisse, maréchal à Rulles.



Croix ancienne en fer forgé parmi d'autres d'époques diverses également en fer forgé. Les tombes du vieux cimetière, dont le périmètre est octogonal, sont toutes orientées vers le sanctuaire en cercles concentriques : chose plutôt rare dans la région.

7. *Gaspar Hizette*, 1862-1880. Né à Saint-Léger. D'abord curé à Lamorteau, avant d'être nommé à Rulles en avril 1862. Il eut la vie dure à Rulles, comme on peut s'en rendre compte en lisant le « liber memorialis » rédigé par le curé H.-J. Lemaire particulièrement au temps des luttes scolaires en 1879 (l'instituteur étant alors Eug. Renoy). Il y eut particulièrement des scènes blâmables aux « premières communions solennelles » de cette année, dont un des communiant de cette même année était le futur M. le Chanoine Antoine, qui devint inspecteur des collèges et séminaires. Un autre témoin de ces déplorables excès n'était autre que le futur curé Lemaire, alors étudiant en philosophie au séminaire de Bastogne, en vacances chez le curé de Mellier, son frère, et par conséquent bien placé pour raconter ces faits, tirant cette conclusion « nous taisons la fin lamentable des malheureux, qui lui ont servi de bourreaux » ... Nommé à une autre paroisse il préféra aller en retraite à Liège, « où la fortune le favorisant il multipliera les aumônes et mourra dans une honorable pauvreté ». A entendre certaines vieilles personnes de Rulles, il s'était attiré de l'antipathie, à cause de ses sermons, visant ostensiblement des familles. Cependant, le curé Lemaire en dit tellement de bien, qu'on ne peut avoir pour ce prêtre courageux, « ce vaillant » que de l'estime bien méritée. Il rendit son âme à Dieu à Liège, le 23 décembre 1891.



La chapelle N.-D. du Mont-Carmel et l'une des deux entrées du cimetière. Elle fut érigée en 1851 sur les ruines de l'ancienne église Saint-Maximin, site admirable, digne d'être classé par la commission des sites et monuments. Cette chapelle eut à maintes reprises la visite de cambrioleurs, videurs de troncs ou ravisseurs des bijoux en or de la Vierge et de l'Enfant-Jésus. Les voleurs courent toujours.

8. *Jean-Baptiste Jacquemin*. 1880-1893. Né à Orsinaing en 1848. Vicaire à Marche, curé de Chantemelle, de Rulles, de Tintigny, doyen de Bastogne, président du grand séminaire de Namur et vicaire général en 1908, y décédé le 12 février 1917. Grâce à ses éminentes qualités le « pacificateur » ramena le calme dans la paroisse, apaisant les esprits.

Plusieurs vocations sacerdotales et religieuses éclosent sous son pastorat, qui fut remarquable d'ailleurs partout où il œuvra. Le curé Lemaire dit de ce saint prêtre : « parvenu aux premières dignités, l'abbé Jacquemin prouve combien il fut un prêtre d'élite dans les différents postes où l'appelèrent ses supérieurs ».

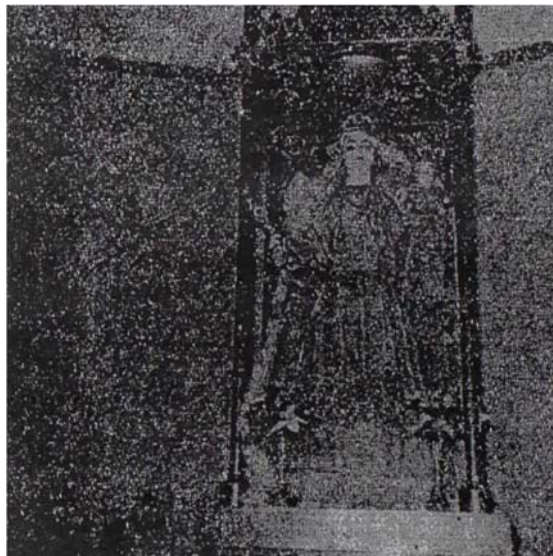
C'est à son initiative que l'on doit l'allée des tilleuls qui conduit au cimetière. Malheureusement cette belle allée sera bientôt en voie de disparition, comme celle qui précède l'entrée à la chapelle à même le cimetière. Ce site unique comme beauté de la nature mériterait d'être classé par la commission des monuments et des sites.

9. *Jean-Pierre Sosson*. 1893-1897. Né à Rachecourt en 1853. Curé de Montquintin, de Rulles et de Vesqueville. Ministère paisible. Grand musicien : il établit une chorale parmi les jeunes hommes et une société dramatique. Par sa douceur et sa jovialité il sut attirer la jeunesse, il aimait le jeu de quilles. Malheureusement son comportement ne plut pas à tout le monde et son départ fut assez inopiné et fort regretté. Il dut quitter la paroisse à son corps défendant et fut nommé à Vesqueville, où il décéda après seulement deux ans de pastorat et fut inhumé à Rachecourt.



Notre-Dame du Mont-Carmel. Statue en bois habillée, dite Madone Espagnole, portée chaque année en procession à Rulles depuis plus de 250 ans. Robes de la Vierge et de l'Enfant-Jésus en riche tissu en fils d'or.

10. *Arnould Fayon*. 1897-1903. Né à Termes en 1867. Curé de Straimont, de Saint-Pierre et de Rulles. Il restaura avec l'aide de la digne famille Kenler de Narcimont (Léglise) la chapelle N.-D. qui était bien délabrée. Il fit placer la pierre tombale, qui devant l'autel recouvrait la sépulture du fondateur, en dehors de la chapelle à droite de l'entrée. Il acheta un grand terrain « Horlez Cornet » sur lequel il fit fondation de 4 M. H^{tes}, réservant à ses successeurs le droit de passage et le droit au curé de s'y promener à son aise. Cette prairie touche au verger de la cure. Il mourut à Rulles le 4 février 1903 et y fut inhumé à gauche de l'entrée de la chapelle, où se dresse sa tombe. Il était l'oncle du Révérend Père Adam, scheidtiste, et du curé Adam de Lamorteau.



La statue N.-D. du Mont-Carmel. Datant de l'an 1821 lors de l'érection par le curé Lanzer de la confrérie de N.-D. du Mont-Carme! et placée par le curé Kenler à la nouvelle chapelle au cimetière l'an 1850.

11. *Henri-Jos. Lemaire*. 1903-1927. Né à Houdemont en 1859. Vicaire à Virton en 1884, curé de Samrée (La Roche) en 1887, d'Oisy (Gedinne) en 1891 et Rulles. Orphelin à l'âge de 6 ans, il fut recueilli par un oncle et une tante à Gennevaux (Léglise) où il passera son enfance et son adolescence. Pendant les années de son petit séminaire à Bastogne, il aura la joie de voir son frère aîné monter à l'autel, et ce sera dorénavant chez ce prêtre distingué et savant qu'il ira passer ses vacances ; d'abord pendant le vicariat de ce dernier, à Vodecée-Merlemont (Philippeville) et Florenville, ensuite à Mellier où il était curé ; on le reverra souvent chez son frère dans la suite à Jamoigne, à Bercheux et à Gedinne, dont il était doyen (celui-ci quand il était encore curé de Bercheux édita un manuel intéressant, commentant le « petit catéchisme »). Le nouveau curé de Rulles fut bien accueilli, tel un compatriote, déjà avantageusement connu. Le doyen Legrand d'Etalle, étant souffrant avait délégué l'oncle, doyen de Gedinne pour l'installation canonique. A peine installé il va, profitant de sa visite pastorale, tendre la main pour achever la liste des souscriptions pour la refonte d'une cloche fêlée et comme il le souligne lui-même, « bien qu'il n'y ait pas de riches au confluent de la Rulles et de la Mandebas », les familles se montrent généreuses et le quêteur recueillera plus qu'il ne lui en faut. Comme l'abbé Sosson il s'occupera beaucoup de dramatique et des œuvres de jeunesse. Il fit l'achat de la maison de Paul-Louis Colback, ancienne école des garçons, pour en faire le cercle catholique, moyennant 3 000 F (soit 150 000 F actuels). Il obtint aussi de l'administration communale le transfert de l'ancien presbytère au presbytère actuel plus pratique et plus proche de l'église que l'ancien, l'aménagement du jardin et la construction du mur de soutènement. Horticulteur hors ligne, il éleva un espalier de poiriers d'essences variées donnant des fruits succulents.

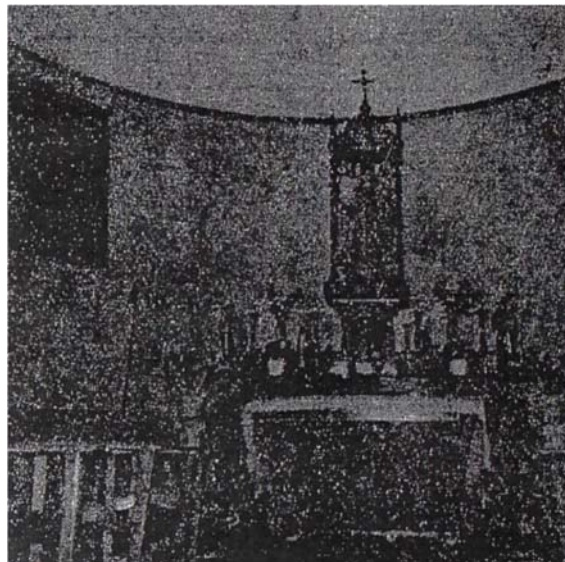


Statue très ancienne de Ste Barbe dans la chapelle N.-D. du Mont-Carmel, vénérée par les mineurs de Rulles, du temps des forges de Rulles (XVII^e siècle). A côté de la statue deux stations d'un chemin de croix fort ancien peint à l'huile sur zinc.

Excellent administrateur paroissial, il maintint Rulles dans sa renommée de « bonne paroisse ». De nombreuses vocations sacerdotales et religieuses sont dues à sa piété et à son zèle. Il consacrait parfois ses loisirs à la pêche le long de la Rulles, et son plus heureux passe-temps était d'aller rendre visite à son frère de Houdemont, le père du curé d'Hollange, l'abbé Jos. Lemaire, et à sa sœur de Houdemont, la mère du curé de Villers-sur-Lesse, l'abbé Jos. Rongvaux. Agé de 70 ans il prit sa retraite comme curé de Rulles, en 1929, et fut nommé aumônier du Juvénat des Frères Maristes, à Habay-la-Vieille, où il mourut le 29 mars 1941 et inhumé à Houdemont. Son frère, l'ancien doyen de Gedinne, retiré déjà en 1920 dans une maison qu'il avait achetée à Habay-la-Vieille et qu'occupe actuellement l'abbé Jos. Lemaire, son neveu retraité aussi, fut visiteur des communautés religieuses et mourut à

Habay le 31 mars 1941, âgé de 93 ans, et fut comme son frère inhumé à Houdemont, deux jours après lui.

12. *Victor Conrotte*. 1929-1946. Né à Ansart (Tintigny) en 1875, dans une famille honorable et fort chrétienne qui donna au Christ quatre de ses fils, dont trois prêtres et un frère bénédictin de Maredsous. L'aîné fut un éminent professeur de rhétorique à Bastogne, un autre à l'institut épiscopal Saint-Louis à Namur, chanoine honoraire et aumônier des Ursulines à Namur. L'abbé Victor, vicaire à Glaireuse, puis curé à Regné, Hatrival et Rulles. Honnête, discret et désintéressé, il inspira tout de suite le respect à ses ouailles. Il en imposait par sa prestance et son autorité. La première initiative qu'il prit fut de racheter à son prédécesseur le cercle catholique, que ce dernier avait acheté à Paul-Louis Colback. Il régla l'affaire, en versant à l'abbé Lemaire environ 12 000 F, y compris les frais d'acte de donation et d'enregistrement, le jardin compris dans le marché, à charge pour le curé d'assurer une M.H. annuelle pendant 27 ans. Il fit placer un nouveau tabernacle. Pour la restauration et peinture de l'église, il organisa une souscription qui rapporta 9 685 F, les travaux ayant coûté 2 000 F de plus, la commune paya la différence. Bien d'autres travaux furent entrepris par ses soins à l'église et au presbytère pendant son ministère et il fut puissamment aidé financièrement pour ces dépenses par M. Jean Colback.



L'autel de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel en marbre gris, dit marbre d'Ardenne, surmonté de la vierge que des pèlerins viennent invoquer au cours de l'année et particulièrement au dimanche qui suit le 16 juillet, à l'occasion d'une imposante procession.

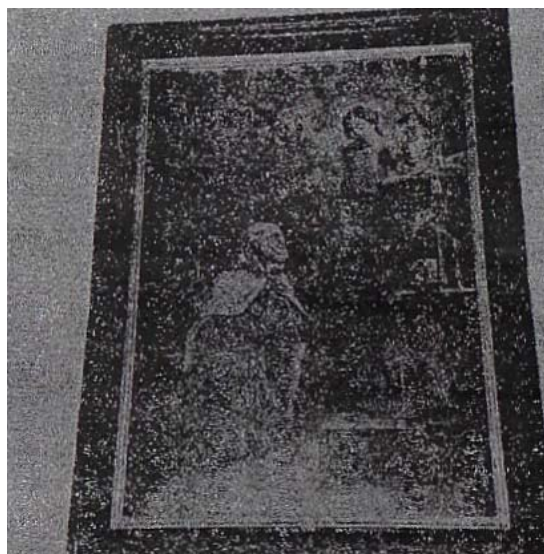
Le 27 juin 1931, confirmation par Mgr Heylen, le 22 juin 1934, congrès eucharistique présidé par M. le chanoine Collard, vicaire général. En 1936, agrandissement du cimetière. En septembre 1946, le curé Conrotte fait ses adieux à ses paroissiens prenant sa retraite chez son frère le chanoine, aumônier aux Ursulines et revint passer ses derniers jours à la maison de retraite de Rouvroy, en compagnie de cedit frère et de sa sœur M^{lle} Emma, qui ne l'a jamais quitté pendant toute sa vie sacerdotale. Ils mourront tous les trois à Rouvroy et seront inhumés au caveau de la famille à Tintigny, l'abbé Victor Conrotte le 8-10-1959.

13. *Fernand Doucet de Hotton*. 1946-1965. Né à Rosières (Morhet) le 17 juin 1894. Professeur en 1918 à l'Institut Saint-Pierre à Bouillon et vicaire à Bouillon et à Bagimont par intérim. Curé de Freyneux-Lamorménil (Erezée) en septembre 1926. Curé à Rulles en septembre 1946.

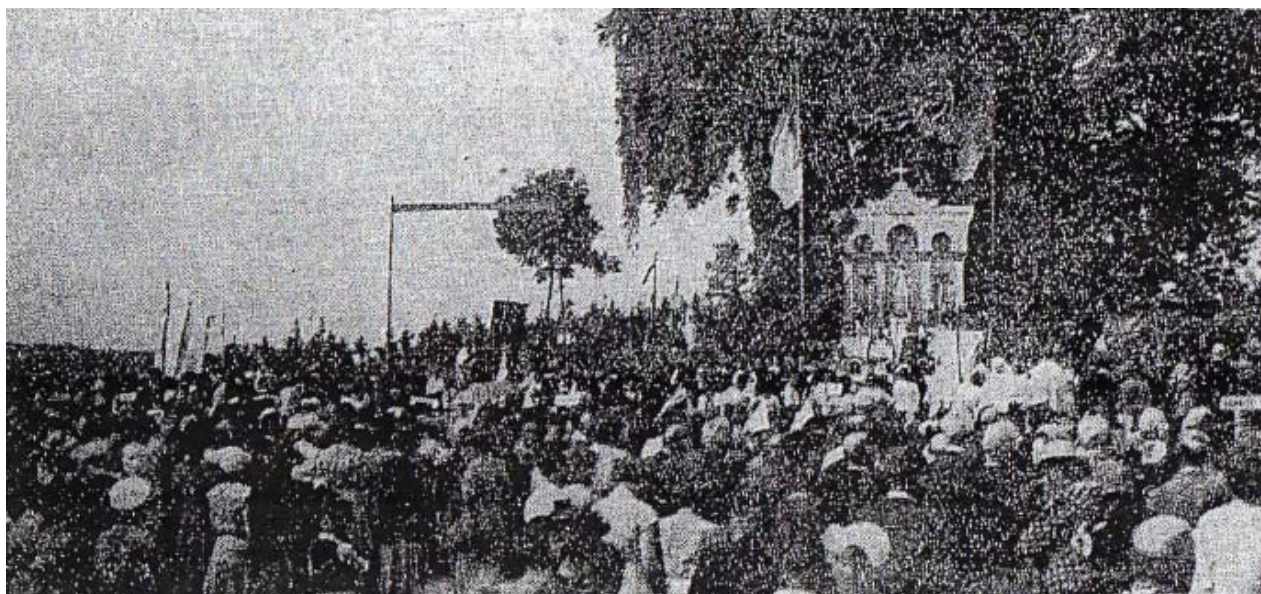
14. *Maurice Jacmin*. Né à Gérouville (Virton) en 1925. Vicaire à Dinant en 1951. Curé à Custinne (Houyet) en 1963 et à Rulles en 1965.



L'Annonciation de l'ange Gabriel à la Ste Vierge Marie. Tableau très ancien et de valeur, dont on ne connaît pas la date ni l'auteur, faisant face au tableau de Saint Simon Stock.



St Simon Stock, général de l'ordre anglais des Cannes (t1266) recevant de N.-D. le scapulaire, que dans la suite les papes enrichiront d'indulgences. Tableau attribué au peintre Frère Abraham, récollet du Biseux et ensuite moine d'Orval, à savoir le P. Louis Gilson, le hère du P. Henri Gilson, tous deux d'Habay-la-Vieille.



Le centenaire de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel (1951). Une partie de la foule des pèlerins de la vallée de la Rulles pendant la cérémonie en plein air présidée par Monseigneur Charue à l'autel érigé devant la chapelle.



Fête du centenaire de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel. Monseigneur Charue, assisté de deux prêtres de Rulles, MM. les abbés P. Foret et Joseph Bodeux, la chorale de Rulles, les musiciens de trois sociétés de musique (Habay-la-Neuve, Vance et Châtillon) et la foule écoutant le sermon de Monseigneur Picard. Un film en 16 mm de court métrage, réalisé par M. Breyer d'Arlon, reproduit fidèlement les péripéties des diverses cérémonies, depuis l'arrivée la veille de Monseigneur, accueilli triomphalement par une cavalcade et un défilé de motos, de même que la fancy-fair, qui suivit de peu (ce film est la propriété des Œuvres Paroissiales et de temps en temps fait revivre les émotions de ces belles journées).

Prêtres originaires de Rulles

1. *Sire Jean Charlier* (fin XVII^e siècle et début XVIII^e), dit « vénérable » prêtre-marguillier en 1712.
2. *Sire Jacque de Rulles*, « hospitalier » qui voulut s'opposer à l'arrivée des Récollets à Hamipré en 1664, mais en vain. On lui donne alors un statut et le titre de « grand marlier », compatible avec sa caducité, vieillesse et pauvreté, il accepte ce compromis pour quelque temps. On le retrouve peu après vicaire à Straimont. En 1670, sire Jacques de Rulles est dit « chapelain de St-Roch » à Neufchâteau (ctr. p .292 dans *Histoire du pays de Neufchâteau* d'A. Geubel et Gourdet).
3. *Sire Christophe Pérard* (fin XVII^e s. et début XVIII^e).
4. *Sire Grégoire Philippe* (première moitié du XVIII^e siècle), vicaire de Rulles, décédé en retraite à Habay-la-Vieille et y inhumé.
5. *Sire Jean-André Thiry*, vicaire à Anlier (1773).
6. *Petrus Pierre de Rulles*. Vic.-marguillier à Rossignol en 1712, à Villers/S. en 1720 et vice-curé de Sensenruth-Bouillon en 1762.
7. *Pierrette*, prêtre-marguillier à Rulles en 1758 (vivant chez sa mère).
8. *Monneau*, vicaire et prêtre-marguillier (1768-1787) « résidant chez sa mère ».
9. Le père *Jacques Wilmet* (soc. de Jésus), né à Rulles en 1792; mort missionnaire, en odeur de sainteté, au Maduré (Inde) en 1862.
10. *Félix-Emmanuel Thiry*, né en 1852, curé de Chanly (1886), y décédé en 1907 et inhumé à Rulles.

11. *Joseph Hacherelle*, né à Rulles, curé à Baclain et administrateur de Langlire (Otré) en 1900. Curé à Thibessart, Assenois (Sibret), Morhet (où non sans peine il fit construire un nouveau presbytère), Somme-Leuze (pendant la guerre de 1914-1918, martyr des Allemands) et d'Achet (†1931).
12. Chan. *Albert Antoine*, né en 1869, ordonné en 1894, licencié en philos., profess. de rhéto à Floeffe, inspecteur diocésain († en 1935).
13. *Paulin Foret*, né en 1894, vic. à Saint-Léger et Etalle, curé de Givry, de Meix-le-Tige, de Tintigny (1942), retiré à Vlessart en 1959, y exerçant le ministère paroissial.
14. *Joseph Bodeux*, né en 1903, instituteur diplômé de l'école normale de Carlsbourg, nommé instituteur à Ourt-Bemimont (Sainte-Marie-Chevigny), vicaire à Léglise, curé à Jenneville-Moircy, à Saint-Médard (1946) et retraité à Montplainchamps (1963), tout en y exerçant le ministère.
15. *Joseph Robinet*, né en 1919, préfet au home Saint-Aubain à Habay (1946), chapelain à Champs (Longchamps) 1949 et administrateur de Givry, curé à Hatrival (1954), et à Rossignol (1967).
16. *Jean-Bapt. Grévisse*, né en 1924, vicaire à Aubange (1950), curé à Chenois (Virton) en 1963 et aumônier diocésain des œuvres sociales ouvrières pour la Gaume.
17. *Lucien Tilmant*, professeur en 4^e latine au séminaire de Bastogne, envoyé à Louvain par Monseigneur Charue après sa rhétorique à Bastogne, pour la philosophie thomiste et en 1965, après son grand séminaire, pour la faculté de Théologie.

Outre ces prêtres il y a un Fr^e Jésuite, André Hubert, licencié en philosophie et en théologie, et un grand séminariste (vocation tardive) en IV^e année, Victor Burnet (ancien ouvrier frontalier), vicaire à Saint-Servais en 1967.

Trois religieux oblats de Marie-Immaculée se considèrent aussi comme du clergé de Rulles : le P. Fernand Lepage, supérieur du couvent de Liège et de Jambes, né à Gennevaux en 1909, domicilié à Rulles de 1910 à 1925, y a chanté sa première messe en août 1933 (comme chez les Antoine-Dropsy, où trois frères avaient épousé les trois sœurs, chez les Lepage-Gonzail, les deux frères avaient épousé les deux sœurs) ; le P. Raymond Clause, né à Orsinfaing en 1918, domicilié à Rulles de 1921 à 1937, première messe à Rulles 1943, religieux à Velaine, administrateur à Chenogne (Sibret) en 1957 et actuellement religieux au couvent de Liège, où il fait du ministère paroissial. Et le Révérend Frère E. Gillet, né à Rulles en 1906, domicilié à Rossart de 1910 à 1917, à Rulles de 1917 à 1928, ensuite à Chenois (Virton), religieux à Velaine, Dampicourt et Marchienne-au-Pont (sacristain).

c) Orsinfaing

Cette ancienne annexe de Villers dépendait de Villers pour le spirituel, mais des Seigneurs d'Orsinfaing, pour le temporel⁶⁵. Le curé de Villers avait le droit de présenter le chapelain, mais la nomination appartenait au Seigneur d'Orsinfaing et à la communauté. Les relations avec Rulles étaient meilleures, comme nous l'avons vu en maintes occasions, qu'avec l'église-mère et déjà en 1632, le Seigneur Henri d'Orsinfaing intervient en faveur de Rulles dans un différend avec Villers, sur la question « droit de Rulles d'avoir un curé résident ».

La chapelle Sainte-Apolline fut édifée, non pas en 1736, comme le rapporte Lenoir, mais suivant les archives de Metz en 1733. Nous avons dans les arch. de Rulles, une copie authentique d'un testament de Jean-Jacques

⁶⁵ Lenoir dans son *Histoire de Villers* s'étend longuement, p. 40 et ss., sur la seigneurie d'Orsinfaing. Jacques d'Orsinfaing, seigneur de Léglise, chef de la branche aînée, bâtit le château d'Orsinfaing vers 1575.

d'Orsinfain, dans lequel il spécifie que pour la subsistance d'un chapelain et pour la construction d'une chapelle, il laisse, en guise de donation, des biens immeubles appartenant à son épouse et des biens lui appartenant, à Montquintin, à Tintigny, à Wittimont et ailleurs. Il détaille les modalités de ses funérailles à Légglise et parle des aumônes à distribuer aux pauvres à cette occasion. Cette donation date du début du XVIII^e siècle, mais elle ne sera effective que 25 ans plus tard.

Orsinfain sera paroisse seulement en 1843 et l'église actuelle fut bâtie en 1845. L'ancienne, qui avait été restaurée en 1806, servira dorénavant d'école (c'est le presbytère actuel) pas très commode⁶⁶.

La fabrique de la Chapelle d'Orsinfain tente de récupérer des arriérés. Le mambour de la fabrique est chargé des démarches et assigne un certain Jean-Baptiste d'Harinsart et S^r Jacob Rossignon d'Orsinfain, qui s'est rendu caution, demandant à la justice compétente d'hypothéquer leurs biens, à concurrence de 60 écus, à 56 sols l'écu. Suivent le nom des témoins pour la fabrique : (S.) Henrie Claude, le mambour, J. Mabile, Jacob Bayard. Enregistré, le 9-9-1789. (S.) F. Darlan. Réalisé à Etalle, par le prévôt et juges assesseurs, le 11-9-1789. (S.) F. Darlon; De Dave Ramaville et Grandjean (clerc-juré). Titre nouvel passé le 6 février 1834 (voir pour le détail les expéditions authentiques, rédigées par quatre scribes différents, feuillet 47, arch. de Rulles).

Les vicaires d'Orsinfain

1. *Sire Henri Moraux* (1735-1740), allant ensuite à Habay-la-Vieille en qualité de second vicaire.
2. *Jacques Walter* (1745-1750).
3. *Jean Perleau* (1753-1769).
4. *Jean Pierrotte* (1769-1780) venant de Rulles.
5. *Jean-Louis Flagontier* (1780-1787) ensuite prend la relève, comme curé, de Sire André à Villers.
6. *Jean-Jos. Lhommel* (1787-1800), devint curé de Villers (1800).
7. Après une pétition le P. *Bonaventure Dauphin*, ex-récollet (1804-1806).
8. *Dom. Ars. Fresmeck* (1806).

Nous voyons dans les arch. dioc. de Metz (arr. de Neufhâteau, canton d'Etalle, « Orsinfain », n° 568), vers cette époque des réclamations des habitants en faveur de leur chapelle, adressées à l'évêque.

« Le maire Bieuvlet de Villers demande à Mgr qu'on donne le droit à l'abbé Lhommel, autrefois vic. à Orsinfain et actuellement curé de Villers, de biner à Orsinfain (17 brumaire, .soit le 8 9^{bre} 1802) » ... « Le 21 messidor (10 juillet 1804). Les habitants d'Orsinfain remercient Mgr de leur avoir accordé un prêtre (l'ex-récollet Bonn. Dauphin), « malgré les entraves indignes de M. l'abbé Lhommel, qui nous refuse de donner les clefs de la chapelle, où tout pourrit, linge, ornements, etc. et une fondation faite par M^r d'Orsinfain assure un certain bénéfice au vicaire ».

Mgr insiste auprès du curé Lhommel, lui demandant des explications. Celui-ci répond le 12 thermidor « chapelle manque de linge, les paroissiens refusent d'intervenir dans les frais du culte, inconvénients notoires de célébrer à la chapelle ».

C'est alors que Bonn. Dauphin est autorisé à célébrer. « Le 12 mars 1804, le curé donne sa démission, se plaignant que les habitants de Villers, Harinsart et Orsinfain lui refusent un traitement de pasteur (il n'était d'ailleurs que desservant provisoire). » Réponse de l'évêque « lui donner une autre place ». Bonne référence,

⁶⁶ L'ancien président du grand séminaire de Namur, le chanoine Jacquemin, voulut laisser sa maison comme presbytère, mais ses volontés durent être modifiées.

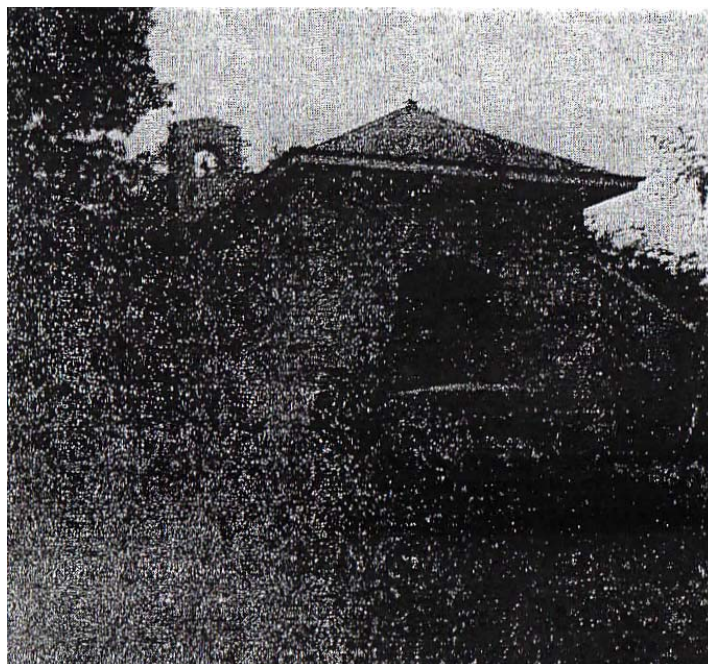
cependant sur son compte à l'évêché de Metz « Excellent sujet, la perle du canton », ne pas confondre ce Jean-Jos. Lhommel, avec l'abbé Jacques Lhommel desservant à cette époque Rossignol, ni avec J. Lhommel, doyen de Florenville (1815).

9. *Jacques Wilmet*, né à Rulles en 1792, vic. à Orsinfain en 1818, novice aux Jésuites en 1819 et missionnaire, mort à l'âge de 70 ans.

10. *Jean-Jos. Lefèbvre* (1815).

11. *G. Lambert* (1824).

12. *Jean-Bapt. Collès* (1841).



La chapelle du Chênél à Marbehan, bâti en ex-voto, par M. le curé, Jules Servais, en reconnaissance, la localité ayant échappé, fin de la guerre 1940-1945 à des représailles que les SS Hitlériens avaient décidées suite à des actes de sabotage des « patriotes »: à la cabine du réseau électrique et aux convois ferroviaires (œuvre d'art originale due aux talents de M. l'abbé Emile Maréchal de Gouvy, ancien professeur d'architecture du collège Saint-Joseph de Virton, l'auteur de nombreux monuments commémoratifs et de chapelles d'un style très apprécié).

Les curés d'Orsinfain

1. *L Gérard-Jos. Goor* de Nobressart (1843-1856), décédé à Arlon en 1864.

2. *Franç.-Xav. Gosse* de Florenville (1856-1859), décédé à Orsinfain en 1859.

3. *Henri Gbffinet* de Les Bulles (1859-1867), décédé à Orsinfain, âgé de 41 ans.

4. *Nic.-Jos. Gillet* de Tintigny (1867-1903), mort à Tintigny en 1910.

5. *Jean-Baptiste Gaspar* de Bertrix (1903-1907), décédé malade à Longlier âgé de 33 ans, en 1907, chez le curé, son frère.

6. *Hippolyte Dussard* (1907-1911), né à Sainte-Marie-sur-Semois en 1880, vicaire à N.-D. Namur, curé à Orsinfain, Chantemelle, puis curé à Saint-Mard (Virton), il fut doyen à La Roche, aumônier au pensionnat à Virton (1933) et aumônier en retraite à l'hospice (home de vieillards) de Houffalize depuis 1952.
7. *René Guillaume* de La Roche (1911-1919).
8. *Léon Lucas* de Jamoigne (1919-1928) auparavant professeur à Bastogne, professeur de chant et de musique fort apprécié, en 1952, professeur à l'Athénée de Neufchâteau, retraité à Verlain, y décédé en 1961 et inhumé à Orsinfain.
9. *Louis Liégeois* de Signeulx (1928-1931), ordonné à Meux (France), précepteur à Bruxelles, vicaire à Etalle, curé à Hives († 1945).
10. *Louis Roman* (1931-1961), né à Bruxelles en 1891, d'abord religieux franciscain à Marche, puis professeur à Virton et à Saint-Michel, Neufchâteau, retraité à Houffalize et à Bruxelles (1961).
11. *Charles Hauptert*, né à Poncelles (Tintigny) en 1925, vicaire à Saint-Mard, curé de Louftémont, d'Orsinfain (1961- 1964) et de Volaville.
12. *René Daix* (1964 ...), né à Habay-la-Neuve en 1897, surveillant à Saint-Joseph (Virton), curé de Tournay et d'Arville.

d) Houdemont

Comme Rulles, Houdemont fut une dépendance de Villers, mais bien longtemps sans chapelain, ni vicaire. Il dut cependant y avoir eu un oratoire au Moyen Age, car on peut admirer au musée de la cathédrale de Namur de beaux groupes en relief de statues polychromées sur deux panneaux sculptés du XV^e ou XVI^e siècle provenant d'Houdemont. Cependant, si on en croit les arch. dioc. de Metz, n° 567, une chapelle fut bâtie en 1791 à l'endroit même où se trouve l'église actuelle, et avait comme titulaire N.-D. du Saint-Rosaire. A l'origine les vicaires de Villers ou de Rulles la desservaient, en 1793 un chapelain résident y fut nommé, F.-X. Henrion⁶⁷ Malgré des plaintes à l'évêque Bienaimé, celui-ci à la demande des gens le maintient.

A partir de ce moment Mortinsart fut rattaché à Houdemont, mais la moitié des paroissiens restaient fidèles à Villers-sur-Semois ; l'abbé Henrion célébrait clandestinement pendant les années de la Révolution Française dans une maison de Mortinsart. Houdemont et Mortinsart réunis dépendaient alors canoniquement de Rulles encore vicariat de Villers. Nous avons repéré dans les arch. de Metz que les habitants d'Houdemont supportaient en ronchonnant d'être incorporés à Rulles, regrettant Villers, d'autant plus qu'en 1804 Rulles n'avait plus de desservants et que la chapelle d'Houdemont était trop petite pour que les paroissiens de Rulles et Marbehan y assistent aux offices, le vicaire de Houdemont devant officier et biner à la chapelle de Rulles, qui tombait en ruine. A la demande du maire de Rulles dont dépendait alors Houdemont au point de vue municipal, l'évêque de Metz accorde un titulaire desservant Rulles et Houdemont, l'abbé Henrion demandant son changement, le 20 ventôse an XII (11-3-1804) ; ce changement ne lui sera pas accordé avant 1806. Entretemps il insiste auprès de Mgr pour qu'il intervienne chez le maire de Rulles afin que « les habitants de Houdemont pourvoyent à ses entretiens, à sa subsistance et à son logement ». Après le départ de l'abbé

⁶⁷ Cfr. rach. préfecture de Metz, n° 9. Le préfet de Luxembourg, J.-B. Lacoste, intervenant en faveur de l'abbé Henrion pour qu'il reste à Houdemont.

Henrion pour Termes, les démarches auprès de l'évêque de Metz se poursuivent et nous voyons de nombreuses signatures de pères de famille réclamant un succursaliste, auquel on assurerait un traitement de 500 francs par trimestre et un logis convenable, qui fut aussitôt construit. Mais le cimetière manquait encore. Ils attendront jusqu'en 1809 pour avoir un desservant résident, l'abbé Philippe Belche. Ils ont enfin un cimetière.

Ils continueront cependant à être des paroissiens de Rulles jusqu'en 1820, malgré leurs démarches réitérées d'être rattachés à Villers « ayant fait bâtir le presbytère de Villers en 1777 et racheté tous les mobiliers et ornements de l'église ». Mortinsart rattaché aussi à Houdemont, ne voulait pas d'autre pasteur que celui de Villers et nous voyons que déjà le 3 décembre 1803 ses habitants signent une pétition dans ce sens à Mgr de Metz. Suivent de nombreuses signatures dans lesquelles figure celle de H.-S. Panhay, prêtre-curé d'Etalle qui insiste.

Le 1^{er} août 1816, nous voyons un réquisitoire du maire Trouet de Rulles-Houdemont⁶⁸ contre les desservants de Rulles (Tallier) et de Houdemont (J.-Ph. Belche) dont la population a à se plaindre, envoyé à l'évêque. Villers faisait de même contre le curé J.-B. Schumer. Et voici le rapport du curé-doyen d'Etalle à ce sujet : « Les habitants de Rulles, Houdemont et Villers sont bien las de leurs pasteurs actuels, puisqu'ils ont fait le voyage de Luxembourg par un temps affreux; ils sont venus chez moi avant et après leur voyage, il était naturel de donner étapes à ces messieurs, qui étaient les personnages les plus marquants de ces endroits ; je ne regrette pas une vingtaine de flacons que m'ont fait dépenser ces trois pasteurs ; mais les démarches que j'ai faites à leur sujet ne m'ont guère plu. » Le 3-8-1816.

Ces messieurs étaient allés à Luxembourg, car c'était-là que se trouvait le vicaire général, Mgr Laurent. Ces trois curés seront déplacés effectivement.

Au point de vue communal Houdemont ne fut détaché de Rulles-Marbehan qu'en 1876.

Les vicaires et curés de Houdemont

1. *F.-X. Henrion*. Vicaire à Léglise avant 1787, à Fratin en 1787, à Houdemont en 1793 (chapelain-résident), curé à Termes en 1806 jusqu'en 1808.
2. *Jean-Philippe Belche* (1809-1816). Ce fut le premier desservant, Houdemont ayant été érigé en succursale en 1808 par Mgr Jauffret, évêque de Metz. Il fut prêtre-interdit en 1816, comme Tallier et Schumer. En 1803 nous voyons qu'il y avait à Houdemont en même temps comme vicaires l'abbé Henrion et Gobert (64 ans) et en 1816 Jean-François Dewald (72 ans), suivant arch. dioc. de Metz, n° 562. Lenoir rapporte que de 1817 à 1820 la paroisse est administrée tantôt par le curé d'Habay, tantôt par celui de Rulles.
3. *Evrard Bouillon* (1820-1827), décédé à Robelmont en 1863, âgé de 89 ans.
4. *Arnould* (1827).
5. *Jean-Nic. Leroy* (1827-1867). Fit édifier l'église de Houdemont en 1832. Retiré à Warnach en 1867, où il mourut en 1868.
6. *Jean-Baptiste Martin* (1867-1880). Ex-curé de Mellier, transféré à Chantemelle, où il meurt en 1888.
7. *Louis Tillière* (1880-1896), puis curé de Gérrouville et de Jamoigne en 1899.

⁶⁸ Il s'agit du maire de Rulles, soupçonné de complicité dans « l'affaire de l'empoisonneuse de Rulles », dont il est question infra (cfr. 1^{er} appendice, p. 76).

8. *Jean-Fr. Gaussin* (1896-1908), retiré à Habay-la-Vieille, y décédé le 1^{er} janvier 1930.
9. *Léopold Peters* (1908-1914), devint curé de Sart-en-Fagne, y décédé âgé de 66 ans, en 1942.
10. *Justin Thiry* (1915-1947). Né à Thibessart en 1879, vicaire à Musson, curé de Journal, retiré à Rouvroy, décédé en 1957, inhumé à Thibessart.
11. *Ovide Cœurderoy* (1947-1964). Né à Hargimont en 1902, vicaire à Gomery (Bleid), curé de Fratin, Houdemont, retiré à Fratin.
12. *Jacques Defèche*, né à Saint-Vincent en 1927, vicaire à Jemelle et curé de Houdemont en 1964.

e) Marbehan

Comme l'histoire de Marbehan au point de vue paroissiale se confond avec celle de Rulles, nous n'aurons à nous en occuper qu'à partir de son érection en chapellenie d'abord et paroisse ensuite.

C'est actuellement une localité avantageusement cotée dans la province et ce n'est pas sans un certain dépit qu'elle demeure une simple section de Rulles, qui conserve son titre de chef-lieu communal ; les démarches entreprises depuis des décades en haut lieu pour obtenir la dénomination « Commune de Marbehan » n'ont encore pu aboutir. Il est vrai que Rulles a ses titres de noblesses qui plongent leurs racines dans un si lointain et si glorieux passé, qu'il ne tient nullement à en être dépossédé que par la force, mais n'abdiquera pas !

Comme nous l'expliquerons dans le premier appendice, infra, c'est depuis la construction de la gare de Marbehan aux confins de deux voies ferroviaires et surtout de l'établissement de l'usine Lambiotte, qui traite des sous-produits du bois qu'est dû le fort accroissement de la population et son remarquable essor économique. Cette population assez hétéroclite, faite particulièrement d'éléments étrangers, tranche singulièrement avec celle de Rulles dans ses goûts, ses mœurs, voire sa politique plutôt turbulente et audacieuse, que tempère heureusement sa modeste voisine pétrie de tradition, si chère et si précieuse ...

La chapelle de Marbehan

On ne voit nulle part dans les archives qu'il y ait eu autrefois un sanctuaire quelconque à Marbehan, ni si ce village ait d'anciennes origines. Une certaine tradition rapporte cependant qu'à l'âge préhistorique un habitat palustre existait en bas du village sur la Mellier, que l'on appelait autrefois le Marbay (ce ruisseau prend en effet sa source à Marbay-Namoussart) et le nom du lieu Marbay-han, viendrait de l'ancien nom du ruisseau.

C'est sous le pastorat du curé Kenler de Rulles, qui venait d'achever la construction de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel à Rulles que fut décidée⁶⁹ l'érection d'une chapelle annexe à la section. Déjà en 1852 l'architecte provincial d'Arlon Jamot en dresse les plans. Les choses traînent en longueur, mais comme en 1856, il faut une nouvelle cloche (la moyenne) à Rulles, il y a des palabres et les conseillers de Marbehan acceptent à condition que l'on construise la chapelle. Le curé de Rulles finit par céder⁷⁰; elle fut construite à l'emplacement actuel de l'église, soit au centre du hameau d'alors, qui comptait environ 300 habitants. La bénédiction de la première

⁶⁹ Ces renseignements ont été fournis par l'abbé Jos. Hubert, curé de Rossignol.

⁷⁰ Rien d'étonnant que le curé Keriler hésita à laisser édifier la chapelle de Marbehan, car suivant le memorialis reconstitué par les bons soins du curé Servais le gros de la population y était hostile : « nous allons abandonner nos pauvres morts reposant dans le cimetière de Rulles ». Mais la vraie cause du mécontentement venait de ce que les fonds manquaient. Certains aussi n'étaient pas d'accord sur l'emplacement, ils auraient voulu la voir s'édifier là où se trouve actuellement le café Lallemand. Mais les édiles persistent et la chapelle fut construite.

Pierre, en 1857, revint au curé d'Houdemont, Leroy, l'abbé Kenler s'y refusant, la chapelle sera bénie en 1859. Elle coûta 33 000 francs. Comme il n'y avait pas de presbytère, les deux premiers vicaires seront considérés comme des coadjuteurs de l'abbé Kenler et résideront à Rulles. Le mobilier, comme l'ancien maître-autel, venait de l'ancienne église de Rulles.

Les vicaires

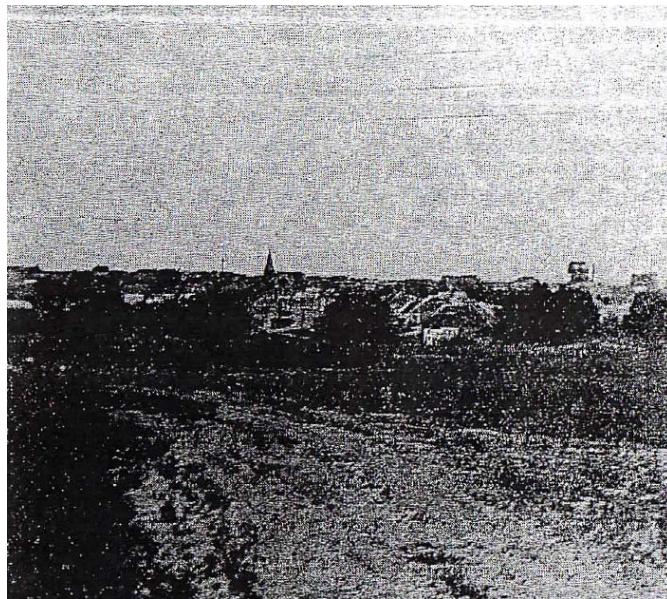
1. *Charles Schmit* (1859-1861), retraite et décédé à Arlon.
2. *Nic.-Jos. Gillet* (1861-1867), originaire de Tintigny, vicaire à Jamoigne, devint en 1867 curé d'Orsinfaing, retraité à Tintigny en 1903 et y décédé en 1910. Il tint un « Liber memorialis » et dit entre autres choses qu'il alla s'installer à Marbehan, après la mort de l'abbé Kenler, dans une petite maison louée par l'administration communale (c'est le presbytère actuel, qui a subi d'importantes transformations et améliorations depuis lors). L'abbé Gillet note aussi que Marbehan n'avait que la messe basse le dimanche matin, la grand-messe et les offices se célébraient toujours à Rulles, de même que les enterrements (« chemin des morts »), mariages et baptêmes, mais des saluts seulement à la section.
Dès 1860, le curé Kenler institua la Fête d'Adoration au 4 janvier « pour extirper les désordres de fin d'années, ceux-ci cessèrent » ; presque tout le monde pratiquait alors.
3. *Eugène Noël* (1867). Né en 1843. En 1867 il venait du grand séminaire, l'abbé Hizette « qui n'avait pas besoin de vicaire encore moins de coadjuteur » ; obtint son transfert et l'abbé Noël mourut à Opont en 1869, âgé de 26 ans.

Les curés.

1. *Joseph Didier* (1872-1882). Né à Robelmont, vicaire à Gomery, Florenville, curé à Marbehan, Habay-la-Neuve et retiré à Robelmont, Marbehan, prenant de l'extension ayant une population de 400 âmes, l'évêché consentit à en faire une paroisse indépendante de Rulles, nonobstant l'avis peu favorable du curé Hizette. Ce fut en vain que la nouvelle fabrique d'église réclama les biens des anciennes fondations qui étaient de temps immémoriaux propriété de l'ancienne paroisse. En 1879 il dut lui-même tenir l'école ; il avait 42 élèves quand M^{lle} Colinet le remplaça.
2. *Cyrille Deremiens* (1882-1897). Né à Anlier en 1854, chapelain à Marloie, curé de Marbehan, Saint-Pierre et doyen de Nives en 1905, retraité chez son neveu, l'abbé Edmond Lallemand, curé de Termes en 1919, y décédé en 1922.
3. *Henri Sibret* (1897-1900). Né à La Roche. Curé de Marbehan, Les Hayons et Rachamps, mort à La Roche en 1922.
4. *Guillaume Noël* (1900-1910). Originaire d'Arlon. Transféré à Saint-Mard en 1912. Il tint un « liber memorialis » dans lequel nous voyons que le cimetière, qui avait été créé du temps du premier curé Didier, probablement vers 1872, fut agrandi en 1901, que l'agrandissement de l'église est décidé en 1903 par le conseil de fabrique, que l'adjudication de ces travaux, suivant les plans de l'architecte Van Geluwe de Namur, est approuvée en 1904, que la tour fut démolie et reconstruite comme nous la voyons. Une deuxième cloche, dédiée comme l'ancienne chapelle à l'Immaculée Conception parrain Jean-Franç. Louppe et marraine Marie-Jos. Goffinet, fut bénite en 1904, venant comme celle de Rulles et la même année des établissements Félix Van Aerschot de Louvain.
5. *Jean Schméler* (1912-1921). Né à Willancourt en 1882, vicaire à Virton en 1907, curé de Marbehan, de Libramont, doyen de Saint-Hubert, décédé à Salzinnes en 1954, où il avait pris sa retraite. Voir dans le

liber mémorialis tenu à jour par le curé Jules Servais⁷¹ son admirable conduite face aux Allemands au profit de ses paroissiens pendant la guerre de 1914-1918.

6. *Joseph Romain* (1921-1937). Né à Marche en 1884, fut surveillant au séminaire de Bastogne, aumônier militaire pendant la guerre 1914-1918, curé à Marbehan en 1921 et retraité malade à Bourdon, y décédé subitement dans son jardin (1947). Il fut combatif dans son importante paroisse et non sans succès, mais ne fut pas compris « par ceux pour lesquels il s'était le plus dévoué ». Il fonda le patronage Saint-Joseph, rachetant l'ancien « Théâtre de la Gaîté ». Pendant 40 ans, de belles soirées théâtrales, données par les jeunes gens, sous la direction des curés, et par les jeunes filles, sous celle des dévouées religieuses, furent l'occasion d'union dans de sains délassements.
7. *Jules Servais* (1937-1958). Né à Poncelles (Tintigny) en 1897, vicaire à Virton, curé de Montquintin et Marbehan. Fort attaché à ses chers paroissiens de Marbehan, il se dépensa d'abord à calmer les esprits après le départ du curé Romain, ayant des dons exceptionnels de pacificateur, ensuite par sa conduite exemplaire, sa piété remarquable et son dévouement, aussi bien pendant les années de guerre qu'en temps de paix, à les faire vivre en bons patriotes et en chrétiens pratiquants. C'est dû à sa ténacité que fut édifiée vers la fin de son pastorat la belle chapelle de « N.-D. du Chênel », ex-voto du retour de tous les prisonniers des stalags et de la préservation de représailles de toute la population menacée, à la suite de sabotages audacieux. Sa santé se délabrant, il se retira chez les sœurs de la Providence aux écoles de Marbehan et s'éteignit dans une grande résignation chrétienne à Mont-sur-Meuse. Il fut selon son désir inhumé à Marbehan.



Vue générale de Marbehan, section de la commune de Rulles. Depuis la construction de la gare de Marbehan à l'intersection de la « Grand-ligne Bruxelles-Bâle et Marbehan-Virton » et l'installation de l'usine des sous-produits du bois, Lambiotte, (fin du XIX^e siècle), cet ancien hameau de la paroisse de Rulles se développa rapidement. L'essor commercial y est remarquable. La grand-ligne fut inaugurée en 1858, la ligne Marbehan-Virton en 1873 et Virton-Écouvieux en 1881. La grand-ligne ne fut à deux voies qu'à partir de 1875 (suivant une notice de M. Lucien Antoine, ancien agent de la S.C.F.B.).

⁷¹ Il y avait dans les archives paroissiales un ancien liber memorialis, celui-ci disparut lors d'un commencement d'incendie du presbytère ; il fut reconstitué en partie.

8. *Albert Lefèbvre* d'Houdemont (1958-1963). Né en 1913, il fut vicaire à Gedinne, professeur de religion à l'école moyenne de Beauraing, curé de Wiesmes, de Meix-devant-Virton et Marbehan. C'est pendant son court ministère que l'administration communale transforma en l'améliorant considérablement le presbytère, procéda à l'électrification des cloches et à l'installation du chauffage central à l'église (travaux qui seront effectués également à Rulles simultanément). Son départ précipité, au début de 1963, eut lieu le lendemain de l'adoration paroissiale. La paroisse resta quelques mois sans titulaire. Il fait du ministère dans l'enseignement au diocèse de Liège.
9. *Albert Garraux* (1963). Né à Libin en 1917. Après son ordination envoyé à l'université de Louvain, il fut professeur au séminaire de Bastogne, vicaire à Neufchâteau, curé de Tronquoy-Respelt (1950), Assenois (1954) et Marbehan. Avant son ministère sur le renouveau liturgique, il suit avec scrupule les directives du concile et est une compétence en la matière. Il a deux frères prêtres, dont l'un, le Chanoine Antoine, fut supérieur au Séminaire de Bastogne et est professeur au grand séminaire, et l'autre l'abbé Joseph ancien aumônier chez les sœurs N.-D. à Arlon est curé de Melreux. Deux de ses neveux font aussi partie du clergé diocésain.

La commune

Depuis que la section de Marbehan s'est développée par l'extension de sa population, alors que Rulles a subi un déclin, soit depuis bientôt cent ans, le bourgmestre fut choisi invariablement dans des familles de Marbehan, dont la famille Louppe, qui s'est dépensée pendant un demi-siècle de père en fils à gérer les affaires communales. Puis vint M. Lefèbvre, condisciple au séminaire de Bastogne du curé Romain ... pendant 18 années consécutives les deux sections portèrent leur choix sur un rullot, habitant Marbehan, Albert Lepage, ancien instituteur, qui céda la charge maïorale à Emile Lemaire, enfin un habitant authentique de Rulles, bien que la majorité des édiles soient de Marbehan.

Une école primaire de l'Etat, voire gardienne, a été établie en 1963 à Marbehan et est surtout fréquentée par des enfants venant des régions circonvoisines.

En 1966 une école régionale pour handicapés y fut construite et équipée : l'Institut médico-pédagogique de l'Etat pour enfants peu doués, « attardés mentaux ».

Le S. I. travaille activement à l'équipement touristique.

Les sports et la culture physique (gymnastique) y sont en honneur !

Premier appendice - Rulles au point de vue temporel

Habitat à l'âge préhistorique

Nous avons parlé au début de la mardelle de Rulles, nous y revenons uniquement pour souligner que les ancêtres des familles de la localité y étaient établis depuis de nombreux siècles avant notre ère.

Période Gallo-Romaine

Les fouilles faites à Chaumont, où l'on mit au jour les restes d'une villa romaine et de tombes, dont nous avons aussi parlé plus haut démontre que la civilisation romaine y était établie, comme à Villers-sur-Semois et Etalle, dès le début de l'ère chrétienne. (Quelqu'un de très versé dans les sciences historiques s'étendant à l'époque des conquêtes de Jules César, prétend d'ailleurs que toutes nos localités y compris les hameaux existaient avec leur nom actuel ou peu s'en faut, à cette époque lointaine, ce nom ayant parfois varié pour son orthographe ou sa prononciation suivant les diverses générations.)

Au Moyen-Age

Si au point de vue religieux Rulles dépendit de l'Archidiocèse de Trèves, au point de vue politique, Rulles faisait partie du pays des Trévires, tribu celtique amalgamée aux francs ripuaires, passant sous la domination des Mérovingiens (Austrasie) et successivement des Carolingiens, des comtes et ducs féodaux (Chiny et Luxembourg), des ducs de Bourgogne et parfois des rois de France, comme de la maison d'Espagne et d'Autriche, à partir de l'Époque Moderne et enfin à l'Époque Contemporaine du département des Forêts, préfecture de Metz, des Pays-Bas, comme le reste des provinces belges jusqu'à l'Indépendance nationale. On ne possède aucun document sur la localité de la période mérovingienne, ni carolingienne. Quant à la période féodale, nous avons exposé longuement au cours de cet ouvrage les droits des seigneurs sur nos populations.

Y eut-il une seigneurie dans la localité ? Suivant la tradition locale, il ne dut pas y en avoir jamais eu, à moins que sur « Chaumont » après que le propriétaire de la Villa romaine eût laissé ses biens à un grand propriétaire terrien, comme ce fut le cas un peu partout en nos régions dans le haut Moyen Age. Quoi qu'il en soit, nous trouvons un auteur qui prétend qu'il y avait un château à Rulles dès le XI^e siècle, mais il n'en fixe pas l'endroit, ni le lieu-dit⁷². Ce même auteur signale aussi dans son ouvrage « qu'une cloche de 400 kilos qui remonte probablement au XIII^e siècle est toujours là ». Témoin intéressant d'une très vieille église à Rulles, comme les fonds baptismaux d'ailleurs.

En 1064, comme nous l'avons vu au début, une charte de Chiny révèle que Rulles fait partie de ce comté, qui en dispose en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert. Aussi la rive gauche de la Rulles relève de la prévôté d'Etalle, tandis que la partie de la localité sur la rive droite et Marbehan relèveront de la prévôté de Bologne, dépendant des comtes de Luxembourg. En 1309, en même temps qu'Habay, Rulles-Marbehan sera affranchi à la loi de Beaumont, qui libérait de ce fait de certaines servitudes envers le Suzerain. En 1329 était fief de la garde du château de Bologne.

⁷² Voir Eugène de Seyn, *Dictionnaire historique et géographique. Les communes belges*, t. II 1946, au mot Rulles.

Epoque Bourguignonne et Moderne

Le dernier comte de Chiny, Wenceslas I, l'était devenu par l'acquisition du comté, en 1364. Fils de Jean l'Aveugle, par Béatrix de Bourbon, il était en même temps duc de Luxembourg et par son mariage duc de Brabant. C'était un des plus puissants seigneurs, mais nos provinces allaient passer aux ducs de Bourgogne, grâce aux conquêtes de Philippe le Bon. On attribue à Wenceslas l'idée de favoriser l'industrie des forges au charbon de bois, qui naissait à peine.

Nous ne savons pas quand commença l'exploitation dans la vallée de la Rulles des forges qui allaient amener la prospérité au pays, mais les forges de Rulles comme celles de Mellier débutèrent assez tôt et furent prospères (voir note 58, supra).

On trouvera passim lors des démêlés que nous avons exposés, entre d'une part Rulles-Marbehan et Villers d'autre part des données ne regardant que le temporel au temps de l'époque moderne. N'y revenons pas sinon pour faire remarquer que le curé avait assez bien d'attributions au temporel, bien qu'il y eût un conseil échevinal avec à sa tête un maieur, des centeniers (pour les comptes de la communauté), par exemple il nommait l'écolâtre (matriculaire), la sage-femme, tenait les registres de l'état civil, etc.

Evénements tragiques

1) La nuit du 17 au 18 novembre 1690, les troupes du Brandebourg⁷³ ont « brûlé et réduit en cendres huit maisons à Marbehan et 18 à Rulles au sujet de la contribution et Blaise Dussart a esté estoufféz dans la sienne par la flamme et fumée et a laissé sa femme veuve chargée de beaucoup de petits enfants et digne de compassion » (Ita est, S. R. Gillardin). Sans doute en témoignage requis pour toucher des dommages de guerre.

2) C'est encore ce curé qui signe pour attester les méfaits d'un charlatan : « Le 18 septembre 1691, Jean Gercey de Marbehan, garçon de 36 à 40 ans, malade de flux de sang est mort non tant de sa maladie, que d'une médecine qu'un scélérat, qui fait mourir les hommes et les chevaux, lui ayant donnée, l'a fait crever tout court après sans l'avoir averti ou donné le temps d'être administré. » (Ita est R. Gillardin.)

3) De nouveau « Le 18 septembre 1692, Sire R. Gillardin, Messir le curé d'Etalle, son vicaire et le vicaire de Villers-Rulle et autres prêtres réunis chez Jean Thiry à Rulle ; nous sentîmes un tremblement de terre durant le temps d'un dé profundis, et aussi pendant la nuit, avec secousses et bruits de tonnerre.» Grands dégâts à Liège et surtout en Italie ...⁷⁴

Biens de fabrique d'église et lieux-dits

Les anniversaires fondés et particulièrement au XVII^e et au XVIII^e siècle, au moment des procès Villers contre Rulles, étaient déchargés, grâce aux revenus des locations des terrains laissés par les fondateurs et de ce fait le patrimoine de l'église de Rulles était d'importance. Malheureusement à la Révolution Française, la plupart furent enlevés et nous ignorons ce qu'ils sont devenus, d'autant plus que beaucoup des lieux-dits où ils se trouvaient ne sont plus connus comme tels. Qui s'y reconnaîtrait encore chez les anciens même, si on leur parlait d'un « pré nommé ligne sous la roche », d'un « pré Lilette Saint-Maximin », entre « la roche et la rivière », le « pré Saint-Roch, joignant le paquis d'Houdemont d'un côté et la rivière de l'autre », un « pré Césampré sur

⁷³ C'était lors de la cinquième guerre de Louis XIV en Belgique, qui avait suscité « La ligue d'Augsbourg » ou la « Coalition européenne » contre le Roi Soleil, dans laquelle entra aussi le Brandebourg, Prusse orientale, dans laquelle se distingua le maréchal de Luxembourg, spécialement au siège de Namur, par la victoire des Français.

⁷⁴) « Le registre de la fabrique de Ruile ayant été donné à la République Française en décembre 1797 ... les soussignés en ont fait l'extrait comme s'en suit ... » Ce registre avait été remis à l'administration communale et se trouve actuellement aux archives d'Arlon (Etat).

le ban d'Houdemont », d'un « pré nommé la goffe des chiens, entre Houdemont et Mortinsart », un « pré la fosse Pharamon », proche de Nantimont ; « pré le fossé Houlard », un « champ à la Varensse, ou Vareusse de Marbehant » ; un « champ au dessus de la perrière Thise ou champ Saint-Maximin », un « champ à lieu le haut chemin allant aux forges de Mellier », le « pré du fourneau », un « pré de la chèvre près du paquis de la chèvre, à Marbehant » (certifié exact le 6 janvier 1682, par R. Gillardin et repris d'un vieux registre de 1630 à 1679, tenu par sire Henri Jacquet et son neveu, anciens curés de Villers). A d'autres lieux-dits, où la fabrique possédait aussi des terrains, provenant de la fondation de Barbe Jacob, en 1652 : « un jardin ruelle du four », un « pré bois de la prete (ou vrete) », un « pré dessous la roye de ligne », un « pré au bois de Nauës », (au canal du moulin), le « grand pré de la Faigne » (entre les deux chemins d'Orsinfaing), un « pré à la sotièrè » (vers le Haut), un « pré au bois des Isles » (derrière Marbehan), un « pré à la Core » (Marbehan), un « pré à la fosse des fournelles » (Marbehan), un « bois au vieux fourneau » (Marbehan), une « terre vers Chaumont, à la holhère ou hollière », une « terre à la chanquelhère », une « terre à la voie de Thibessart, à Damoiselle Lenclos », une « terre au trou du chemin de Thibessart, aux aisances », une « terre à Chievemont », une « terre au poirier Lange », une « terre à la chausette, un peu plus haut ». On mentionne aussi ailleurs un « champ à la bergerie » (vers Chaumont), « sur le horlez de la croix », « à la haute fange ».

D'autre part, nous ne voyons nulle part de réclamation de la part de la fabrique pour rentrer en possession de ces biens d'église.

L'ermitage de Biseux

Bien que situé sur la commune de Mellier, terre de Neufchâteau, le Biseux tient tellement à l'histoire de Rulles-Marbehan, comme nous l'avons vu, quand les gens se crurent obligés d'y faire leurs devoirs religieux, que nous devons en dire un mot. Cet ermitage doit remonter haut dans le passé car dans nos archives nous avons constaté qu'il était déjà occupé par des religieux franciscains au cours du XVI^e siècle. Suivant la tradition, ce lieu dans la forêt de Rulles aurait été un endroit idéal pour le rassemblement des marchands de toutes sortes, où dès la fin du Moyen Age se seraient tenus des foires importantes de bétail, de chevaux, de toiles et d'épices, en quelque sorte européennes comme un « marché commun » avant la lettre ; le Biseux aurait remplacé la Misbour, sise au centre de la forêt d'Anlier, près de Vlessart, qui aurait été un centre d'affaires commerciales sans pareil bien des siècles avant déjà. Si on veut avoir plus amples informations concernant le Biseux et la Misbour, nous conseillons à nos lecteurs la lecture du livre magistral à ce sujet de MM. Gourdet et Geubel *Le Pays de Neufchâteau* ; ils y trouveront force détails des plus intéressants.

Pour se rendre « aux Biseux » les habitants de Rulles empruntaient le « Chemin Saint-Maximin » et remontaient un sentier longeant la Mandebas, jusqu'à un confluent.

Epoque contemporaine

L'enseignement

Depuis bien longtemps, la localité fut favorisée au point de vue de l'instruction : à plusieurs reprises nous avons vu que dès la fin du XVII^e siècle, le matriculaire ou maître d'école, nommé par le curé, ne faisait pas défaut et jusqu'à nos jours depuis l'enseignement primaire obligatoire, datant à Rulles d'une loi du 3 avril 1806, et renforcée par l'arrêté du prince souverain des Pays-Bas en 1814⁷⁵, a été en honneur, grâce à une

⁷⁵ Voir *Notre village, un peu d'histoire, un peu de légendes*, Luc Antoine, dans un beau travail de monographie de Rulles, publié en articles séparés dans *L'Avenir du Luxembourg*, du 8 février 1948 jusqu'au mois de mai 1953. Voir aussi la documentation conservée aux archives des écoles de Rulles et fournies à M. Antoine par M. Ch. Didier et la rév. Sr Victor ; le « Liber memorialis » du presbytère et tout particulièrement l'« Historique de l'enseignement à Rulles », conférence de M. J. Foret en 1901.

succession de maitres et d'institutrices remarquables par leur savoir et leur dévouement, bien qu'au début ceux-ci durent travailler dans des locaux de fortune, l'atelier du cordonnier, la chambre du tailleur, la cuisine de la ménagère ou même la salle du cabaret. Cependant chez-nous, dès 1819, la salle louée à cet effet ne servira désormais qu'uniquement pour la classe, et actuellement de salle d'œuvres paroissiales ; elle a encore belle allure.

Le premier qui possédait déjà un brevet de capacité était en 1823 M. Jacques-Henri Prignon, ensuite en 1829, Charles Simonet de Châtillon, en 1833 André Roussel, en 1834 M. François Jules Nic. et en 1835 M. Pierrette, tous munis du même certificat délivré par un jury du Grand-Duché de Luxembourg. Dans la suite une école normale du Grand-Duché délivrait ces brevets. Déjà dès 1823 c'était le conseil communal qui nommait avec l'accord des chefs de famille. La commune s'en désintéressa quelque temps et c'est ainsi qu'en 1837, l'abbé Collès nomma M. Mathieu Dropsy de Vance, et depuis cette date l'école de Rulles devint permanente. En 1868 il est remplacé par Félix Antoine de Resteigne, nous trouvons ensuite J.-B. Foret de Rulles en 1874, Eugène Renoy de Houdemont en 1878, Jules Foret de Rulles de 1884 à 1926, remplacé successivement par S^r Appoline de Jupille et M^{lle} Coibion de Bras jusqu'en 1927, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de M. Charles Didier de Villers-la-Loue, de 1940 à 1945. Etant prisonnier en Allemagne, M^{lle} Léonie Lefèbvre, fille du bourgmestre de Marbehan, assurera l'intérim et M. Didier reprendra classe jusqu'en septembre 1964. Son successeur sera M. Emond de Fontenoille.

Nous n'avons encore parlé que de l'école des garçons, qui en réalité fut mixte jusqu'en 1850, année où fut fondée une école pour filles, qui se tint à la maison où habite actuellement M. Célestin Collard, ensuite à la maison du notaire (l'actuel complexe scolaire) et à la maison habitée actuellement par M. Jean Maive.

La première institutrice diplômée, de l'école normale N.-D. de Bastogne, sera M^{lle} Clémence Dropsy de Rulles en 1856, viendront ensuite en 1867, M^{lle} Julie-Charlotte Julien de Florenville, en 1869 M^{lle} Victorine Quinet de Wisembach.

En 1870 un incendie ayant détruit l'école des filles (maison du notaire), l'instituteur dut faire école mixte jusqu'en 1879. En cette année de la loi de malheur, une école libre mixte fut fondée, comme dans la plupart des localités du royaume, vu la prise de position énergique de l'épiscopat, du clergé et des instituteurs chrétiens à cette époque héroïque. M. le curé Gaspard Hizette paya de sa personne et souffrit beaucoup à Rulles à cause de ces luttes scolaires. Devant prendre sa retraite à Liège, M. l'abbé Jacquemin nommé à Rulles en 1880, de nature plus pacifique, en vrai diplomate apaisa les esprits, mais étant ferme et clairvoyant maintint l'école libre, faisant appel à la congrégation des sœurs de la Providence de Peltre (Metz), qui en 1881 remplacèrent M^{me} Marie Gillet, épouse Binsfeld, nommée par le curé Hizette en 1879. Les deux premières religieuses qui furent nommées sont sœurs Marie-Madeleine de Pazzi et Eugénie, puis vient une liste impressionnante de religieuses. A partir de 1885, sœur Marguerite de Hongrie donne classe aux filles seules et restera attachée aux écoles jusqu'en 1925, nous passons les noms de nombreuses religieuses pour ne retenir que ceux des plus connues. Sœur Agathe, sœur Marie-Pauline 1904 à 1906, sœur Brigitte de la Croix 1906 à 1911, sœur Marie-Edouard 1911 à 1916, sœur Victor 1916 à 1958, sœur Franç.-Romaine à l'école gardienne 1925 à 1959 (sœur Victor étant admise à la pension en 1956, il y eut un intérim par sœur Marie-Alexandre qui partit pour la Préalles-Herstal), sœurs Victor et Franc.-Romaine tinrent classe à Bassenge, où sœur Franç.-Romaine est décédée en 1967. Sœur Marie-Xavier en 1958. Sœur Françoise-Angéline, religieuse lorraine, donne à l'ouvroir des cours d'école de travaux manuels et de même que sœur Franc.-Romaine était inséparable de sœur Victor, sœur Angéline l'est de sœur Marie-Xavier. Depuis le départ de sœur Franç.-Romaine la classe gardienne eut comme titulaires M^{lles} Renée Darce de Bertrix, partie au Congo, Noëlle Boulard, depuis installée au Congo (Rwanda) avec son mari Louis Thomas de Rulles, Alberte Lassine de Bastogne, Jocelyne Lamperts également de Bastogne et enfin M^{lle} Daussin d'Arlon. L'école gardienne avait été construite en 1893. L'école des garçons, autrefois tenue au local qui actuellement sert de cercle Saint-Maximin, fut transférée en 1889 à la maison du notaire Gérard, qui, transformée et agrandie sert toujours

pour les classes primaires des garçons et des filles. Un nouveau complexe imposé en 1958 par le Ministère de l'Instruction publique ne verra vraisemblablement jamais le jour. L'administration communale a repris en 1967 la maison de l'instituteur pour en faire le bureau communal de l'hôtel de ville. M. Emond doit par conséquent se construire un logis à proximité sur terrain communal.

Nos chemins de fer

Les édiles de Rulles responsables avant 1858 des décisions à prendre concernant le tracé de la grand-ligne Ostende-Bâle sur son territoire, s'arrangèrent pour que la gare soit à la section de Marbehan et non à Rulles. Un peu partout alors on craignait le passage de ces machines infernales à vapeur qu'on dénommait « le diable » et bien des localités importantes s'opposèrent au passage du train sur leur territoire. Ce fut une erreur, car pour Rulles on regrettera plus tard d'avoir été responsable du déclin du chef-lieu de la commune au profit du « hameau » de Marbehan, qui de 350 habitants passa en très peu de temps à 700 et actuellement 850 habitants, alors que Rulles n'en a plus que 525 en 1966, en ayant perdu le tiers. Bientôt une ligne nouvelle reliera Marbehan à Virton et Montmédy en 1873, tandis qu'en cette même année la grand-ligne à voie unique sera à double voie. Il fallut quand même coûte que coûte que la voie passât par le centre du village, et huit maisons furent démolies et ce qui restait des forges, entre-autres la halle : une maison et jardin de Jean-Henri Binsfeld, berger, une maison et jardin de Jacques-Joseph Antoine, cultivateur, une maison et cour de veuve Henry Charlier, une maison et ruines de Pierre Roussel, journalier, une maison et place de Jacques-Jas. Schmit, une maison et jardin de veuve Jean Crochette et d'autres jardins derrière les maisons Fernand Burton et Paul Colback et un calvaire entre la maisonnette Moreau et le pont.

Avant 1873 la malle-poste reliait Marbehan à Virton et passait par Rulles, Villers-sur-Semois, Sainte-Marie, Etalle, etc.⁷⁶ (74). Ce sera seulement le 12 octobre 1937 que la création d'un point d'arrêt à Rulles, pour les « banlieues » sera autorisée par l'Etat, grâce aux deux sénateurs MM. Nothomb d'Habay et Mullie de Villers-sur-Semois, après bien des démarches de M. Lucien Antoine, employé à la S.N.C.F.B.

Nos cloches

1) La plus récente est celle de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel. Elle est un mémorial des fêtes du centenaire de la chapelle, présidées en 1951 par Monseigneur Charue et Monseigneur Picard, splendide hommage à la Sainte-Vierge rendu par toutes les paroisses du doyenné, avec défilé de chars sous de nombreux arcs de triomphe érigés aux quatre coins du village. Il fallut, pour loger cette cloche, édifier un clocheton, car auparavant il n'y avait qu'une croix en fer forgé⁷⁷. Depuis 1952 cette cloche « Marie » sonne aux funérailles et à diverses cérémonies. Elle pèse 85 kilos et donne le fa dièse, baptisée par M. le chanoine Jean Poncelet, doyen d'Etalle ; le parrain étant M. Jean Colback, et M^{me} Marthe Foret, épouse Georges Collet, la marraine. Les frais, soit 30 000 francs, y compris le clocheton, furent couverts par une souscription volontaire des familles de la paroisse. Slégers fecit in Tellin.

2) *La grosse cloche*. M. l'abbé Fayon, dès son arrivée en 1897, eut la désagréable surprise d'entendre qu'une des trois cloches sonnait faux. La grosse cloche était fêlée et un de ses premiers soins fut de recueillir par souscription la somme requise pour la refonte de la cloche. Son successeur, M. l'abbé Henri-Jos. Lemaire acheva de recueillir la somme imposée, soit 1 150 francs. Il restait 250 francs de surplus, qu'il consacra aux œuvres paroissiales. Elle était dédiée à Saint-Maximin, comme sans doute la fêlée qu'elle remplaçait et dont

⁷⁶ Nous tenons ces renseignements d'un ancien instituteur pensionné, M. Isidore Lhermite, qui nous en parlait il y a une quinzaine d'années à Hotton, où il habitait à cette époque, âgé de 97 ans. Ancien élève de l'école normale de Virton qu'il fréquentait avant 1872, il venait par chemin de fer de Hotton, descendait à Marbehan et gagnait son établissement en diligence.

⁷⁷ Cette croix fut élevée sur le monument du nouveau calvaire, route des morts, béni solennellement par M. le doyen Jean Poncelet en 1953 et érigé grâce à la générosité de M. Jean Colback et de la famille Laguerre-Lemaire, qui l'entretient.

nous ignorons la date et lieu de fabrication. Elle s'appelle Isidore-Adèle, le parrain étant Isidore Prignon et la marraine Adèle Antoine. Elle fut baptisée par M. Legrand doyen d'Etalle en 1903. Elle pèse 1 000 kilos et donne le fa dièse (octave-en-bas du fa dièse de la petite cloche de la chapelle). Les Allemands l'enlevèrent en 1944, mais elle fut retrouvée et remise en place⁷⁸, le 22 septembre. Fecit A. Causard, Tellin.

3) *La moyenne cloche*. Dédiée à N.-D. du Mont-Carmel. Parrain Jean Bauni, marraine Marie Antoine, baptisée en 1858, Jean-Hubert Kenler étant curé. Elle pèse environ 600 kilos. Elle donne le la naturel. « M e fudit, Lovanio, Severin us Vanaerschott ».

4) *La petite cloche*. De l'époque gothique, datant suivant la tradition du XIII^e ou XIV^e siècle, avec l'inscription en relief et en lettres gothiques « Ave Maria gratta plena. » Elle pèse 400 kilos⁷⁹. « Elle est, paraît-il, renseignée, au dire de M. le curé Lemaire, dans le Liber memorialis parmi les objets d'antiquité à la commission des monuments et œuvres d'art. » Quand il fut question de refondre la grosse cloche fêlée, en 1903, il avait d'abord été convenu de n'en faire qu'une avec la petite du XIII^e siècle devant être aussi envoyée à Tellin. Mais citant de nouveau M. l'abbé Lemaire, « eut été téméraire qui aurait osé faire disparaître la cloche des ancêtres », laquelle avait échappé tant de fois au cours des siècles aux réquisitions, spécialement lors de l'invasion des révolutionnaires français et de nos jours aux Prussiens et aux Hitlériens pendant les deux grandes guerres mondiales⁸⁰. La sonnerie des trois cloches est plus distincte depuis que la petite, qui se trouvait de tout temps non dans la cage des charpentes où étaient installées les deux autres, mais à l'étage inférieur dans la tour proprement dite, a été placée à côté de ses deux consœurs en 1962, date de l'électrification des cloches. La sonnerie des trois cloches ne paraît pas en accord parfait, loin de là, mais à notre avis ça doit provenir du fait qu'elles donnent l'accord de la sensible.

Les anciens se souviennent encore des moyens employés en 1903 pour hisser la grosse cloche d'une tonne au sommet de la tour. Il fallut recourir à un attelage de chevaux, qui tiraient sur le câble en avançant vers la rue de la Haize. Une photo de l'époque montre les nombreux badauds rassemblés devant la tour après ce beau travail.

Événements tragiques

1) *L'empoisonneuse de Rulles*⁸¹. « Modeste paysanne de Mellier, Béatrice Strainchamps avait épousé à Rulles, en 1814, Antoine Zigueld, né en Silésie, le 26 décembre 1769, Celui-ci dénommé « le prussien » était le meilleur des hommes, incapable de malice et très laborieux. Cependant sa femme le querellait sans cesse et le maltraitait. Elle finit par chasser le pauvre hère de sa demeure. Un certain Trouet, ex-maire de Rulles, passait aux yeux des gens comme le sigisbée de Béatrice. On ne doutait pas qu'ils entretenaient des relations intimes. » Béatrice espérant épouser ce veuf, personnage riche et influent, résolut d'empoisonner son mari. Comme il passait de temps en temps au café Nicolas Balbeur de Mellier, en revenant du moulin de la veuve Rossignon, elle l'y attendait, et pour réussir à coup sûr, elle le convoque par « lettre remise en mains-propres ». Celui-ci s'amène bientôt à l'auberge. Il y trouve un individu de petite taille, en chapeau melon, un pantalon

⁷⁸ M. Lucien Antoine alla lui-même reconnaître cette cloche, à Arlon, au magasin des marchandises de la gare, tout de suite après la " Libération ».

⁷⁹ Le poids des diverses cloches nous a été donné par M. G. Huberty de Bouillon lors de l'électrification de la sonnerie en 1962.

⁸⁰ Voir détails dans le « Liber memorialis ».

⁸¹ Voir le bulletin de l'Inst. Arch. du Lux., année 1965, n° 4, p. 105, des extraits du registre du parquet de Neufchâteau, 1825, n° 624, par M. Adelin Vermer.

bleu-clair, un sarreau bleu et un bâton traçant des moulinets. Il avait au préalable commandé une canette de bière et un verre d'eau-de-vie. Zigueld trouve le breuvage amer et n'en boit en deux fois que les trois quarts. Alors Béatrice, car ce petit bonhomme n'était autre qu'elle travestie, s'esquive lui laissant un message écrit. Comme la lettre est écrite en allemand et que d'autre part Zigueld ne sait pas lire, il va trouver son curé de Rulles, l'abbé J.-N. Lanzer, qui sait l'allemand. Mais comme il dort dans son presbytère, n'insistant pas, le garçon meunier vient retrouver sa patronne à Mellier. Il ressent bientôt de vives douleurs par tout le corps avant d'arriver au moulin, où un bon samaritain s'était offert à le reconduire. Le médecin de Léglise diagnostique un empoisonnement⁸². Le parquet de Neufchâteau fut alerté et l'on eut vite fait de découvrir la coupable. Zigueld, bon homme, ne chargea pas trop la coupable, « elle fut cependant confondue et condamnée, bien que la plupart des gens de Rulles qui défilèrent comme témoins, prétendirent devant la cour ne rien savoir des relations qui existaient entre la prévenue et leur ancien maire, sauf le curé et l'épouse Wilmet. Le 16 juillet 1825, la Cour, après l'avoir reconnue coupable condamnait Béatrice Strainchamps à la peine capitale et ordonnait que l'exécution aurait lieu à Neufchâteau, sur la place publique ». Un vice de procédure fit retarder l'exécution qui n'eut pas lieu quoique prévue pour Namur, sur la grand-place. Comme le suppose, M. Adelin Vermer, « en apprenant la condamnation, Zigueld avait dû se signer et implorer le Ciel pour l'ingrate ».

2) En 1839 le curé Collès demande des prières et des aumônes pour les sinistrés d'Italie, qui, à Pontremoli, ont tout perdu dans un tremblement de terre qui a tout détruit.

3) Vers 1864, un homme de Rulles est fauché sur la voie de la grand-ligne et tué sur le coup ; comme il est réputé blasphémateur, il n'aura pas de funérailles religieuses, malgré les démarches faites à l'Evêché par le curé Hizette pour les obtenir. Celui-ci ira cependant en privé au cimetière, nonobstant cette mesure⁸³.

4) En 1864 encore, nous relevons dans le registre des baptêmes cette remarque du curé Hizette : « 1864, année sèche et abondante en grains et pommes de terre, fourrage rare par suite de nombreuses gelées ; le vent est à l'irrégulation et à l'insubordination. Presque plus de respect pour l'autorité, surtout religieuse. »

5) En 1870 en Gaume on se ressent du voisinage des combats de frontière entre la France et la Prusse. Les troupes belges gardant : les frontières doivent être ravitaillées. De Rulles partent fréquemment des charges de denrées alimentaires_ M. Prignon, négociant, ayant des attelages, conduit les camions chargés aux troupes. Un jour, encerclé par les troupes combattantes, il promet en désespoir de cause d'élever un calvaire s'il échappe. Sain et sauf, il tiendra sa promesse après son retour. C'est ainsi qu'on voit toujours en place au coin du jardin Foret, sur le sentier du cimetière un vieux Christ en bois, qui sera bientôt « centenaire ».

6) En 1879, année de la « loi de malheur » dur calvaire pour le curé Hizette. Scènes déplacées, même à l'église, qui bouleversèrent profondément la plupart des familles indignées de la conduite sacrilège d'individus pervers, dont les noms sont loin d'être tombés dans l'oubli.

7) *Les deux grandes guerres*. Le récit dans le *Liber mémorialiste*, d'une part par le curé Lemaire et d'autre part par le curé Conrotte, nous fait revivre ces années d'angoisse à Rulles, tant par la dure épreuve subie en 1914 par les hommes de tout âge renfermés dans l'église menacée d'incendie et plus tard envoyés à la déportation, et par la population lors de l'incendie de tout le quartier « Bout du Bois », que par l'emprisonnement dans les Stalags et Offlags des nombreux Chasseurs ardennais en Allemagne, les combats de la Libération quand brûlaient de nouveau deux quartiers devant l'église et les prouesses héroïques des maquisards dont un, Ernest Bodlet, expia pour les autres par un véritable martyr, lors des exécutions sommaires à Arlon. Heureusement il n'y eut pas d'autres victimes et tous nos paroissiens échappèrent à la mort aussi bien en 1914 qu'en 1940 et

⁸² Le poison contenu dans le fond du pot de bière était de la noix vomique.

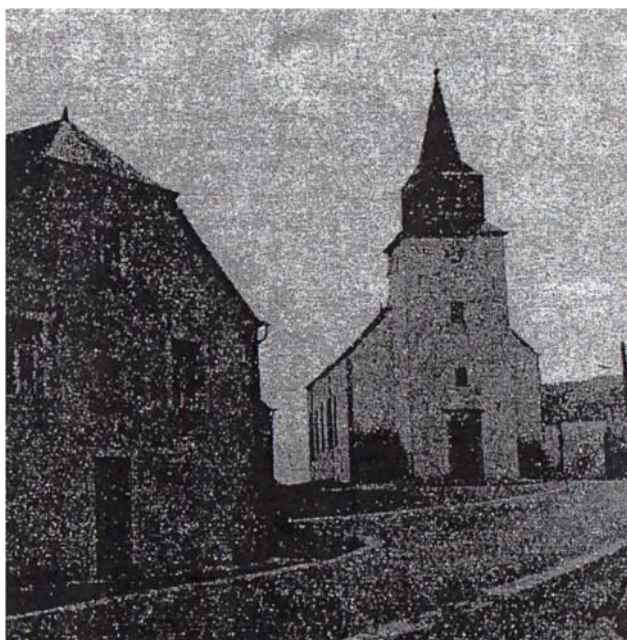
⁸³ Extraits du registre des décès, où le curé Hizette explique son cas de conscience.

tous nos prisonniers revinrent, sinon tous en bonne santé, du moins vivants. Miracle, cria-t-on, dû à la protection visible de N.-D. du Mont-Carmel, qu'on est loin d'oublier à Rulles. Un chasseur ardennais, Pierre Coller d'Athus, tombé en héros, en 1940, a son mémorial sur le pont.

A la Libération de septembre 1944, comme le pont sur la Rulles avait sauté au contre-bas du village, bien des immeubles subirent des dégâts sérieux, spécialement l'église dont les vitraux, côté Est, volèrent en éclat, dont la toiture et la voûte durent être complètement renouvelées.

Œuvres de jeunesse

L'ancienne école des garçons, désaffectée en 1889, qui fut la demeure de Paul-Louis Colback, vétérinaire à Saint-Hubert, devint bientôt le logement des œuvres paroissiales et le curé Sosson y établit la dramatique Saint-Louis, qui comme telle se maintint pendant septante ans, ayant changé de nom, lors de l'agrandissement de la salle en 1950, et qui s'appelle depuis « Cercle Saint-Maximin ». La dramatique des jeunes gens et aussi celle des jeunes filles sous la direction de nos dévouées religieuses y donnèrent sans relâche de belles représentations.



Place de l'église à Rulles. L'église St-Maximin édiflée en 1819 après la démolition de l'ancienne église du cimetière, qui datait d'avant 1570. A l'avant-plan la partie la plus ancienne du cercle St-Louis, qui après agrandissement en 1950, devint le cercle St-Maximin, auquel s'est ajouté en 1966 la maison des jeunes. C'était l'ancienne école des garçons qui devint la propriété de M. Paul-Louis Colback et fut achetée en 1894 par M. l'abbé Sosson pour en faire un patronage.

Et en même temps, depuis 1948, le cinéma s'est installé à son tour dans cette belle salle bien appropriée aux exigences de nos temps modernes

Dans les dépendances de cet immeuble la laiterie Socolait de Virton installa une filiale locale pendant trente ans. Le local appartient aux œuvres paroissiales, A.S.B.L. du doyenné d'Etalle. Il est bon qu'on sache que M. le curé H.-J. Lemaire avait racheté tout le complexe avec un jardin et le laissa à ladite A.S.B.L. demandant 10 000 francs, et qu'on célèbre pour le repos de son âme une Messe Haute annuellement pendant 30 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1959.

Comme partout après la guerre de 1914, la jeunesse de Rulles eut son terrain de football et la société eut sa célébrité ; dans la suite elle fusionna avec celle de Marbehan, qui subsiste toujours, en seconde division provinciale, tandis que celle de Rulles devint le basket-ball, remportant de nos jours de beaux succès en provinciale et en nationale.

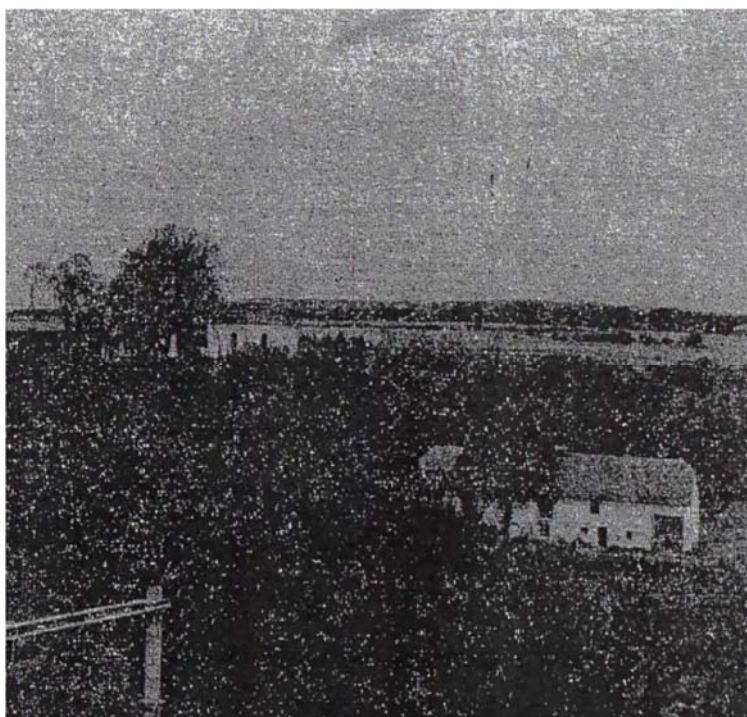
L'association des Ménagères rurales est aussi remarquablement vivante à Rulles.

Un patro de jeunes, un moment prospère, serait en voie de remise en marche.

Enfin la « maison des jeunes » a été édiflée en 1966, après l'achat par l'A.S.B.L. des œuvres paroissiales d'un vieil immeuble contigu au patronage Saint-Maximin et aménagé en conséquence.

Les moulins de Rulles

Là où se trouve la scierie Pol Collet-Wauthier étaient le moulin de Rulles et le four banal, « à la disposition de quiconque loin à la ronde ». Mais il y a aussi le « petit moulin », qui appartient finalement au propriétaire du grand moulin. Le premier est le plus ancien, mais suivant les archives de Rulles, comme nous l'avons vu plus haut à diverses reprises le « petit moulin » existait déjà au milieu du XVII^e siècle. En tant que moulin toute activité a cessé ou à peu près. Cependant l'ancienne scierie Collet modernisée fonctionne toujours à plein rendement⁸⁴.



Le « Petit moulin » de Rulles. Sans remonter aussi haut le cours de l'histoire que " le grand moulin", four banal et scierie Collet, propriété jadis du prévôt d'Etalle (cfr. nos arch.), il existait déjà au début du XVIII^e siècle. Les Gustin et Schmit l'occupèrent de père en fils pendant des générations. A gauche la chapelle N.-D. et le cimetière, à l'arrière-plan à droite « Chaumont » dit « La vieille église » (épais massif d'épines).

⁸⁴ Nous aimerions à parler aussi de deux industries qui ont disparu, l'exploitation de fours à chaux entre Marbehan et Rulles et de celle de l'ardoisière de la Mandebrass. Nous y renonçons faute de documentation sérieuse.

Des célébrités à Rulles

On pourrait relever des noms, cités au cours de notre ouvrage, de personnalités qui se distinguèrent au cours des temps, mais nous ne parlerons que des personnages qu'ont connus nos générations. On a souvent dit que « Rulles était un monde d'intellectuels » ; il le doit aux titulaires de l'enseignement, instituteurs et institutrices capables et dévoués, qui pendant au moins 150 ans se sont succédés, sans discontinuer et dont nous avons cité les noms (voir ci-dessus au mot « enseignement »), parmi lesquels se distinguèrent les Antoine-Dropsy, dont les trois frères épousèrent les trois sœurs et les Foret de père en fils. Ces deux anciennes familles de Rulles laissant une vraie pléiade d'enfants voués à l'enseignement ou au sacerdoce. On relève comme personnalités formées par leurs soins le chanoine Albert Antoine, qui, nommé professeur à Floreffe devint inspecteur de l'enseignement des humanités ; son cousin Georges Antoine, dit le Parisien, qui était le directeur de la Messagerie Hachette (un des fondateurs du cercle catholique Saint-Louis) ; Jean Colback, le conseiller juridique des usines Lambiotte en France ; Maurice Grévisse, l'érudite correspondant de *La Libre Belgique*, sous



50^e anniversaire des « Combats de Rossignol », août 1914. Le général Massu fleurit le monument des Français, au cimetière de Rulles, accompagné de nombreux officiers et de hautes autorités préfectorales, en présence du bourgmestre de Rulles-Marbehan, M. Em. Lemaire, du curé, l'abbé F. Doucet, de M. Didier, instituteur et président des anciens combattants de Rulles, des religieuses de la paroisse, Sœurs Marie-Xavier et Fr.-Angéline, accompagnées des écoliers et d'une foule sympathisante et recueillie. Rulles n'a pas de monument « aux morts pour la patrie », car tous les combattants des deux guerres mondiales, revinrent sains et saufs dans leur foyer. Une victime de la résistance a cependant son monument au cimetière, Ernest Bodlet, et sur le nouveau pont de la Rulles, l'administration communale et les anciens combattants ont placé une plaque commémorative en mémoire de l'acte héroïque d'un ancien chasseur ardennais, tombé au début de la guerre 1940, en défendant le pont, P. Coller d'Athus.

Rubrique « propos sur la langue française », auteur du *Bon usage* (la « meilleure grammaire française », au témoignage d'André Gide) et qui reçut en 1961 le « Prix Vaugelas » du « Club de la grammaire », à Genève ; J. Bodeux, directeur diocésain de la fédération des instituteurs chrétiens et fondateur de l'« école supérieure de pédagogie » ayant son siège à Libramont⁸⁵. Le consciencieux chef d'école Charles Didier a aussi à son actif

⁸⁵ Quitte à blesser la modestie de ces deux personnages, nous tenons à relever que M. Jules Foret a fait à maintes reprises la réflexion que ses deux plus brillants écoliers avaient été Maurice Grévisse et Joseph Bodeux. Pourquoi taire aussi que M. Charles Didier a eu l'honneur d'assister au couronnement au séminaire de Bastogne, en présence de Monseigneur Charue en 1957, d'André Gofflot, sorti de rhéto premier de classe, après l'avoir été dans toutes ses classes d'humanité

la formation d'une élite, qui se distingue de nos jours dans diverses administrations publiques ou privées, dans l'enseignement ou le ministère paroissial, certains d'entre eux ayant brillé dans les études universitaires et se préparant à de hautes destinées.



La Reine Fabiola accueillit très sympathiquement les « ménagères rurales » de l'arrondissement de Virton en 1960. Nous voyons ici, le curé de Rulles, présentant ses hommages respectueux, au nom d'un groupe imposant du C.M.R. de sa paroisse, à S.M., l'informant que la personne qu'il va lui présenter a l'honneur d'être la mère d'un filleul du Roi, le petit Baudouin Colback. Une salle des réunions du C.M.R. porte le nom de « Salle Fabiola », dans le complexe du cercle Saint-Maximin, avec l'autorisation de la Cour de Bruxelles. (La scène ci-dessus avait comme cadre les « Serres Royales de Laeken, selon une photo-surprise due à M. Je chanoine Stébel de Virton, directeur provincial des C.M.R.)

L'étymologie de « Rulles »

Les uns prétendent que ce nom vient de rivus, au confluent de deux eaux, la Rulles et la Mandebras : ce n'est guère probant ; d'autres du mot rus, la campagne, par rapport à villa romaine (Villers-sur-Semois) : rien ne le prouve ; les autres enfin du mot ruhr, rivière charriant du fer (rouille) comme la Ruhr en Germanie : de fait la vallée de la Rulles ferrugineuse fut célèbre par ses forges.

Le prénom « les Hoguets, ou Hogais », donné aux habitants de la région de la vallée depuis Habay, jusqu'à Rossignol signifierait aux dires du compétent Marcel Bourguignon dans une étude parue dans les cahiers de l'Académie luxembourgeoise, n° 4, p. 73, « gens au parler rocailleux et bégayant ». Cependant le langage des personnes du beau-sexe, à notre avis est chantant et harmonieux (dû, disent les malins, au langage châtié des sœurs enseignantes). Ne faudrait-il pas chercher plutôt la signification de cette dénomination, au fait que cette région longtemps sidérurgique est située entre la Gaume proprement dite et l'Ardenne ? Race intermédiaire, dans un habitat qui lui est propre⁸⁶.

latine, comme il assista en 1963 au couronnement dans les mêmes conditions d'André Cornet, en moderne, à Virton au Collège Saint-Joseph.

⁸⁶) Nous tenons à remercier tout spécialement pour leur précieux concours lors de notre travail MM. Léon Gillet, cimentier à Rulles, qui nous a convoyé bénévolement aux divers dépôts d'archives à Arlon, Trèves, Luxembourg et Metz à plusieurs reprises et Jeany Mergeai, receveur régional, aussi de Rulles, qui nous a permis d'illustrer ces pages en nous procurant les nombreuses photos qui sont insérées dans ce volume.

Deuxième appendice - L'abbé Nicolas-Joseph Lenoir, historien de la Gaume



Comme le travail que nous venons de livrer à la publicité n'aurait pu voir le jour si nous n'avions pas été en possession des ouvrages publiés voilà 60 ans par ce grand remueur d'archives, il nous a paru intéressant et séant de faire sortir de l'oubli cet humble curé de campagne, qui a marqué son époque par son érudition et sa droiture de pasteur d'âmes ; nous avons consulté pas mal de témoins de sa vie active depuis plusieurs années déjà, et dont certains ne sont plus de ce monde⁸⁷, ce qui nous a permis de donner une biographie assez complète de cet homme de valeur ; ensuite grâce à l'analyse de ses ouvrages, nous donnons un aperçu de la riche documentation qu'il a versée au patrimoine de l'archéologie, qui en reste toujours sur sa faim et que l'on doit sans cesse alimenter.

⁸⁷ Nous ont été particulièrement précieux les renseignements sur sa carrière sacerdotale de Monseigneur Jos. Theissen, doyen du chapitre diocésain de Namur, de MM. l'abbé Jas. Hubert, ancien curé de Rossignol, l'abbé El. Laguerre, Gabriel Bechet, trésorier de Fabrique d'Habay-la-Vieille, qui à des points de vue différents ont retiré d'appréciables avantages du bien-faisant commerce né de leurs assidues relations avec ce prêtre de valeur, qu'ils n'ont pu oublier de sitôt. Remercions aussi, pour supplément d'informations, MM. les curés Nicolas Firmin, curé de Bellefontaine, René Petgès d'Habay-la-Vieille, Georges Laurent curé de Gérouville et MM. Alfred Bertrang, Léon Jacob de Saint-Léger, instituteur de Lamorménil, retraité à Rossignol.

1^{ère} Partie – Bibliographie – L'état civil, l'étudiant, l'homme, le prêtre.

*L'état civil*⁸⁸

Nicolas-Joseph Lenoir est né à Bellefontaine (Etalle), le 1er juillet 1850, fils de Maximilien, préposé aux douanes et de Marie-Adélaïde Lamotte, domiciliés à Bellefontaine, sur leur propre bien. Il fut baptisé le lendemain par M. l'abbé Hizette, curé de la paroisse. Il eut pour parrain Nicolas-Joseph Lenoir, vicaire de Vieux-Virton et pour marraine Marie-Barbe Dodeigne. Il avait une sœur, Hubertine, née à Mortehan en 1844, et un frère Jean-Baptiste, né en 1848 aussi à Mortehan. Son père était né à Grandcourt (Ruelle) en 1813. Sa mère était née à Pussemange en 1823. Ces différents domiciles le long des frontières trouvent leur raison d'être dans la profession de père Lenoir, qui était douanier. S'il a eu le malheur de perdre son père, alors qu'il était encore en bas âge (Nicolas-Joseph Lenoir n'avait alors que 2 ans et demi), il eut par contre le bonheur de garder sa mère, veuve à trente ans, pendant toute sa carrière sacerdotale et ce sera celle qui lui fermera les yeux à son décès, à 61 ans, dans son presbytère d'Habay-la-Neuve: Il n'a probablement pas connu ses frère et sœur, tous deux plus âgés que lui, car ceux qui ont été mêlés intimement à son existence, prétendent qu'il était fils unique. Comme on peut déjà s'en rendre compte, les épreuves ne lui seront pas épargnées au cours de sa vie, et cela dès le tout jeune âge, comme non plus dans ses tout derniers moments⁸⁹.

L'étudiant

De diverses notes sur son compte, datant de ses études au Grand Séminaire de Namur, vers 1873, il était considéré par ses maîtres comme un élève courageux, quoique de faible santé. D'un esprit vif, il était bon, sincère, ardent et doué. Il avait une belle voix, bien que menue et lisait excellemment⁹⁰.

L'homme

Petit de taille, corpulent, doux de caractère, plutôt timide, très charitable, travailleur infatigable ; au demeurant homme de bureau, aimant cependant la pêche en guise de distraction, blagueur, conteur d'histoires gaies : le vrai type du gaumais ; handicapé malheureusement dans son activité par une maladie de cœur, qui l'emportera prématurément, à 61 ans.

Le prêtre et le pasteur

Il fut ordonné prêtre à Namur, le 29 août 1875, vicaire à Saint-Léger du 1^{er} octobre 1875 au 1^{er} décembre 1877, sous le pastorat de M. l'abbé Poncelet, curé de Willancourt, du 1^{er} décembre 1877 au 1^{er} octobre 1885, nommé curé de Gérouville par Monseigneur Belin, le 21 septembre 1885, paroisse qu'il administra jusqu'au 1^{er} avril 1896, n'arrivant cependant à Habay-la-Neuve que le 20 avril, assurant encore le ministère à Gérouville

⁸⁸ Extraits des registres communaux et paroissiaux de Bellefontaine.

⁸⁹ Selon les dires d'un témoin, M. l'abbé Laguerre, vicaire en ce temps-là dans la paroisse toute proche de Habay-la-Neuve, « la vraie cause de la mort foudroyante de M. l'abbé Lenoir aurait été, en ordre principal, la lecture inopportune d'une lettre anonyme indélicate, lecture faite sans ménagement en sa présence, alors qu'il était souffrant, par une personne sans cœur de son en tourage ».

⁹⁰ Notice de M. le chanoine Lanotte. Nous ignorons l'établissement où il fit ses études d'humanités, mais un vétéran du clergé, M. l'abbé Prospère Valet, décédé depuis, en retraite à Sainte-Marie-sur-Semois, suppose qu'il aurait pu faire ses études à l'athénée de Virton, avec son ami et cousin, du même âge que lui, M. l'abbé Michel, qui devint dans la suite inspecteur diocésain.

à la demande de son successeur. Son installation eut lieu à Habay le 28 avril, présidée par M. le doyen Legrand d'Etalle.

Quelqu'un qui l'a très bien connu il y a 60 ans, Monseigneur Theissen, ancien doyen de Bouillon, nous écrivait, il y a une dizaine d'années⁹¹ : « Il est vrai que je l'ai connu et fort fréquenté. Prêtre très zélé pour sa paroisse, très distingué dans ses manières et relations. Il était avant tout un curé très assidu à l'accomplissement de ses devoirs pastoraux, d'un accueil aimable pour tous ses paroissiens qu'il visitait souvent et les attirait à l'église par une prédication soignée et par des offices pieusement organisés. Il ne négligeait pas pour autant l'entretien et la décoration du sanctuaire ... On peut affirmer que c'était un curé modèle sous tout rapport, qui fit grand bien aux paroisses qu'il administra successivement. » Les graves problèmes de l'heure, comme nous allons bientôt le voir, le trouveront vigilant également, particulièrement au temps de la « loi de malheur » et des persécutions fomentées par le sectarisme anti-religieux. A ce grand scrupule qu'il avait du souci de l'accomplissement de ses devoirs d'état, s'ajoutait, ce qui ne gêne rien, l'amour de l'ordre en toute chose : et quand Monseigneur Heylen publia en 1904 dans les *Decreta et monita*, l'art. XI imposant à tous les curés l'obligation d'avoir un *Liber memorialis*, ou registre des faits paroissiaux intéressants, non seulement il s'y conforma aussitôt, mais il jugea utile pour ses confrères de publier à la librairie de l'Ami de l'Ordre, en 1905, un *Liber memorialis* type, méthode simple et pratique que plusieurs curés utiliseront volontiers dans la suite pour leurs travaux en la matière.

Ses occupations pastorales

1) A *Willancourt, 1877-1885*⁹². Tout jeune venant de Saint-Léger, où il avait été vicaire pendant seulement deux ans, il eut à batailler vigoureusement à Willancourt, au service de la Foi et de l'enseignement chrétien, menacés chez nous en ces années de la « guerre scolaire », par le triomphe momentané du Libéralisme doctrinaire, surtout en Gaume, patrie de Bouvier (Rouvroy). Si les archives paroissiales sont muettes concernant ses activités dans cette paroisse, nous avons appris d'un témoin de ces temps lointains, M. Joseph-Remy Pierre, nonagénaire⁹³, que M. l'abbé Lenoir avait, entre autres choses, fait ériger quatre calvaires à divers endroits de la paroisse⁹⁴ ; qu'étant très combatif il, s'était fait des ennemis, à la suite de ses prédications et sa ténacité à défendre les écoles catholiques et qu'il était parvenu à faire construire une école libre⁹⁵. La lutte avait été âpre et voilà qu'il quittait la paroisse pour une autre plus importante, l'année qui suivait la grande victoire du parti catholique. Mais à Gérouville le repos était loin de lui être assuré.

2) *Gérouville (1885-1896)*. Malheureusement ici aussi les archives paroissiales sont muettes sur son ministère. Notons cependant en passant que dès son arrivée les registres paroissiaux, qui avant lui étaient inexistantes,

⁹¹ Monseigneur Jos. Theissen le connut surtout à Habay même, où de son jeune temps, il venait se reposer comme en famille, chez ses cousins les Lamour.

⁹² Il succédait à Willancourt à M. l'abbé Dupont qui avait été curé auparavant à .Gérouville. L'abbé Dupont était mort noyé accidentellement au bief du moulin de Gennevaux, section de Willancourt ; déjà sa sœur avait eu le même sort peu de temps avant dans une rivière.

⁹³ Cet homme qui avait encore très bonne mémoire racontait que la division entre citoyens dans le patelin était tellement vive que l'unique berger préposé à la garde des moutons n'eut plus bientôt que la moitié du troupeau sous sa surveillance, l'autre moitié étant confiée à un nouveau berger rival par ses opinions

⁹⁴ C'était de grands crucifix en fonte, payés par une famille.

⁹⁵ Notre informateur, ancien garde champêtre, laissait deviner que ses préférences allaient au prédécesseur, M. l'abbé Dupont et .au successeur, M. l'abbé Veraegen, « hommes pacifiques », plus tard Doyen de Durbuy.

sont bien tenus, de même que les registres de Fabrique d'Eglise⁹⁶. « Monsieur l'abbé Lenoir avait sa mère avec lui. C'était un bon prêtre, excellent prédicateur, un peu timide. Il eut beaucoup à souffrir à Gérouville. Il a passé la plus mauvaise période de lutte, qui ait jamais sévi au point de vue politique en ce village (y compris Limes) : ce n'est pas peu dire⁹⁷. Une école catholique, fondée par son prédécesseur, M. l'abbé Outer, ancien professeur au Séminaire de Bastogne, avec l'aide de M^{me} Guichard, de M^{me} Ducpétiaux Edouard et de M. Valentin Briavoine, avait fermé ses portes, je ne sais pour quelle raison ; peut-être n'était-elle plus nécessaire⁹⁸. Le bâtiment était cependant toujours là, et M. l'abbé Lenoir a eu des difficultés avec M. l'abbé Outer, alors curé de Fratin, et avec un ou deux chanoines au sujet de ce bâtiment⁹⁹. Un échange de lettres datées de 1890 entre les intéressés montre en tout cas le bien-fondé des réclamations Lenoir. L'abbé Lenoir, poursuit M. l'abbé Laurent, quitte Gérouville le 1^{er} avril 1896 (en réalité il ne quitta que le 20 avril, cfr. supra). La maison de l'école libre sera vendue. Mais le successeur, l'abbé Louis Tillière, ancien curé d'Houdemont, rouvra de nouvelles écoles en octobre 1896, et obtiendra, grâce à la ténacité de son prédécesseur et à l'intervention de l'évêché, réparation du préjudice causé antérieurement. Monsieur l'abbé avait laissé tomber l'école vraisemblablement parce que le personnel enseignant était entièrement pratiquant à ce moment dans les écoles communales de Gérouville. Mais dans les dernières années de son pastorat, le personnel commença à être remplacé, alors les difficultés devinrent de plus en plus grandes et il souffrit beaucoup de ce chef... On alla jusqu'à arracher une fenêtre du presbytère avec un croc. C'est également à cette époque que le curé de Limes, section de Gérouville, au moment des élections, fut jeté dans une porcherie. Et l'hostilité se manifestait en ces années-là non plus seulement par les nombreuses familles libérales, mais aussi par l'école. Voilà l'explication de la nécessité pour M. l'abbé Tillière d'ouvrir une nouvelle école catholique dans de nouveaux locaux.

3) *Habay-la-Vieille (1896-1911)*. Dans un petit manuscrit de la main même de N.-J. Lenoir, *Mon pastorat a Habay*, qui est conservé aux archives de la paroisse, il raconte par le menu les faits marquants de son ministère, mais seulement jusqu'en l'an 1901. Résumons.

A son arrivée dans cette paroisse c'était le désordre et le chaos dans tous les domaines « Et, dit-il, après ces constatations, j'entrepris la tâche ardue qui m'incombait », et il fit si bien qu'après cinq ans de patience et

⁹⁶ Egalement à Willancourt déjà ; le « Mernorialis », commencé par son successeur, M. Veraegen.

⁹⁷ Notice de M. l'abbé Laurent, ancien curé de Gérouville

⁹⁸ Il croit que les instituteurs communaux étant catholiques, l'école libre cessa.

⁹⁹ Extrait d'une lettre du 5 août 1890 adressée par M. l'abbé Outer à M. le chanoine Lesquoy de Virton, qui deviendra doyen de Marche dans la suite : « J'ai reçu ces jours derniers une carte de M. le chanoine Henry, dans laquelle il m'annonce qu'il a par donation entre vifs donné les deux tiers de la maison d'école de Gérouville pour le collège Saint-Joseph. Comme j'ai l'intention de faire la même chose pour l'autre tiers qui m'appartient, il me dit de m'adresser à vous pendant les vacances pour passer l'acte devant M. Fontaine. » Copie d'une lettre de M. Lenoir, adressée aussi à M. le chanoine Lesquoy : « Mon cher ami, M. le chanoine Henry vient de m'aviser : a) qu'il vous a transmis par donation entre vifs, les 2/3 de la maison de Gérouville; b) qu'il a invité M. l'abbé Outer de faire de même pour l'autre 1/3; c) qu'il emploiera désormais le revenu net de cet immeuble à son entretien personnel. Je me garderai bien de contrarier le cher malade. A vous je parlerai franchement. Je n'ai rien à voir aux deux premiers points. La fondation de Gérouville ne peut subsister que moyennant un acte légal. Les prête-noms furent primitivement MM. Fosty (doyen de Virton), Henry (chanoine) et Outer de Virton (curé de Fratin), qu'ils soient remplacés par tel ou tel, il importe peu, pourvu que l'intention des bienfaiteurs soit respectée. Or les bienfaiteurs dont je possède toutes les lettres aux archives paroissiales, disent clairement que c'est la paroisse de Gérouville qui doit profiter de leurs libéralités. Ils ont fourni tous les fonds pour l'acquisition et l'aménagement de l'immeuble, comme aussi pour tous les meubles classiques et autres qui le garnissaient. Jugez donc vous-même ce qu'il faut penser en conscience de l'emploi du revenu ... Comme curé chargé des intérêts spirituels et temporels de ma paroisse, je ne pouvais garder le silence. En attendant votre avis je vous prie, mon cher ami, d'agréer l'expression de mes sentiments bien affectueux. (S ..) Lenoir. »

d'opiniâtreté, la situation était avantageusement toute retournée dans les différents secteurs de la vie paroissiale. Jugez de l'effort qu'il dut employer dès le début : « La paroisse entière me fit un chaleureux accueil, à mon arrivée, cependant je constatai qu'elle était divisée en deux camps bien tranchés, les uns manifestaient religieusement, les autres officiellement. Comme le presbytère était inhabitable, et de fait inhabité depuis l'assassinat de la servante du curé Vivinus (ce brave homme avait été tellement impressionné lors de ce tragique événement qu'il n'avait plus eu le courage de rentrer dans sa maison, et s'était installé dans un autre immeuble de Habay ; on ignore toujours qui avait été l'assassin et le motif de ce meurtre). L'administration m'avait casé dans un demi logement étroit, infect... jusqu'au 1^{er} mai 1898 ... » Ce serait intéressant de rapporter par le menu des faits de son pastorat à Habay, mais il faudrait un volume. Soulignons cependant que comme à Willancourt et Gérouville la question scolaire retint toute son attention : il fit construire, grâce à l'appui financier du généreux vicomte de Curel¹⁰⁰ deux bâtiments pour écoles libres. « La question d'une nouvelle église n'était pas encore posée lors de son séjour dans la paroisse, mais il s'intéressa vivement à la réparation et à la décoration de l'ancienne, qui était remarquable par son mobilier Renaissance baroque, sorti des ateliers de l'abbaye d'Orval dirigée par le P. Scholtus, où travaillait alors son père, célèbre ébéniste bastognard¹⁰¹ ». Il dut remettre de l'ordre en tout : sacristie, les deux chapelles votives, « Sainte-Odile », la « Salette » d'une part, « Saint-Hubert » et « N.-D. de Luxembourg » d'autre part ; registres paroissiaux en souffrance depuis de nombreuses années, de même que la comptabilité de diverses œuvres pies ; comptabilité paroissiale mal tenue ; même désordre dans le dossier des fondations d'anniversaires ; malgré le souci qu'il eut à remettre tout cela en ordre, il s'occupait d'œuvres sociales : il établit une mutualité de retraite ; de la bonne presse, de bibliothèque paroissiale, qu'il créa aidé en tout cela par M. le vicomte.

L'année 1901 se signale par la mission, où il est heureux de constater de nombreux retours, et par la confirmation par Monseigneur Heylen « manifestation splendide ». Il avait déjà eu deux ans plus tôt la joie de voir la très ancienne majorité libérale communale renversée au profit des catholiques. On est étonné de voir la capacité de travail extraordinaire de ce curé, quand on sait que le reste de ses loisirs seront consacrés à la publication d'ouvrages importants dont nous allons parler. Rien d'étonnant qu'usé avant l'âge il se sentit vers l'âge de 60 ans obligé de se retirer¹⁰². Il ne sut cependant s'y résoudre et continua son ministère à Habay où il mourut subitement à midi, le 4 juillet 1911, âgé de 61 ans. « Il fit grand bien à la paroisse d'Habay, où il est inhumé et où sa mémoire est restée en vénération¹⁰³ ». « La grande affluence à son enterrement montre combien ce prêtre savant et studieux était aimé et estimé.¹⁰⁴ » Et pour résumer le tout, nous nous permettons de rapporter le texte de son « souvenir mortuaire » : « C'était un prêtre bon et bienveillant, dont on recherchait

¹⁰⁰ Châtelain de la Trapperie, qui voulut faire construire une nouvelle église à Habay-la-Vieille de ses derniers, mais un peu plus haut vers le cimetière. L'administration communale refusa ... l'occasion ne se représentera plus, et les largesses du vicomte profiteront aux RR. PP. Jésuites d'Arlon qui y construiront l'église et le couvent Saint-François-Xavier, où l'on voit le portrait du grand bienfaiteur.

¹⁰¹ Notice de Monseigneur Theissen. Concernant le passé d'Habay, Lenoir, *Histoire de Villers-sur-Semois*, p. 60 et ss., cette localité remonterait à l'occupation romaine. On ne sait la date de la première église Saint-Etienne, mais existait sûrement en 1570, fut reconstruite et agrandie en 1678 (p. 70), la chapelle Sainte-Odile, bâtie en 1699, démolie en 1880, reconstruite un peu plus loin sous le vocable « Sainte-Odile et N.D. de la Salette ». La chapelle Saint-Hubert, contemporaine de « Sainte-Odile » fut reconstruite en 1835. Il y avait aussi une chapelle au château de la Trapperie bâti en 1731 par Servais-François de Baillet ; elle était desservie par un chapelain.

¹⁰² Notice de Monseigneur Theissen et informations que nous a données M. l'abbé Prosper Valet, son ami. Sa retraite avait été méthodiquement préparée à Gouy-les-Piétons, sur les conseils de son grand ami et cousin, M. l'inspecteur Michel, et de M. le curé Poncelet de Saint-Remy.

¹⁰³ Notice de Monseigneur Theissen

¹⁰⁴ Copie biographique dans les annales archéologiques du Luxembourg, t. XXVI. Pour copie conforme. (S.) Alfr. Bertrang

les conseils. Sa vie a été toute de travail et un sujet d'édification pour ses paroissiens et ses frères dans le sacerdoce. »

II^e Partie – Le curé historien

Histoire de Gérardville, Limes et La Soye (Forges)

Quatre ans après son arrivée à Gérardville, il publiait en 1890 dans les « Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg », dont il était membre correspondant, une monographie de la commune de Gérardville. « Travail aride et décousu », écrira-t-il lui-même, 15 ans plus tard, qui avait comme but de grouper, au petit bonheur, les documents historiques fidèlement extraits des archives locales ou des dépôts publics. Les sources y sont toujours indiquées. Laissant de côté le rôle de « chercheur », il a coordonné ces documents et reconstitué d'un style suivi, l'histoire de cet important village et de ses alentours. Ce petit livre a paru, en 1899, dans le *Bulletin de la Société Royale de Géographie*, et en tiré-à-part à Bruxelles à la Société Générale d'Imprimerie, avec carte. Et voici l'appréciation qu'en ont donné les *Archives Belges*, revue dirigée par l'éminent historien Godefroid Kurth : « Travail bien documenté. L'intérêt de cette histoire communale consiste en que Gérardville est une « Villa Neuve », fondée de toute pièce et d'un commun accord par le comte de Chiny et par l'abbé d'Orval, en 1258. » Le 19 juin 1899, le Révérend Père Hippolyte Goffinet, dont nous avons parlé plus haut, écrivait à son tour à l'auteur : « Votre notice sur Gérardville doit avoir un très grand mérite, car, après l'avoir lu en manuscrit, je l'ai cependant relue toute entière, sans rien passer, avec plaisir, avec attrait ... N'en restez pas là, Habay est aussi entouré d'anciens débris ; rendez-leur aussi une espèce de vie. Ce sera une bonne œuvre. Faire aimer sa patrie, son clocher, c'est presque donner une leçon de catéchisme ... » Aussi l'auteur encouragé ne s'en tint pas là et remit de nouveau ce premier ouvrage sur le métier, et en 1905, alors qu'il était déjà à Habay depuis 9 ans, publia-t-il une 3^e édition de l'*Histoire de Gérardville*, plus détaillée et ornée de cinq gravures, chez Victor Delvaux, à Namur ; ouvrage de 120 pages. « C'est, écrivait dans *L'Avenir du Luxembourg*, en 1906, l'abbé Louis Tillière, avec une réelle dextérité que l'auteur appuyé sur des documents authentiques sortis de la poussière et de l'oubli et habilement coordonnés, conduit son lecteur par les multiples vicissitudes que Gérardville a connues. Il est un maître habile pour redire avec talent la chanson des souvenirs et donner vie aux vieilles archives. » Et de souhaiter qu'il ait des imitateurs ...

Dans cette *Histoire de Gérardville*, Lenoir traite d'abord des origines du village, qu'il lie à l'histoire de la fondation d'Orval, par les moines de Calabre, en 1070, du temps de la princesse Mathilde et du comte Arnould II de Chiny. En 1258, grâce à une charte, Gérardville sera créé de toutes pièces nouveau village. La même année l'archevêque de Trèves accordait l'érection de la paroisse avec église indépendante et Rome ratifiait en 1260. Lenoir nous fait voir les événements principaux que l'histoire a consignés dans la vie communale, les propriétés, les franchises, les marchés, etc. Puis la vie paroissiale aux diverses époques. Il traite aussi des dépendances de Gérardville : la seigneurie de Luz et son église, leur disparition lors des invasions, de même que celle de nombreux villages (famine vers le milieu du XVI^e siècle) ; il parle longuement des forges de La Soye et de sa chapelle et seigneurie, de leur suppression. Un long chapitre est consacré à Limes, seigneurie dépendant du comte de Chiny, le hameau étant desservi par les religieux de l'église de Jamoigne et indirectement par l'abbaye d'Orval ; pratiquement les habitants étaient paroissiens de Gérardville ; destruction de Limes en 1636 (invasion des Croates et peste), en 1709 Limes séparé de Jamoigne devint paroisse indépendante.

Histoire de Villers-sur-Semois et de ses dépendances

En 1906, il publia cet important ouvrage de 126 pages, orné de cinq gravures, également chez V. Delvaux de Namur. Avant la parution du livre, il s'était permis d'envoyer le manuscrit à G. Kurth en 1905 ; celui-ci, critique

averti, lui fait quelques recommandations ; à lire en effet ses premiers ouvrages on est quelque peu déçu de constater qu'il ne cite pas suffisamment ses sources et que, quand il le fait, il l'insère dans le texte, ce qui alourdit pas mal la narration et le style. Godefroid Kurth ne craint pas de relever la chose ... Aussi dans l'avant-propos de son nouvel ouvrage, il reconnaît l'importance de ces citations et l'utilité de les porter hors texte, et la lecture de ses ouvrages subséquents va-t-elle profiter de ces précieux expédients qu'exige la critique moderne. « J'attends avec impatience, lui écrivait donc Kurth, votre Histoire de Villers. Il y a peu de paroisses si intéressantes dans le Luxembourg, et le sujet pose certains problèmes, dont la solution m'intéresserait vivement. » Il y traite des origines depuis la « Villa Romana » jusqu'au début du XX^e siècle. Il parle de tout : des dîmes, du patronage¹⁰⁵, des franchises, des visites canoniques, de la succession des pasteurs, des biens de cure, des nombreux démêlés des pasteurs avec leurs paroissiens, avec leurs annexes, spécialement au sujet « de prétendus droits » de la paroisse de Rulles à l'hégémonie. Il traite longuement des sept dépendances de Villers, des forges de la Trapperie, du château de Bologne, chef-lieu de la prévôté, et du château de Nantimont.

Histoire de la prévôté d'Etalle e:t de la seigneurie de Sainte-Marie à Nochet

Ouvrage imprimé chez V. Delvaux, Namur, en 1909. Avec une carte des limites de la prévôté, 167 pages. Il divise cette histoire en quatre parties : la paroisse, la seigneurie, la prévôté et la commune. Il y a forcément des redites et l'ouvrage paraît une compilation de matériaux archéologiques que les chercheurs exploiteront pour des travaux d'un caractère spécifiquement déterminé. Ce livre se conforme encore davantage que les précédents aux exigences de la critique moderne par les citations nombreuses des sources et, dans un appendice remarquable, il met au point des problèmes épineux et d'ailleurs fort controversés auxquels faisait allusion G. Kurth (cfr. supra) ... Entre autres la discussion sans fin sur l'identification de trois églises citées dans la charte de 1066 d'Arnould II de Chiny, concernant Stavel, Ruræ et Villers : s'agissait-il d'Etalle, Rulles et Villers-sur-Semois, qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Hubert pour la dîme, ou d'Etalle, Orval (auræ) et Villers-devant-Orval, ou encore de Stavelz, Oret et Villers-en-Fagne, ou encore d'autres localités ayant à peu près les mêmes consonances et sises dans le canton de Mézières ou Givet ? Il reconnaît aussi dans cet appendice, p. 136 et ss., que dans son *Histoire de Villers-sur-Semois* il a fait naître une équivoque : « On a cru, dit-il, que je confondais l'église de Rulles ou Villers avec l'église de Rulles et que j'en faisais une seule et même église avec celle de Villers. Or telle ne fut pas ma pensée. Selon moi, l'église de Rulles (ruræ ou de Rure) subsista d'abord par elle-même. Le chanoine Roland dit que je rejette une charte d'Orval (1277) et plusieurs chartes de Clairefontaine : non, non, toutes ces chartes considérées comme fausses sont du cartulaire de Clairefontaine (Arion), pleines de fausses pièces ...¹⁰⁶» Il relate aussi dans cet appendice l'histoire des forges et de la platinerie de Buzenol, p. 162. On trouve aussi, p. 153 et ss., des précisions sur les juridictions civiles et seigneuriales, parmi lesquelles les bailliages et les prévôtés exerçant la haute, la moyenne et la basse justice appelée aussi justice foncière, et en outre dans les communes affranchies la justice rendue « par les maïeurs et échevins ». Tout en versant avec force érudition documents sur documents dans ces divers ouvrages d'allure scientifique, il ne néglige pas la forme, tenant compte des exigences de la belle littérature, et l'on devine presque à chaque page l'âme d'un poète laissant percer son admiration à la vue de quelques beaux coins de sa petite patrie, la Gaume, qu'il a chantée à sa façon, tout en faisant revivre son passé.

L'abbé Lenoir fut-il un novateur dans l'art d'écrire l'histoire ?

Comme nous l'écrivait naguère Monseigneur Theissen de regrettée mémoire : « Il peut être à bon droit regardé comme un des pionniers de cette critique moderne. J'admire beaucoup le culte que vous professez pour l'abbé

¹⁰⁵ Avant 1341 ce sont depuis longtemps « ab antiquo » les comtes de Luxembourg, est-il dit dans une charte de Jean l'Aveugle (1323), qui désignent le prêtre à la nomination de la cure, à l'archevêque de Trèves ; dans la suite ce patronage reviendra à la prieure du monastère de Marienthal, et parfois au prévôt de Bologne ou Sainte-Marie-sur-Semois.

¹⁰⁶ Extrait d'une lettre de Lenoir, actuellement en notre possession, datée du 9 avril 1907, adressée à Monseigneur Theissen, alors curé de Limerlé, dont il demandait l'avis compétent ...

Nicolas Lenoir. Il le mérite assurément ; mais vous avez raison de dire qu'il fut « un des premiers », et non le premier à exiger une méthode scientifique, c'est-à-dire critique. Son véritable mérite est celui-ci : simple curé de campagne, loin des dépôts d'archives, surtout à cette époque, il s'est *inspiré* dans ses monographies de la méthode historique qui venait d'être mise à l'ordre du jour par le P. Desmedt, bollandiste, dans son livre *Principes de méthode critique historique*, par le chanoine Cauchie, qui l'enseignait à ses élèves à Louvain et par G. Kurth, qui faisait de même à Liège. En ce temps-là aussi, M. Callewaert, professeur d'histoire au grand séminaire de Bruges, publiait un *Liber memorialis* des églises du diocèse de Bruges (1904), dont Lenoir s'est inspiré. Donc Lenoir n'est pas un inventeur, mais un élève distingué des maîtres du jour de l'histoire. Je pense que votre oncle¹⁰⁷ a fait de même et peut-être de façon plus hardie que lui. »

Un devancier à tous ces illustres maîtres, à notre humble avis, le Père Jésuite de Feller, autre célébrité luxembourgeoise, du pays d'Arlon, n'a-t-il pas le droit d'être considéré déjà comme précurseur, en avance d'un siècle sur eux tous¹⁰⁸ ?

En conclusion. « M. l'abbé Lenoir, poursuit Monseigneur Theissen, est une des gloires les plus pures et les plus attrayantes du clergé paroissial luxembourgeois. » Nous n'ajouterons qu'une phrase à cet éloge formulé par celui qui « l'a bien connu et beaucoup fréquenté » et qui nous a encouragé à ce travail : le nom de ce digne et savant prêtre mérite de passer à la postérité ! Et si nous y avons quelque peu aidé, que tout le mérite en retombe sur le « Beau clergé d'Etalle ».

Fernand DOUCET ancien curé de Rulles (Marbehan)

Bouillon-sur-Semois, le 17 juin 1966.

¹⁰⁷ Il s'agit de l'abbé Théophile Doucet, prédécesseur immédiat à Limerlé, comme curé, de Monseigneur Theissen et son ami intime, pour lequel celui-ci avait un vrai culte d'admiration. Il a laissé à Ottré, où il fut curé, un imposant travail : *Histoire de la principauté de Stavelot-Malmédy* et de toutes les paroisses qui dépendaient de cette abbaye, spécialement sur l'évangélisation faite par ses moines à la suite de saint Remacle. En appendice il verse une riche documentation sur le comté de La Roche, la seigneurie d'Houffalize et son prieuré, la mairie de Bastogne, et les diverses seigneuries comme celle de Vielsalm, Hébronval (les d'Huart), les de Blier d'Ottré et de Fisenne ... Il collabora activement avec l'abbé D. Guillaume à *L'Archidiaconé d'Ardenne* ... Il mourut à l'âge de 88 ans dans la famille de son frère Luc Doucet à Hotton. Nous possédons tous ses ouvrages, qui sont inédits, manuscrits rédigés par lui-même dès son vicariat à Courty (Bovigny) jusqu'à la veille de sa mort. Sa passion était l'histoire et il a compulsé les archives de maintes paroisses, qui ont la plupart disparu à l'offensive de von Runstedt. Son œuvre est restée intacte et est en notre possession. Voir aussi dans les archives d'Ottré. Voir son *Histoire de l'abbaye de Stavelot*, chez Petitpas, librairie Bomal-sur-Ourthe.

¹⁰⁸ Voir son vaste travail si précieux, *Monographie universelle* en 13 volumes, rédigé en forme de dictionnaire.

Dédié à M. Maurice Grévisse

Quand nous eûmes terminé notre monographie *Rulles-Marbehan et les alentours au cours des temps*, nous avons pensé à un des enfants de Rulles, qui s'était particulièrement distingué par son savoir et ses brillantes qualités, pour lui dédier notre modeste travail sur son village natal. Car à ce moment, en mars 1966, il nous semblait qu'on ne devait pas laisser dans l'ombre une telle célébrité de la Gaume : nous avons même attiré l'attention, précédemment à ce sujet, d'un authentique poète de la région, se trouvant précisément être chef de division au gouvernement provincial, M. Albert Yande... nous n'avons nullement l'ambition d'avoir suscité les grandioses manifestations d'hommage qui furent organisées dans la suite en l'honneur de M. Maurice Grévisse par de hautes compétences, mais nous le désirions sincèrement dans notre for intérieur et ne nous en cachions pas à l'occasion ... Toujours est-il que nous ignorions tout de ce qu'on préparait à son égard, quand dans notre ouvrage on le citait en bonne place parmi les « célébrités de Rulles », car, comme on le sait, il y en eut plusieurs dans ce modeste patelin de la vallée de la Rulles.

Nous n'avions pas cependant voulu lui dédier cet ouvrage, sans en avoir eu l'autorisation de l'intéressé ... Il répondit en ces termes, qui démontrent son humilité : « Monsieur l'aumônier, je vous sais tout le gré du monde des choses aimables que vous avez pensé à m'écrire et de l'estime que vous me témoignez. Que je sois une « célébrité » de Rulles, faut-il vraiment le croire ? Vous m'induisez en tentation d'orgueil ! Petite illustration de village, soit. Ce serait, je crois, une orgueilleuse modestie que de vous refuser de vous laisser dédier à la « célébrité » de village que je suis peut-être votre monographie de *Rulles-Marbehan et les alentours au cours des temps*. Faites donc à ce sujet ce que vous croyez devoir faire. J'en serai du moins flatté et je vous dis dès maintenant un merci très cordial de votre gentillesse », etc.

Je crois pouvoir relever encore cette appréciation de notre livre, lorsqu'il l'eut consciencieusement lu, avant que l'éditeur ne le reçoive. « J'ai lu avec un intérêt particulièrement vif votre monographie de Rulles-Marbehan. Votre étude est remarquablement documentée, savoureuse, piquante par endroit, et conduite avec une sage méthode et un louable souci des détails. J'y ai retrouvé, fraîchement ravivés par vous pas mal de souvenirs et d'impressions du temps béni de mon enfance, si fortement marquée par mon très vénéré curé, l'abbé H.-J. Lemaire (que j'accompagnais assez souvent quand il allait pêcher du côté de l'Ilette ou tendre ses cordes au brochet). Petit détail : un jour il s'était penché un peu imprudemment au bord de la Rulles pour assujettir la corde à brochet : grosse difficulté pour enfoncer le bâton, et le voilà tout à coup tombé dans la rivière ... J'entends encore son appel : « la main ! » Je l'ai aidé à se tirer d'affaire. La servante Eugénie a mis ce jour-là la soutane à sécher », etc.

Disons un mot des deux belles manifestations organisées en l'honneur de M. Maurice Grévisse.

A l'occasion du 30^e anniversaire de la 1^{re} édition du *Bon usage* de M. Maurice Grévisse, eurent lieu deux séances d'hommage à l'éminent auteur : l'une à Namur, le samedi 22 octobre 1966, l'autre à Rulles, son village natal, le dimanche 30 octobre 1966.

A Namur. A 17 heures à la Maison de la Culture prirent la parole MM. Marcel Thiry, secrétaire perpétuel de l'Académie de langue et de littérature française, Hanse, grammairien, et Fernand Desonay, professeur émérite à l'Université de Liège. Ils ne manquèrent pas de souligner que depuis 1936 dans le monde entier le nom de Grévisse est devenu synonyme de grammaire française, qu'en 30 ans huit éditions ont doublé le volume en y introduisant à chaque édition toujours du nouveau, qu'il avait fallu cependant recourir à un imprimeur de province pour l'édition du volume, les imprimeurs à grand tirage, n'osant envisager la gageure de lancer un livre aussi classique qu'une grammaire ; d'ailleurs d'allure révolutionnaire et d'un auteur non « français » ... M. Grévisse répondit dans le langage châtié qu'on lui connaît pour les remercier du cadeau qu'on lui remettait : *Mélanges de grammaire française*, recueil d'articles consacrés à la grammaire française, écrit par 26

grammairiens et linguistes belges, français, allemands, suisse, suédois, danois, autrichien et israélien. Cet ouvrage de 379 pages est précédé d'un portrait de M. Maurice Grévisse par M. Fernand Desonay qui fut l'un des premiers à découvrir le *Bon usage*.

A Rulles. Le dimanche suivant, soit le 30 octobre, Rulles ayant pavoisé rendit les honneurs à son illustre enfant. Placée sous le patronage de la Députation permanente, une séance académique au grammairien eut lieu à 15 heures au cinéma Saint-Maximin. Il y eut une telle affluence qu'il y avait autant de personnes dehors qu'à l'intérieur. Y prirent la parole : MM. Emile Lemaire, bourgmestre de Rulles-Marbehan, Leclère, député permanent, Paul Pierret, président du Centre culturel provincial, et Fernand Desonay de l'Académie royale. On y souligna entre autres que « les Français ne se pardonnaient pas d'apprendre les difficultés de leur langage à l'aide d'une grammaire écrite par un belge, s'étonnant au surplus que ce grammairien éminent d'une autorité inégalée, ne soit pas né entre Seine et Loire, patrie du beau langage, mais à Rulles, dans le Luxembourg belge. Ensuite après divers cadeaux remis à l'intéressé, tout ce monde et disons-le tout le village se rendit avec empressement et enthousiasme dans la cour de la maison natale, où après un discours de M. le baron Pierre Nothomb fut dévoilée la plaque « rue Maurice Grévisse », au son de la Brabançonne jouée par l'harmonie Sainte-Cécile d'Habay-la-Neuve. Et un vin d'honneur fut servi au nom de l'Administration communale, par les soins des Ménagères rurales, au patronage. La télévision de la place Flagey interviewe le héros du jour, de nombreux admirateurs lui réclament des dédicaces et s'inscrivent pour l'achat de ses livres. Comme cadeaux il reçut de l'Administration communale un florilège d'œuvres choisies, richement relié, et de la part du Centre culturel provincial une gravure de Redouté, le peintre de l'abbaye d'Orval, natif de Saint-Hubert, né comme lui d'une famille modeste, et du Gouverneur et de la Députation la création d'un prix Maurice Grévisse.

Table des Matières

Table des matières

Préface de Monsieur le professeur Geubel.....	2
Avant-Propos.....	3
La paroisse de Rulles a-t-elle été paroisse autonome au Moyen Age – Etat de la question concernant l’ancienneté de la paroisse de Rulles.	3
I – Rulles, paroisse très ancienne – Suivant la tradition et des déductions d’archéologues et de certains historiens supposant le centre de cette église au lieu-dit « Chaumont » ou « Vieille Eglise ». Fouilles sommaires exécutées vers le milieu du XIX ^e siècle et à entreprendre de nouveau suivant la technique moderne. Longs débats et procès pendant plus d’un siècle entre les pasteurs de Villers-sur-Semois et les paroissiens de Rulles concernant l’autonomie de la paroisse Saint-Maximin de Rulles au cours des siècles.	4
II - L’église Saint-Maximin de Chaumont pourrait dater de la fin du VII ^e siècle – « Eglise des Gaules » à l’occasion du deuxième transfert des reliques à Trèves de saint Maximin vers 670, sinon à la fin du X ^e siècle, lors du troisième transfert des reliques retrouvées dans l’ancienne crypte de l’abbaye Saint-Maximin de Trèves en 902 après le départ des Normands	12
III – Les curés de Villers-sur-Semois contestent à Rulles le droit de prétendre à l’autonomie – Discussions et procès pendant un siècle et demi. Les curés et particulièrement Sire Roch Gillardin interprètent à leur manière la Charte de Jean l’Aveugle octroyée aux Dames Dominicaines de Marienthal, Eisch (Lux.), patronnesses de l’église de Rure (Rulles) et de Villers-sur-Semois	16
a) Autonomie certaine de l’église de Ruile ou Rure aux XI ^e , XII ^e , XII ^e et XIV ^e siècles.....	17
b) Autonomie douteuse de Rulles, comme paroisse, de 1350 à 1675 - Rulles annexe de Villers-sur-Semois de 1676 à 1806. Biographie succincte de Sire Roch Gillardin, le principal opposant, ses démêlés avec Marienthal, le commissaire de l’évêque de Trèves et avec les notables de Rulles et les vicaires.....	18
c) Rulles annexe de Villers-sur-Semois de 1676 à 1712 pendant le pastorat de Sire Roch Gillardin	38
d) Rulles-Marbehan sous les successeurs de R. Gillardin, jusqu’en 1806.....	45
IV – Les anciennes annexes de Villers obtiennent leur autonomie.....	53
a) Habay-la-Vieille – Notices sur la Trapperie, le Pont d’Oye etc.	53
b) Rulles redevient paroisse autonome (1806)-Les curés jusqu’à nos jours	55
c) Orsinfaing. – Ses origines paroissiales – Testament du Sgr Hi d’Orsinfaing en faveur de la chapelle à ériger	67
d) Houdemont – Première chapelle en 1791–Rattachée d’abord à Rulles nonobstant la volonté des habitants	70
e) Marbehan – Annexe de Rulles-Chapelle en 1857-Palabres lors de la décision de construire la chapelle	72
Premier appendice - Rulles au point de vue temporel.....	76
Habitat à l’âge préhistorique.....	76
Période Gallo-Romaine.....	76
Au Moyen-Age	76
Epoque Bourguignonne et Moderne.....	77
Epoque contemporaine	78
Deuxième appendice - L’abbé Nicolas-Joseph Lenoir, historien de la Gaume.....	87

I ^{ère} Partie – Bibliographie – L'état civil, l'étudiant, l'homme, le prêtre	88
II ^e Partie – Le curé historien	92
Dédié à M. Maurice Grévisse	95